



LE MARCHÉ QUÉBÉCOIS DES DROGUES DE SYNTHÈSE : un déséquilibre entre l'offre et la demande

Étude sur le fonctionnement et la productivité des laboratoires québécois
de drogues de synthèse vus à travers plus d'une décennie d'enquêtes policières



Auteurs

Éric Chartrand, M. Sc., chercheur d'institution, Sûreté du Québec

Maxime Thibault-Vézina, M. Sc., assistant de recherche, Sûreté du Québec

Approbation par

Catherine Beaudry, directrice

30 septembre 2013

Édition

Direction du développement et du soutien organisationnel

Service recherche, qualité et planification stratégique

Comité de lecture

Line Beauchesne, Département de criminologie, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa

Martin Bouchard, École de criminologie, Université Simon Fraser

Pascal Schneeberger, Programmes d'études en toxicomanie, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke

Mise en page

Josiane Rainville, technicienne en arts appliqués et graphiques

Note : Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et non nécessairement celles de la Sûreté du Québec. Dans ces conditions, son contenu n'engage que ses auteurs.

Production

Sûreté du Québec

1701, rue Parthenais

Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 598-4141

Télécopieur : 514 598-4242

Site Internet : www.suretequebec.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

4^e trimestre 2013

ISBN : 978-2-550-68474-9 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-68475-6 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

Citation suggérée

CHARTRAND E. et M. THIBAUT-VÉZINA. *Le marché québécois des drogues de synthèse : un déséquilibre entre l'offre et la demande. Étude sur le fonctionnement et la productivité des laboratoires québécois de drogues de synthèse vus à travers plus d'une décennie d'enquêtes policières*, Montréal, Service recherche, qualité et planification stratégique, Sûreté du Québec, 87 p.

Remerciements

Dans un premier temps, nos sincères remerciements s'adressent aux membres du comité de lecture, qui nous ont fourni de judicieux conseils grâce auxquels nous avons pu bonifier le contenu du présent rapport.

Nous désirons de plus souligner la contribution de divers partenaires, qui ont rendu possible la collecte du matériel nécessaire à la réalisation de ce projet. En juin 2010, la Direction de la recherche et du développement stratégique (DRDS) de la Sûreté du Québec (Sûreté) et le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), dont les visées étaient complémentaires en regard de cette problématique, ont joint leurs efforts afin de retracer et rassembler les renseignements provenant des dossiers policiers liés aux démantèlements d'installations clandestines de production de drogues de synthèse entre 2000 et 2010. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont ainsi été des contributeurs importants en rendant accessibles leurs dossiers d'enquêtes.

À la suite de cette première phase de collecte du matériel documentaire, nous avons sollicité enquêteurs et analystes de la Sûreté et du SPVM afin d'obtenir divers renseignements complémentaires, ou encore, des documents relatifs à des enquêtes ayant été menées après la phase initiale de recension du matériel documentaire. Tous nous ont répondu favorablement et avec diligence. Il en va de même pour les chimistes du Service d'analyse des drogues de Santé Canada de Longueuil. Cette ouverture vis-à-vis de la recherche mérite, nous le croyons, des remerciements tout particuliers. Les écrits scientifiques traitant de la police font état d'une réticence, voire d'une méfiance, de ce milieu à l'égard des intervenants de la recherche. Or, dans le présent cas, nous n'avons ressenti rien de tel.

Nous adressons enfin tout spécialement nos remerciements à M. Paul Fugère, de la Division de la statistique opérationnelle de la Sûreté du Québec grâce à qui nous avons pu trianguler diverses sources de données, notamment au moment de la validation de notre processus de recensement des laboratoires démantelés sur une aussi longue période d'observation.

Table des matières

SOMMAIRE	5
Que retenir des cas de démantèlement ?	5
Les producteurs poursuivis devant les tribunaux... et la taille estimée de cette population	6
Les quantités neutralisées à la source par la police sur une décennie	7
Une estimation dynamique des quantités produites par les installations détectées par la police	7
Laboratoires en activité et envergure de la capacité de production intérieure au Québec	8
1. INTRODUCTION	11
2. DROGUES DE SYNTHÈSE : DE QUOI S'AGIT-IL ?	15
2.1 Pourquoi s'intéresser à la production de drogues de synthèse ?	15
2.2 Classification nominale : distinguer les substances des groupes ecstasy et STA	17
2.3 La production de STA et d'ecstasy : ce qui doit être considéré	18
2.3.1 La synthétisation clandestine de la méthamphétamine	18
a) Déclin et retour de la méthode P2P	19
b) Méthodes à base d'éphédrine et de pseudoéphédrine : des voies plus accessibles	20
2.3.2 La synthétisation des substances du groupe ecstasy (MDA, MDMA)	20
2.4 L'envergure des laboratoires clandestins	21
2.4.1 Les laboratoires à faible rendement	22
2.4.2 Les laboratoires de grande capacité (superlaboratoires)	23
2.5 La problématique entourant la production américaine : quelques aspects à considérer	23
2.6 La production de drogues de synthèse au Canada	25
2.7 L'ONUDDC et son appréciation de la situation canadienne relativement à la production de STA	25
2.8 Une première référence canadienne sur la taille du marché des STA	26
2.9 Qu'en est-il du Québec ? Les analyses du SRCQ concernant la production et l'exportation de STA	27
3. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET DE LA MÉTHODE	29
3.1 Les objectifs visés par l'étude	29
3.2 Choix méthodologiques, outils et méthodes de collecte de données	31
3.2.1 La méthode de recensement des laboratoires clandestins démantelés et la question de la période à l'étude	32
3.2.2 Les dossiers retracés et retenus aux fins de collecte de données	33
3.2.3 La nature des sources documentaires à la base des données compilées	34
3.2.4 La détermination des décisions de l'appareil judiciaire : la nécessité d'un processus de triangulation	35
3.2.5 Les renseignements criminels mis à profit	37
3.2.6 Du matériel qualitatif issu d'entrevues non directifs	37

4. LES RÉSULTATS	39
4.1 La taille de la population impliquée dans la production	39
4.1.1 Deux sources de données envisagées pour calculer la taille de la population québécoise de producteurs : une seule option retenue	39
4.1.2 Après cinq années d'alimentation au MIP... des données insuffisantes pour tenter d'estimer la taille de la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse	40
4.1.3 La répercussion de définir les producteurs en fonction des décisions judiciaires	42
4.1.4 Au-delà des décisions judiciaires... les éléments d'enquête policière au profit de la constitution d'une population connue	43
4.1.5 Producteurs et autres acteurs satellites : une micropopulation ?	47
4.2 La capacité de production des laboratoires	47
4.2.1 Pour une standardisation des procédures de détermination de la capacité de production des installations clandestines	47
4.2.2 Le portrait de la production neutralisée : une perspective statique	49
4.2.3 La question à choix de réponses multiples : la détermination du rendement moyen annuel d'un laboratoire	52
4.2.4 Une classification des laboratoires selon leur rendement	53
a) Le rendement des superlaboratoires québécois démantelés	54
b) La capacité des laboratoires de rendement intermédiaire	55
c) <i>Kitchen labs</i> et autres traits distinctifs du Québec par comparaison à la Colombie-Britannique	56
4.2.5 Le fonctionnement et l'organisation des laboratoires, décortiqués pour une tentative d'estimation du rendement dynamique	59
a) Principalement l'histoire d'un seul homme : le laboratoire à rendement intermédiaire	60
b) Grosse production, grande discrétion, mais avant tout la compétence et l'expérience dans le métier de chimiste	63
4.3 L'évidence d'un déséquilibre entre l'offre et la demande : un important potentiel de production entre les mains d'une population limitée	65
5. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS	69
Recommandations relatives aux actions policières	71
Recommandations relatives à l'exploitation de données policières à des fins de recherche	74
6. CONCLUSION	77
7. ANNEXES	81
Annexe I : Liste des principaux objectifs poursuivis par le projet de recherche dont découle le présent rapport	81
Annexe II : Distribution, par dossier et par année, des différents lieux reliés à la production de drogue de synthèse selon leur vocation	82
8. BIBLIOGRAPHIE	83

Liste des tableaux

Tableau 1

Sommaire des appellations pour les différentes substances du groupe amphotaminique et du groupe ecstasy 17

Tableau 2

Sommaire des caractéristiques des trois principales catégories de méthodes de fabrication utilisées clandestinement dans la production de la méthamphétamine 19

Tableau 3

Distribution, par année, du nombre d'arrestations, de mises en accusation, de condamnations, de condamnations pour production 43

Tableau 4

Estimation de la taille de la population québécoise d'individus impliqués dans la production clandestine de STA et d'ecstasy selon trois périodes d'observation successive de quatre années 46

Tableau 5

Distribution, par année, et selon le type de drogues, des capacités de production réelles et potentielles des laboratoires clandestins et autres lieux afférents détectés au Québec entre 2000 et 2010 50

Tableau 6

Rendement moyen d'un laboratoire calculé annuellement selon les capacités réelles (estimation basse) et potentielles (estimation haute) saisies par les services de police québécois dans les différents lieux reliés à la production de STA et d'ecstasy au Québec 53

Tableau 7

Distribution des laboratoires clandestins opérationnels détectés au Québec entre 2000 et 2010 selon l'année, le rendement des installations et le type de substances produites 55

Tableau 8

Distribution, par année, des dossiers policiers abordant la production de drogues de synthèse selon le motif et la date de l'ouverture du dossier 58

Tableau 9

Estimation du nombre de laboratoires en activité au cours d'une année selon différents scénarios de taux de saisie 67

Tableau 10

Estimation de la production annuelle totale de drogues de synthèse au Québec fondée sur différents scénarios de population de laboratoires en activité 67

Liste des sigles et acronymes

3,4-MDP-2-P	3,4-méthylènedioxyphénile-2-propanone
CIPC	Centre d'information de la police canadienne
CPLT	Comité permanent de lutte à la toxicomanie
CRPQ	Centre de renseignement policier du Québec
DCJ	Demande de casier judiciaire complet/ détenus
DEA	<i>Drug Enforcement Administration</i>
DPE	Demande de personne
DRDS	Direction de la recherche et du développement stratégique
ETADJES	Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire
ETC	Enquête sur les toxicomanes au Canada
FPS	Numéro d'identification des empreintes digitales
GA	Groupe amphétaminique
GE	Groupe ecstasy
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MDA	3,4-méthylènedioxyamphétamine
MDE ou MDEA	3,4-méthylène-dioxy-N-éthylamphétamine
MDMA	3,4-méthylène-dioxy-N-méthylamphétamine
MIP	Module de l'information policière
MJC	Ministère de la Justice du Canada
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
ONU DC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime (voir UNODC)
P2P	1-Phényl-2-Propanone
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
STA	Substance de type amphétaminique
STL	<i>Small toxic Labs</i>

Sommaire

Le présent rapport vise à fournir des estimations relatives à la production clandestine de drogues de synthèse en sol québécois. Il trouve appui sur un chantier de recherche basé sur une triangulation d'une variété de données policières et judiciaires révélatrices de plus d'une décennie d'enquêtes sur la production clandestine de drogues de synthèse au Québec. À cet objectif principal se greffent les objectifs spécifiques suivants :

- Proposer une voie de remplacement, au chapitre des données policières, à celle habituellement exploitée par les chercheurs qui se trouvent à l'extérieur du milieu policier et qui s'investissent dans des travaux visant l'estimation de la taille d'une population hors-la-loi au moyen d'un estimateur de la famille des modèles capture-recapture ;
- Décrire la réalité québécoise des laboratoires clandestins de drogues de synthèse en dégagant le plus précisément possible les caractéristiques de ces installations susceptibles d'intervenir sur la capacité de production et les particularités de ceux qui les exploitent ;
- Tester une procédure de détermination de la capacité de production des laboratoires clandestins détectés, qui intègre des variables dynamiques et qui tienne compte des divergences observées entre les types de drogues de synthèse (substances de type amphétaminique [STA] comparées aux substances du groupe ecstasy) ;
- Proposer des estimations de la capacité de production québécoise de drogues de synthèse, basées sur différents scénarios introduisant des variations sur le nombre de laboratoires en activité au cours d'une année.

Le caractère innovateur de la méthode d'estimation proposée dans ce rapport réside dans le fait que l'accent est mis sur la performance des installations dédiées à la synthèse des substances actives dans une perspective dynamique. Notre proposition se veut effectivement dynamique compte tenu de ce qu'elle repose sur des équations qui prennent en compte : la performance de l'instrumentation à la disposition des chimistes, le temps de préparation selon le type de procédé de synthèse préconisé, les habitudes des

exploitants concernant les cycles de production et la durée de vie moyenne des installations avant qu'elles ne soient neutralisées par la police.

De plus, nous proposons également des estimations sur les aspects suivants, à savoir :

- Le nombre total d'individus s'investissant au Québec dans une fonction directement reliée à cette production ;
- La capacité de production neutralisée par les forces policières québécoises sur une période de 11 ans ;
- Le nombre de laboratoires clandestins potentiellement en activité sur le territoire québécois discriminé selon la catégorie d'installation (laboratoire intermédiaire contre superlaboratoire) et le type de substance produite (STA ou substance du groupe ecstasy) ;
- La quantité de drogues de synthèse que les producteurs clandestins québécois sont susceptibles de produire annuellement ;
- La quantité de drogues de synthèse excédentaire à la demande québécoise et ainsi disponible pour l'approvisionnement des autres marchés canadiens ou à des fins d'exportation à l'étranger.

Que retenir des cas de démantèlement ?

À la lumière de nos données tirées de 38 dossiers opérationnels provenant de l'ensemble des services policiers ayant juridiction au Québec, aucune tendance ne se dégage à travers le temps en ce qui concerne : le nombre d'enquêtes, le nombre de lieux détectés, le type de lieux, ni même en ce qui a trait au nombre de laboratoires classifiés en deux catégories (intermédiaires et à grande capacité) selon leur performance et leur productivité.

Au total, les enquêtes comprises dans la période de 2000 à 2010 ont permis la détection de 46 lieux distincts, soit 10 lieux servant uniquement à l'entreposage de précurseurs contrôlés ou autres produits chimiques, 10 lieux destinés uniquement à la confection de comprimés, 3 lieux utilisés pour l'extraction d'éphédrine et enfin, 23 lieux abritant l'équipement et l'instrumentation

nécessaires à la synthèse des substances actives. Ainsi, au Québec, pendant une décennie, ce sont 23 laboratoires qui ont été neutralisés, dont 21 étaient opérationnels au moment de l'intervention policière.

Parmi les laboratoires opérationnels, 10 se situent dans la catégorie des superlaboratoires et autant (10) dans celle des installations intermédiaires. Contrairement aux États-Unis, ou ailleurs au Canada, un seul laboratoire de faible performance, communément désigné sous les appellations populaires *Kitchen lab* (ou *Mom and Pop lab*, ou *Small toxic lab*) a été recensé. À cet égard, nous soumettons deux hypothèses susceptibles d'expliquer ce trait distinctif du Québec. D'une part, le type de mise en marché préconisé par les producteurs de STA dès le début des années 2000, à savoir l'écoulement de ces substances sous forme de comprimés, diverge considérablement de ce que l'on observe aux États-Unis où la prévalence d'usage de méthamphétamine sous forme cristalline s'avère importante. Au Québec, les saisies réalisées dans différentes circonstances, conjuguées aux observations faites sur les lieux dédiés à la synthèse de STA et aux opérations préalables à la mise en marché de ces substances, confirment la tendance des producteurs à imposer aux consommateurs un usage sous forme de comprimés. Ainsi, les habitudes de consommation développées par les usagers québécois n'incitent possiblement pas ces derniers à tenter de subvenir à leurs propres besoins en se lançant dans une série d'opérations qui nécessitent des connaissances dépassant la simple synthétisation de méthamphétamine. D'autre part, la très grande accessibilité du produit au Québec, jointe au faible prix sur le marché noir, peut certainement figurer parmi les autres éléments susceptibles d'expliquer pourquoi la province se démarque encore à ce chapitre.

Quant aux 20 laboratoires opérationnels (excluant le *Kitchen lab*), il convient de souligner la présence d'une distribution quasi uniforme dans le temps, selon la catégorie et le type de drogues produites. Autant de superlaboratoires ont été détectés dans la première moitié de la période à l'étude que dans la seconde. Il en est de même pour les laboratoires de catégorie intermédiaire. La seule forme de tendance, s'il en est une, concerne l'hybridité de la production, et conséquemment des installations, observée de façon plus manifeste dans la seconde moitié de la décennie étudiée. En d'autres termes, cela signifie que les exploitants de

laboratoires clandestins maximisent leurs installations de manière à produire aussi bien des substances de type amphétaminique que d'autres appartenant au groupe ecstasy. Il importe de souligner que les équipements nécessaires aux opérations de synthétisation de ces deux catégories de substances ne sont pas absolument identiques.

Les producteurs poursuivis devant les tribunaux... et la taille estimée de cette population

En ce qui concerne plus spécifiquement les individus exploitant ces lieux clandestins qui ont été détectés, notons, d'entrée de jeu, qu'au cours de la période étudiée, 71 d'entre eux ont été traduits devant les tribunaux pour leur implication dans l'une ou l'autre des phases préalables à la mise en marché de drogues de synthèse au Québec. Ainsi, les tribunaux saisis de ces affaires ont prononcé 49 condamnations pour trafic. Ce sont surtout les individus agissant en périphérie des opérations de synthèse, notamment les personnes responsables de la confection de comprimés dans un lieu autre que celui abritant le laboratoire clandestin, qui ont été condamnées en vertu de ce chef d'accusation. Au cours de la même période, les tribunaux québécois ont prononcé 34 verdicts de culpabilité pour production de drogues de synthèse. À noter que durant plus d'une décennie, aucun individu n'a été accusé à plus d'une reprise pour son implication dans une activité de production de drogues de synthèse, et ce, même lorsque nous avons fait preuve de flexibilité à l'égard de la définition de ce que constitue la fonction de producteur, c'est-à-dire que nous ne nous sommes pas limités aux chimistes et autres assistants travaillant directement sur le lieu dédié aux opérations de synthèse.

Devant cette réalité, et aux fins de l'estimation de la taille de la population québécoise d'individus s'investissant dans la production de STA ou de substances du groupe ecstasy, nous avons été dans l'obligation de considérer tous les sujets pour lesquels il s'est avéré possible de déterminer une implication concrètement liée à l'opérationnalisation des laboratoires clandestins (chimistes, fournisseurs de précurseurs, opérateurs de presses à comprimés, financiers, courriers, administrateurs de la production) à partir des éléments recueillis dans les dossiers d'enquêtes policières. De plus, aux fins de l'utilisation de l'estimateur de la famille des modèles capture-recapture, ont été ajoutées aux

données des 38 dossiers d'enquêtes constituant le corpus de base de la présente recherche, celles relatives à 7 dossiers d'enquêtes supplémentaires qui ont trait à des cas de démantèlement survenus entre 2010 et 2012. Selon trois périodes d'échantillonnage de cinq années s'imbriquant à intervalle croissant d'une année : 2006-2010 ; 2007-2011 ; 2008-2012 que nous avons définies pour appliquer l'estimateur de Zeltermann (1988), nous estimons que le nombre d'individus impliqués au Québec, de près ou de loin, dans la production des substances synthétiques à l'étude oscille entre 770 au minimum (2006-2010) et 1 288 au maximum (2008-2012).

Par comparaison à des populations s'investissant dans la production clandestine d'une autre substance en sol québécois, il est permis d'affirmer que le nombre de sujets qui rempliraient une fonction quelconque dans la production de STA et de substances du groupe ecstasy demeure plutôt restreint. Nous ne disposons pas des données nécessaires pour tenter de circonscrire précisément le nombre d'individus disposant des connaissances, de l'expérience et des habiletés pour exploiter les installations clandestines dédiées aux opérations de synthèse de l'une ou l'autre de ces substances. De fait, en prenant en considération les sujets remplissant la fonction de chimiste ayant été repérés à de multiples reprises lors des enquêtes policières réalisées entre 2000 et 2012, ce sont au plus une trentaine de sujets dont il est question. Parmi cette population, un nombre non négligeable réapparaît dans deux, voire trois enquêtes analysées. Ces constats viennent appuyer notre hypothèse voulant que le bassin de chimistes clandestins demeure très limité au Québec.

Les quantités neutralisées à la source par la police sur une décennie

Par un exercice de standardisation et de conversion de toutes les substances saisies sur les lieux des laboratoires et autres endroits afférents (entrepôts, lieux de pressage et d'encapsulation, lieux d'extraction de précurseurs), nous estimons que sur une décennie, les forces policières québécoises ont neutralisé à la source 713 kg de STA et 199 kg de substances du groupe ecstasy au total.

L'analyse des compilations annuelles ne nous a pas permis de faire ressortir une quelconque forme de tendance tangible en prenant la série chronologique dans sa globalité. En effet, aucune tendance ni dans

le nombre de dossiers ni au chapitre des capacités annuelles ne se manifeste clairement. Par contre, en scindant la période totale en deux sous-périodes équivalentes de 5 ans (2000-2004 / 2006-2010) nous en sommes venus au constat suivant : la capacité de production réelle neutralisée par les policiers au cours des dernières années représente le double de celle du début des années 2000.

Ainsi, pour un même nombre de dossiers, les policiers ont, au cours de la seconde période (2006-2010), neutralisé une production de 432 kg comparativement à 184 kg pour la première période. Ce constat nous amène à suggérer que les réseaux d'exploitants de laboratoires clandestins semblent avoir accru leur capacité de production en plus de tendre vers une hybridité de la production, et ce, en dépit des mesures de contrôle législatives entrées en vigueur pour limiter l'accès aux précurseurs durant cette période.

Plusieurs éléments nous ont incités à envisager ces quantités comme étant des sous-estimations des capacités de production réellement neutralisées, et ce, pour plusieurs raisons. L'une d'elles concerne le fait qu'un certain nombre de dossiers ont permis uniquement la détection de lieux soit en aval (entrepôts), soit en amont (lieux de pressage) des laboratoires en activité, qui eux sont demeurés introuvables. Mais la principale raison réside dans le fait que ce portrait des quantités saisies à la source se veut une image purement statique.

Une estimation dynamique des quantités produites par les installations détectées par la police

Pour tenter d'estimer les quantités de drogues que les producteurs détectés par la police ont été en mesure de synthétiser, il convient d'inclure des variables dynamiques telles que la période d'activité des laboratoires qui précède le jour du démantèlement et aussi, mais surtout, de considérer les variables associées au rendement des installations détectées et aux habitudes de production de leurs exploitants.

Dans cette perspective, nous avons distingué deux catégories de laboratoires selon plusieurs critères : leurs capacités de production respectives en fonction du rendement des équipements, du type de procédés de synthèse préconisés, du nombre moyen de cycles de production par mois, selon les détails des

enquêtes analysées. En d'autres mots, nous nous sommes employés à reproduire le fonctionnement des laboratoires en tenant compte des procédés de synthèse des chimistes clandestins, de l'équipement, du temps nécessaire aux différentes étapes selon le type de produit et les techniques employées. Aussi, nous avons intégré à une proposition de formule d'estimation de la capacité de production, dans une perspective dynamique, des valeurs représentatives de la durée de vie moyenne de ces deux types de laboratoires avant qu'ils ne soient détectés et neutralisés, dans la mesure où cette variable demeure précieuse pour apprécier avec justesse les quantités de drogues écoulées sur le marché par ces installations avant leur démantèlement par la police.

En bref, les valeurs établies à la suite de cet exercice sont les suivantes. Un laboratoire clandestin intermédiaire au Québec produit en moyenne 1,25 kg de STA et 2 kg de substances du groupe ecstasy par cycle. Les inférences quant aux habitudes de production des chimistes exploitant cette catégorie de laboratoire suggèrent la vraisemblance d'un cycle par semaine, ce qui est l'équivalent de quatre lots sur une base mensuelle. La prudence, fort possiblement démesurée dans les circonstances, nous a invités à emprunter l'avenue de deux lots pour les estimations proposées. Pour ce qui est de la période d'activité avant détection, les observations contenues au sein des dossiers ont permis d'établir à 7,5 mois le temps pendant lequel les chimistes clandestins ont pu exploiter leurs montages à rendement moyen avant d'être débusqués. À titre d'illustration, les 10 laboratoires opérationnels de niveau intermédiaire détectés par la police entre 2000 et 2010 auraient produit 502,5 kg de drogues de synthèse (262,5 kg STA/240 kg ecstasy) avant d'être démantelés.

Pour ce qui est des laboratoires à haut rendement, à partir des caractéristiques des équipements découverts au sein de ces superlaboratoires, nous estimons que leurs exploitants étaient en mesure d'effectuer un seul cycle, voire deux cycles tout au plus, sur une base mensuelle. La consolation réside dans les quantités produites par cycle. Effectivement, la quantité médiane a été établie à 10 kg par cycle pour le groupe ecstasy, alors que pour les STA, elle s'élève à 7 kg. La période d'activité avant détection, pour cette catégorie

d'installations, selon les observations contenues dans les dossiers, a résulté en une moyenne de 19,5 mois. Nous avons estimé que les superlaboratoires démantelés au Québec au cours de la période à l'étude auraient produit 1 560 kg de substances du groupe ecstasy et 4 095 kg de STA au total.

La somme des productions estimées se rattachant aux 20 laboratoires détectés (intermédiaires et superlaboratoires) équivaut à 1 800 kg pour l'ecstasy et à 4 360,5 kg pour les STA, ce qui donne un total global de 6 160,5 kg de drogues de synthèse sur une période de 11 ans. Ces quantités contrastent drastiquement avec les chiffres présentés plus haut, lesquels correspondent à une estimation dite statique, basée strictement sur la somme des quantités saisies, ou en mesure d'être produite selon les quantités de précurseurs en possession des exploitants au moment du démantèlement. Encore, faut-il comprendre qu'il s'agit là essentiellement d'estimations basées sur le nombre de laboratoires détectés, c'est-à-dire connus.

Laboratoires en activité et envergure de la capacité de production intérieure au Québec

L'estimation du nombre de laboratoires clandestins en activité fait intervenir la notion d'efficacité de la police québécoise à détecter ce type d'installations. En fait, il est question d'un taux de saisie. L'absence de référence en cette matière pour les drogues de synthèse au Québec nous a contraints à exploiter un compromis valable de notre point de vue, à savoir les taux de saisie proposés par une étude s'étant attardée au phénomène de la production de marijuana au Québec. En prenant en considération un ensemble d'éléments qui compliquent le travail policier eu égard aux drogues de synthèse comparativement à la culture de marijuana, nous avons choisi différents taux de saisie pour proposer divers scénarios, soit 1,6 %, 4,6 % ou 11 %. Selon ces différents taux, la population de laboratoires clandestins en activité au Québec oscillerait entre un plafond maximum de 156 et un seuil minimal de 24 laboratoires. Par contre, et considérant qu'il serait étonnant que les services policiers québécois aient autant de facilité à détecter des laboratoires clandestins que toutes les formes confondues de lieux de culture de marijuana, le scénario de 56 laboratoires nous semble le plus vraisemblable.

Estimation de la production annuelle totale de drogues de synthèse au Québec fondée sur différents scénarios de population de laboratoires en activité

	Nombre implicite de laboratoires en activité (toutes catégories confondues)	Capacité estimée d'ecstasy (kg)	Capacité estimée de STA (kg)	Capacité totale estimée de drogues de synthèse produites annuellement (kg)
Estimation reposant sur les valeurs médianes de rendement et la durée de vie en mois des laboratoires*	156	6 030	17 363	29 423
	56	2 160	6 310	8 470
	24	930	2 632	3 562

* Le rendement médian relatif à chacune des catégories de laboratoire selon le type de substance a été employé de même que le nombre médian de lots sur une base mensuelle. Le cycle de vie des superlaboratoires a, quant à lui, été ramené à une durée de 12 mois.

En appliquant les nouvelles connaissances dégagées par la présente recherche sur le fonctionnement des laboratoires clandestins au Québec, plus précisément au chapitre de leur rendement respectif, de leur productivité et de leur longévité, des estimations, telles que celles présentées dans le tableau ci-dessus, ont été calculées selon le scénario le plus conservateur (sur le plan des capacités par cycle et du nombre de cycles). Ainsi, selon l'hypothèse voulant que 56 laboratoires clandestins soient en activité, la capacité de production totale annuelle au Québec serait de l'ordre de 8 470 kg (6 310 kg de STA et 2 160 kg d'ecstasy).

À la lumière de nos résultats, les propos accusateurs portés envers le Canada, et par extension, envers le Québec, ne sont pas aussi dénués de fondement que certains le soutiennent sans réserve. Selon des estimations de 2009, il se consommerait au Québec, annuellement, l'équivalent de 75,5 kg de STA et de 321 kg d'ecstasy.

En somme, quels que soient l'exactitude de nos estimations et le choix des différents scénarios que nous proposons, un fait demeure : il semble exister au Québec un déséquilibre entre l'offre et la demande pour les deux types de substances auxquelles nous nous sommes intéressés dans la présente recherche. Reste à savoir quelle incidence ce déséquilibre aura sur la croissance de la prévalence de la consommation de ces drogues chez les Québécois.



Démantèlement par la Sûreté, en 2010, d'un laboratoire clandestin de méthamphétamine. Sur la photo, un réacteur de grande taille utilisé pour la synthèse de cette drogue.

1. Introduction

En août 2009, le gouvernement fédéral, par la voie de ses ministres de la Justice et de la Sécurité publique, annonçait publiquement ses intentions de déclencher une initiative policière nationale visant non seulement à enrayer la production d'ecstasy et de méthamphétamine, mais aussi à faire en sorte que le Canada ne soit plus considéré comme une plaque tournante du trafic de ces substances à l'échelle mondiale. Ces visées gouvernementales faisaient référence directement au mécontentement de la communauté internationale quant aux présumées activités transfrontalières des acteurs canadiens du crime organisé en matière d'exportation de drogues de synthèse¹.

En effet, cette annonce se voulait une réponse adressée au directeur administratif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Antonio Maria Costa, qui, à l'occasion d'une conférence tenue un mois plus tôt à Washington, sommait le Canada de prendre les mesures nécessaires relativement aux constats soulevés dans la version 2009 du *Rapport mondial sur les drogues*, à savoir que le Canada agirait comme le principal fournisseur d'ecstasy en Amérique du Nord et serait un joueur d'importance en matière de trafic de méthamphétamine.

En soi, cette situation est venue mettre à l'avant-plan les difficultés et les problématiques entourant la formulation d'estimations relatives à la taille des marchés de drogues illicites et aussi, les usages parfois inadéquats qui en sont faits. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier point, des chercheurs s'étant intéressés à l'usage de chiffres formulés à titre d'estimations des marchés illicites des drogues s'accordent effectivement pour déplorer l'absence d'approche critique de la part des utilisateurs de ces indications (Thoumi, 2005 ; Reuter et Greenfield, 2001). Pour Reuter et Greenfield (2001), les estimations officielles avancées par le programme de contrôle des drogues des Nations Unies représentent trop souvent des bases de référence régulièrement citées par les instances gouvernementales et les médias, sans que leur justesse soit nécessairement mise au défi. Or, les méthodes d'estimation préconisées par

l'ONUDC ne peuvent être considérées comme exemptes de biais méthodologiques (Reuter et Greenfield, 2001). Thoumi (2005) poursuit dans la même veine en spécifiant que les estimations inhérentes aux marchés des drogues illicites servent la cause de nombreux usagers de ces données, parmi lesquels figurent les politiciens soucieux de justifier leurs orientations. La négligence ne se situe pas tant dans l'usage des estimations en soi, mais davantage dans l'absence d'examen des limites et des biais potentiels introduits par les choix méthodologiques des études les ayant générées.

Le classement du Canada attribué par l'ONUDC à l'échelle des producteurs mondiaux d'ecstasy et de stimulants de type amphétaminique (STA) a permis d'éclairer les instances gouvernementales sur la nécessité de combler une carence en matière d'estimations fiables, proprement canadiennes, sur lesquelles s'appuyer pour évaluer la justesse de celles formulées par l'agence internationale. C'est dans ce contexte qu'en 2012, à la demande du ministère de la Sécurité publique du Canada, Bouchard et ses collègues ont soumis les premières tentatives d'estimation concernant la taille de ce marché. Or, malgré une approche à plusieurs méthodes, le degré d'incertitude de certaines estimations fournies demeure élevé, de l'aveu même des auteurs. Les connaissances lacunaires en regard de plusieurs aspects de ce marché en émergence ont d'ailleurs obligé ces chercheurs à manipuler plusieurs inconnues dans la formulation d'estimations concernant la capacité de production canadienne des laboratoires clandestins d'ecstasy et de STA. Combien d'individus sont nécessaires pour exploiter ce type d'installations ? Comment évaluer le rythme de production d'un laboratoire clandestin ? Voilà au moins deux exemples d'inconnues soulevées par Bouchard et ses collègues (2012) à l'égard de la production de stupéfiants synthétiques. À ces exemples, nous ajouterions deux éléments à connaître lorsque l'intérêt s'arrête sur la notion de la capacité de production, voire trois, lorsque de surcroît, on s'intéresse à la fabrication d'un bien illicite. Quel est le rendement des appareils de production ? Y a-t-il rupture

1. Par *drogues de synthèse*, nous référons dans le présent rapport, à deux groupes de substances illicites, à savoir, d'un côté, l'ecstasy (MDA et MDMA) et, de l'autre, les substances de type amphétaminique (STA) qui englobent notamment la méthamphétamine et l'amphétamine.

des stocks touchant les matières premières (précurseurs et autres produits chimiques essentiels)? Et enfin, pendant combien de temps ce lieu de production peut-il demeurer en activité avant d'être détecté par les agences d'application de la loi?

Conscient que connaître la taille d'un marché de drogues illicites ne fait qu'augmenter la pertinence des orientations que déterminent les décideurs² eu égard aux stratégies imposées aux agences d'application de la loi, il est apparu pertinent, voire pressant, de fournir un éclairage sur cette question pour le Québec. En raison de l'intérêt et des préoccupations grandissantes que suscitent l'ecstasy et les STA au Québec, nous avons entrepris de traiter distinctement la question de l'estimation de la capacité de production québécoise et les autres aspects visés par un chantier de recherche plus extensif, mené par la Sûreté du Québec, relativement aux laboratoires clandestins détectés au Québec sur plus d'une décennie.

D'un côté, la connaissance extraite de cette recherche quant à la capacité de production se devait d'être mise rapidement à la disposition de la communauté scientifique s'intéressant à cette question. De l'autre, et compte tenu de l'importance des premières estimations sur le plan des décisions gouvernementales et policières, il devenait impératif de fournir des éléments de connaissance complémentaires sur la réalité québécoise, de manière à soutenir les réflexions sur une problématique ayant une portée non négligeable, notamment sur la santé publique, et plus particulièrement sur la jeunesse québécoise.

À partir d'une analyse documentaire portant sur l'ensemble des dossiers d'enquêtes policières relatifs au démantèlement d'installations clandestines de production d'ecstasy et de STA au Québec pendant une décennie (2000-2010), la présente étude vise à dégager des résultats susceptibles d'enrichir les connaissances sur la taille de la population québécoise s'investissant dans la production de ce type de substances illicites et sur l'ampleur de la capacité de production que détient cette dernière. Le rapport met également l'accent sur la revue des connaissances actuelles cumulées sur le plan

de la production clandestine à l'échelle nationale et internationale, de manière à mieux circonscrire la position et les particularités du marché québécois, ainsi que les habitudes de production clandestine courantes. Une revue approfondie de la littérature scientifique, policière de même que clandestine, sur la production de drogues de synthèse a permis de décortiquer de nombreux éléments déterminants, mais pourtant fréquemment ignorés dans les estimations formulées tant par les autorités que par la communauté scientifique.

La structure du présent rapport est la suivante. À la suite d'une brève, mais nécessaire, mise au point en ce qui concerne les drogues du groupe ecstasy et celles désignées sous l'appellation STA, nous exposerons les motifs ayant justifié le projet duquel celui-ci découle. Ensuite, nous passerons en revue les écrits scientifiques, dont la très grande majorité se réfèrent à la réalité américaine, afin d'en extraire l'information qui traite des particularités de la production des drogues de synthèse. Ces aspects doivent être pris en considération en raison de leurs effets potentiels sur la performance et le fonctionnement d'une installation clandestine. Il sera question, d'une part, des options à la disposition des chimistes clandestins pour synthétiser l'une ou l'autre de ces drogues et, d'autre part, des répercussions de chacune d'elles en ce qui a trait au temps de préparation, à la complexité des procédés de synthèse et au rendement. En continuité, la seconde partie de cette revue des écrits vise à fournir un éclairage sur deux réalités bien distinctes, c'est-à-dire les laboratoires de fortune, disposant d'une faible capacité de production, par opposition aux installations à très haut rendement, exploitées principalement par le crime organisé.

En troisième lieu, tout juste avant de préciser nos objectifs, il sera question des quelques écrits scientifiques s'étant attardés à l'état de la production canadienne de drogues de synthèse. Compte tenu de la méthode plutôt atypique employée pour rassembler le matériel documentaire à la base de ce projet, de même que de la variété de sources de données ayant été mises à profit, les aspects méthodologiques se devaient d'être traités avec nuance et précision.

2. À cet effet, nous partageons l'optique du Home Office, cet important organe public de recherche du Royaume-Uni reconnu mondialement, dont le mandat consiste à fournir des éléments de connaissance permettant d'améliorer les décisions politiques du ministère et du gouvernement sur des aspects de la sécurité publique parmi lesquels figurent les activités policières. Le Home Office soutient en effet que la proposition d'estimations robustes quant à la taille d'un marché de drogues illicites s'avère à la fois un important indicateur de l'ampleur des problèmes de drogue et un élément à la base du succès des stratégies antidrogues.

La quatrième section sera dédiée à la présentation des résultats et est divisée comme suit. L'attention sera d'abord tournée vers la taille potentielle de la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse. Plus précisément, nous opérerons d'abord une comparaison dégagant d'importantes divergences entre le portrait des résultats des enquêtes analysées avec celui découlant des données tirées du *Module de l'information policière* (MIP). Nous exposerons ensuite la démarche empruntée pour proposer une tentative d'estimation de la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse par l'entremise des méthodes capture-recapture, en exploitant plus précisément l'estimateur tronqué de Poisson, suggéré par Zelterman. La taille vraisemblablement restreinte de la population, a commandé le recours aux observations générées par les enquêtes analysées plutôt qu'à l'utilisation des données ayant trait aux arrestations, soit le choix commun de ceux qui exploitent ces méthodes pour déterminer la taille de populations cachées comme celle des hors-la-loi. Les estimations en question convergent dans le même sens que ce qui ressort de l'examen d'un corpus documentaire traduisant plus d'une décennie d'enquêtes policières sur le sujet : la production de drogues de synthèse, toutes fonctions confondues, fait intervenir un bassin limité d'individus, comparativement, par exemple, à la production québécoise de marijuana.

Une tentative d'estimation de la capacité approximative de production des laboratoires québécois occupe le reste de ce rapport. On y présente en premier lieu une méthode nous ayant permis de capter plus uniformément, et surtout plus fidèlement, l'image statistique traduisant la capacité de production neutralisée par les services policiers au moment du démantèlement. En fait, il sera question d'un procédé de conversion de l'ensemble des divers ingrédients à la disposition des producteurs, qu'il s'agisse des précurseurs se trouvant dans un entrepôt indépendant ou bien du lieu où s'opère l'étape finale de la confection des comprimés. D'ailleurs, force est de constater que l'attention de la police et des médias est souvent portée sur ces lieux dédiés au pressage de comprimés lorsque vient le moment de dépeindre l'ampleur des activités d'individus neutralisés. Cet équipement n'ayant pas été expressément fabriqué pour l'usage illicite dont il fait l'objet génère de fausses impressions sur l'envergure de la production du ou des laboratoires auxquels il est relié. Ceci étant, loin de nous l'idée de minimiser

l'importance de la capacité de production des installations dédiées à la synthèse des substances actives. Il s'avère souhaitable de recentrer l'attention sur un autre type d'appareillage, celui qui, à la lumière des habitudes adoptées par les autorités et le milieu de la recherche, tant aux États-Unis qu'au Mexique, se veut beaucoup plus pertinent en regard de l'objectif poursuivi, à savoir déterminer la quantité brute de substance active que le criminel est en mesure de produire dans un temps déterminé. Pour ce, il importe de conjuguer des éléments de connaissance portant, d'une part, sur une variété de procédés chimiques connus pour être privilégiés par les chimistes du marché noir et, d'autre part, sur des normes de rendement relatives à une panoplie d'instruments dédiés à l'industrie de la chimie et aussi, à des répliques expressément conçues à des fins illicites par des individus dotés d'expériences et de connaissances particulièrement pointues. De là, la nécessité de se tourner vers une littérature clandestine écrite par et pour des connaisseurs manœuvrant dans l'illégalité.

Nous arrivons donc à la seconde section de cette dernière partie du rapport, laquelle repose sur un exercice de reconstitution d'un échantillon de laboratoires démantelés. Il s'agissait d'établir des références sur le rendement de ces installations, lesquelles ont été intégrées à une proposition d'équation visant à formuler des projections, ou, en d'autres termes, à calculer la capacité de production de ces installations dans une perspective dynamique. Ces références ont été assorties de constats ressortant quant aux habitudes de production inhérentes aux exploitants de deux catégories d'installations, de même qu'à la période de sursis dont ils disposent avant d'être neutralisés.

La question centrale à la base de notre démonstration étant de savoir à combien peut s'élever la production québécoise de STA et d'ecstasy, la toute dernière section est consacrée à la présentation de scénarios ayant trait au nombre de laboratoires potentiellement en activité. Ce nombre est établi en fonction de différents taux de détection hypothétiques, parce qu'empruntés notamment aux connaissances inhérentes à la culture de marijuana. Quels que soient les scénarios, les estimations leur étant associées suggèrent un déséquilibre entre l'offre et la demande qui sous-tend l'hypothèse d'un important excédent disponible pour les marchés extérieurs et donc l'exportation clandestine de substances produites dans la province.



Comprimés de méthamphétamine saisis par la Sûreté en 2011 ainsi que la presse ayant servie à leur confection.

2. Drogues de synthèse : de quoi s'agit-il ?

Cette section se veut introductive. À partir de la littérature existante, elle dresse un portrait succinct de notre objet d'étude, à savoir la production de drogues de synthèse, et elle permettra au lecteur de se familiariser avec les terminologies et les réalités composant cette activité. Nous nous attarderons également à présenter l'importance des disparités régionales existant à l'échelle de l'Amérique du Nord en matière de production clandestine, de manière à éclairer le lecteur sur les biais potentiels à la réalisation d'estimations de la capacité de production à l'échelle d'un vaste marché, tel celui d'un pays.

2.1 Pourquoi s'intéresser à la production de drogues de synthèse ?

Il existe deux voies qui peuvent permettre de générer des connaissances susceptibles de lever le voile sur des pans encore méconnus de ce milieu clandestin. D'un côté, il y a celle que privilégient habituellement les chercheurs du milieu universitaire, qui consiste à recourir à des techniques de collecte de données auprès d'individus actifs dans ce milieu. De l'autre, plus rarement accessibles à ces chercheurs, figurent une masse de données n'ayant pas été colligées dans le milieu de la recherche, mais desquelles il s'avère possible d'extraire de l'information sur le fonctionnement du marché clandestin. Nous faisons plus précisément référence ici aux éléments d'information accumulés par les policiers dans le cadre de leurs enquêtes. L'une et l'autre source permettent un éclairage issu de l'intérieur de ces milieux dans une perspective complémentaire. Ainsi, contribuer à combler des carences sur le plan des connaissances constitue la première raison pour laquelle il était justifié de s'intéresser à cette problématique : en utilisant des données issues d'actions policières, tels que dossiers d'enquêtes, renseignement criminel, description des laboratoires démantelés (rapport de démantèlement, photographies, enregistrement des saisies), etc. La disponibilité de ce corpus pour les chercheurs issus d'agences policières permettait donc au départ d'accumuler de l'information complémentaire et utile au milieu de la recherche.

Plusieurs autres motifs militaient pour que l'on s'intéresse à cette problématique en particulier. Figure au nombre de ceux-ci le regard critique, et de plus en plus insistant, que porte la communauté internationale sur

le Canada, et par extension sur le Québec. Mais au-delà de cette insistance, existent toute une panoplie d'indications sur la réalité québécoise qui justifiaient autant, sinon plus, une meilleure compréhension de ce marché illicite. Notamment, au chapitre de la consommation, le Québec s'est démarqué ces dernières années du reste du Canada, voire de l'Amérique du Nord. Effectivement, des enquêtes sur les habitudes de vie des Canadiens ont démontré tant la croissance de la prévalence de la consommation pour ces substances à travers le pays que la distinction du Québec par rapport au reste du pays. Ces enquêtes canadiennes menées au début des années 2000 (2002 et 2004) confirment une croissance de la demande pour l'ecstasy de 1,2 % sur une période de deux années seulement (Flight, 2007). L'absence de différence significative entre le taux national et les taux propres à chacune des provinces suggère une augmentation uniforme à l'échelle du pays. Effectivement, Adlaf, Bégin et Sawka (2005) ont observé, pour ce qui est des substances présentant un taux d'usage marginal – la cocaïne, le speed (amphétamine) et l'ecstasy font partie de ce groupe –, que les taux provinciaux pour les douze mois précédant le sondage et la moyenne nationale s'avèrent relativement semblables pour ce qui est de l'ecstasy. Par contre, l'usage de méthamphétamine au Québec se démarque déjà à cette époque, le taux d'usage québécois de 2,3 % étant alors significativement supérieur à la moyenne nationale de 0,8 % (Adlaf, Bégin et Sawka, 2005).

En ce qui concerne plus particulièrement les taux de consommation pendant la vie des Canadiens, l'enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) établit, pour l'année 2004, à 6,4 % celui ayant trait à la méthamphétamine et à 4,1 % celui se rattachant à l'ecstasy. Le Québec se distingue encore au chapitre du taux d'usage de speed comparativement à la moyenne nationale avec un pourcentage de 8,9 %. Il s'agit là du taux provincial le plus élevé au pays. En fait, au Québec, en 2004, le taux d'usage au cours de la vie se situe à 8,9 % dans le cas de la méthamphétamine et à 3,7 % dans celui de l'ecstasy.

Selon Flight (2007), le Québec se démarque sur deux points. D'abord, au chapitre des habitudes de consommation des jeunes de 24 ans et moins. Des enquêtes québécoises sont venues confirmer cette affirmation

concernant une modification relativement rapide des habitudes de consommation des drogues de synthèse chez les jeunes. Sur la base des données d'une enquête menée auprès des élèves québécois du secondaire (ETADJES), Perron et Loiseleur (2003) indiquaient ne pas avoir été en mesure de détecter de changement entre 2000 et 2002 en ce qui a trait à la prévalence de consommation de drogues (toutes drogues confondues). Par contre, les données recueillies en 2006 issues de cette même enquête (ETADJES) ont conduit Cardin et Dubé (2008) à dégager l'existence d'une progression se rattachant à la consommation des drogues de synthèse chez les élèves québécois. Plus précisément, les résultats de l'enquête menée en 2006 montraient, d'une part, que 9 % de tous les élèves québécois du secondaire avaient consommé des amphétamines en 2006 et, d'autre part, que cette proportion s'élevait à 14 % lorsque les élèves ciblés étaient ceux des 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Également, et pour tous les groupes d'âges confondus, le taux d'usage québécois de speed est significativement supérieur à la moyenne nationale, la différence étant de 1,5 %.

En relation avec ces résultats d'enquêtes scientifiques, plusieurs actions témoignent de la préoccupation grandissante des autorités gouvernementales du Québec à l'égard des drogues de synthèse, situation qui font de celles-ci un objet d'étude d'intérêt. D'abord, dès le tournant du millénaire, Schneeberger et Desrosiers (2001) sont mandatés pour faire la lumière sur la situation des « nouvelles drogues » au Québec, faisant suite aux inquiétudes des instances gouvernementales.

En 2003, le neurobiologiste Claude Rouillard s'est vu attribuer par le Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT) la responsabilité de soulever les répercussions physiologiques associées à l'usage de ces substances. Dans son rapport intitulé *Ecstasy et drogues de synthèse : le point sur la question*, celui-ci avance le constat suivant, à savoir que les « drogues de synthèse, aussi appelées nouvelles drogues, ne sont pas des substances banales. Ce sont non seulement des drogues psychoactives puissantes, mais en plus, leur consommation peut engendrer des problèmes médicaux importants à court, moyen et long terme » (2003 : 11).

Quelques années plus tard, soit en 2006, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) note que le

gouvernement du Québec, préoccupé notamment par les ravages occasionnés par les drogues synthétiques dans l'Ouest canadien, a formé un groupe de travail interministériel chargé d'élaborer un plan d'intervention relatif au *crystal meth* et autres drogues de synthèse (MSSS, 2006). S'intéressant à plusieurs milieux du marché, le plan cible, entre autres, ceux ayant trait à la production et à la distribution des drogues de synthèse. Plus concrètement, le groupe de travail, qui établit la nécessité « de renforcer la concertation de tous les intervenants concernés pour limiter la prolifération des sites de production », vise rien de moins que la réduction de l'offre par la répression du crime organisé (MSSS, 2006 : 14).

De plus, inquiet à la suite des constats des enquêtes québécoises en milieu scolaire citées précédemment, le MSSS a requis la réalisation d'une étude sur les variables pouvant expliquer pourquoi le Québec semble se distinguer des autres provinces canadiennes en matière de consommation de drogues de synthèse. Les mandataires, Fallu et collab. (2008), ont essentiellement orienté leurs travaux sur la collecte de données ayant trait aux facteurs de risque et aux fonctions de l'usage d'amphétamines chez les jeunes Québécois par l'entremise d'une méthodologie visant à recueillir les perceptions et les explications des jeunes. À titre de recommandation, ce groupe de chercheurs indique la nécessité d'orienter les recherches subséquentes entourant la problématique des amphétamines sur les éléments susceptibles d'offrir un éclairage sur la situation de la consommation au Québec. En s'interrogeant sur les facteurs pouvant expliquer la situation de la province, à savoir qu'il s'agit de la région de l'Amérique du Nord où la méthamphétamine est la plus consommée, les auteurs laissent planer la question de la disponibilité, voire de l'accessibilité.

Cette piste pointe vers un secteur où les éléments de connaissance sont particulièrement lacunaires, à savoir celui de l'offre en matière de drogues de synthèse. En 2008, dans un rapport intitulé *Initiatives visant les drogues synthétiques [...]*, la GRC recommandait « de trouver des moyens de mesurer le nombre de laboratoires clandestins au pays, ainsi que les substances chimiques, le matériel et les produits finis qui s'y trouvent » (GRC : 5). Confrontés à de multiples embûches dans leurs efforts visant à fournir diverses formes d'estimations relatives au marché national des drogues synthétiques, Bouchard et collab. (2012) se sont

plaintes du manque de données et de connaissances sur la question de l'offre.

C'est dans ce contexte, caractérisé à la fois par des inquiétudes fondées sur la prévalence de la consommation de drogues de synthèse au Québec et une absence de connaissances tangibles sur la production de ces substances, que la Sûreté du Québec, par l'entremise de sa Direction de la recherche et du développement stratégique (DRDS), a pris en charge un chantier de recherche poursuivant sept principaux objectifs³. Celui auquel se consacre le présent rapport consiste « à fournir un éclairage sur la capacité de production des laboratoires clandestins démantelés par les forces policières québécoises sur une période de 10 ans (2000-2010) comme phase préliminaire au déploiement éventuel d'une méthodologie visant l'estimation de la taille de ce marché de drogues illicites ».

2.2 Classification nominale : distinguer les substances des groupes ecstasy et STA

La catégorie *drogues de synthèse* regroupe un large éventail de substances psychoactives s'étant diversifié au fil du temps et des modes, se taillant une place auprès de la population consommatrice. En réaction à l'émergence de ces marchés, les institutions, tant législatives

que policières, se sont adaptées, au même titre que les personnes ayant choisi de s'investir dans la mise en marché de ces produits illicites, diversifiant progressivement les types de substances rendues disponibles. Néanmoins, deux groupes de substances continuent à plus long terme d'occuper une position prédominante dans la production et la vente de drogues de synthèse : les stimulants de type amphétaminique (GA) et les substances communément associées au groupe ecstasy (GE).

L'ONUDC n'établissait aucune distinction entre amphétamine et méthamphétamine avant la parution de son rapport annuel sur la situation mondiale des drogues de 2009. L'organisme privilégiait le recours à l'appellation « stimulant de type amphétamine (STA) » pour désigner ces deux substances, y inclus l'ecstasy. En 2009, l'ONUDC a introduit une distinction entre ces deux catégories de produits, les substances du groupe amphétaminique, d'un côté, et celles du groupe ecstasy, de l'autre. Le groupe amphétaminique (GA) comprend la méthamphétamine, l'amphétamine de même que des amphétamines non spécifiques tels les produits vendus sous les noms suivants : Captagon, méthcathinone, fénétylline, méthylphénidate. Quant au groupe ecstasy (GE), il comprend le MDMA, le MDA et le MDEA ou MDE.

Tableau 1 : Sommaire des appellations pour les différentes substances du groupe amphétaminique et du groupe ecstasy

	Substances de type amphétaminique (STA)		Substances du groupe ecstasy	
Nom IUPAC	1-phénylpropan-2-amine	N-méthyl-1-phénylpropane-2-amine	3,4-méthylène-dioxyamphétamine	3,4-méthylène-dioxy-N-méthylamphétamine
Appellation courante	Amphétamine	Méthamphétamine	MDA	MDMA
Noms familiers	speed; amphet; peanut	speed; meth; crank; crystal; crystal meth; ice, glass; tik	ecstasy; XTC; drogue de l'amour	

Sur le plan de leur structure chimique, de leurs caractéristiques et de leurs effets respectifs, ces deux familles devaient en effet être considérées séparément, contrairement à l'orientation empruntée par plusieurs auteurs (Cyr, Léonard et Champagne, 2002). Selon ces derniers, l'amphétamine constitue un stimulant du système nerveux central, voire une substance faisant partie des stimulants majeurs, selon la classification préconisée

par le Centre de toxicomanie et de santé mentale, au même titre que la métamphétamine qui, en tant que dérivé deux fois plus puissant, s'avère plus consommé à l'échelle mondiale (Cyr, Léonard et Champagne, 2002) que l'amphétamine, considérant ses propriétés chimiques et pharmacologiques. Ce sont effectivement les stimulants majeurs qui génèrent les effets les plus recherchés par les usagers. Pour ce qui est de l'ecstasy,

3. Le lecteur intéressé à connaître les autres objectifs poursuivis par cette recherche qui feront l'objet de publications ultérieures est invité à consulter l'annexe I.

cette drogue fait plutôt partie de la famille des hallucinogènes stimulants et, à ce titre, la pharmacodépendance associée à son usage présente des distinctions avec l'amphétamine. La structure chimique du MDMA s'apparente à celle de l'amphétamine pour ce qui est de sa propriété stimulante et à la mescaline par ses propriétés hallucinogènes, bien que ces dernières soient relativement faibles (Léonard, Cyr et Légaré, 2002).

En somme, dans ce rapport, en conformité avec la littérature, l'appellation *drogues de synthèse* désignera simultanément les deux catégories de substances illicites auxquelles nous nous intéressons, soit les substances de type amphétaminique (STA) et le groupe ecstasy (GE). Au moment de procéder à l'appréciation des connaissances, à la méthodologie et à l'analyse des données, tout comme à celui de communiquer les résultats, nous prendrons en considération l'obligation d'aborder distinctement ces deux catégories (STA par rapport au GE).

2.3 La production de STA et d'ecstasy : ce qui doit être considéré

La synthèse de ces substances est une activité pour le moins hétéroclite. Que ce soit pour la production de MDMA, de MDA, d'amphétamine ou de méthamphétamine, la variété des voies de synthèse pouvant être utilisées dans la production de ces substances est presque infinie. Par ailleurs, les méthodes de production évoluent rapidement, s'adaptant au contexte législatif propre à chaque région, de même qu'aux particularités et aux caractéristiques des marchés illicites existants (Dobkins et Nicosia, 2009; Weisheit, 2008).

Conséquemment, aborder la question de la capacité de production clandestine de drogues de synthèse mérite que l'on tienne compte d'un certain nombre d'éléments relatifs aux différentes méthodes de synthèse : leur complexité, le temps nécessaire à l'achèvement d'un cycle, mais aussi et surtout, la qualité et la quantité de substances actives générées. Il s'agit là de paramètres qui doivent être pris en compte lorsque l'intérêt accordé à la capacité clandestine de production de STA ou d'ecstasy s'inscrit dans la perspective

de mieux circonscrire un indicateur relatif à la taille potentielle d'un marché illicite (ex. : la capacité de production réelle détectée par les forces policières au cours d'une période donnée).

Ces conditions étant, nous nous emploierons dans les prochaines lignes à dégager sommairement la connaissance accumulée concernant les différentes méthodes empruntées par les exploitants de laboratoires clandestins. Nous nous concentrerons sur les deux substances plus communément fabriquées et vendues dans le monde et au Québec, c'est-à-dire la méthamphétamine et l'ecstasy (MDA et MDMA).

2.3.1 La synthèse clandestine de la méthamphétamine

Les différentes techniques clandestines dédiées à la production de la méthamphétamine font l'objet d'une vaste documentation. En contrepartie, les techniques de synthèse des substances du groupe ecstasy sont beaucoup moins connues de la littérature scientifique. Cette situation s'explique en partie par la popularité de la méthamphétamine auprès des consommateurs américains, et de l'attention particulière que les autorités américaines y ont accordée en retour. La méthamphétamine engendre une forte dépendance chez le consommateur, et se veut relativement facile à synthétiser par l'entremise de substances de consommation courante. De fait, le principal précurseur employé par les chimistes amateurs, la pseudoéphédrine, peut être facilement extraite de comprimés en vente libre en pharmacie, tels les décongestionnants et les médicaments contre les symptômes du rhume et des allergies. Il en résulte que, depuis le début du XXI^e siècle, de nombreuses régions de l'Amérique du Nord sont aux prises avec une prolifération inquiétante de petits laboratoires amateurs de *crystal meth* (méthamphétamine de forme cristalline).

La méthamphétamine est synthétisée à l'aide de trois principaux précurseurs⁴ : l'éphédrine, la pseudoéphédrine et la phénylacétone. Au-delà de ces dénominations communs, les méthodes de fabrication (recettes), sont très variées. Le nombre d'agents réactifs⁵ et de

4. Un *précurseur* est une substance mère qui subit une transformation au niveau de sa structure moléculaire pour acquérir de nouvelles propriétés. La synthèse d'une drogue de synthèse implique obligatoirement la transformation moléculaire d'un précurseur (Burgess et Chandler, 2003).
5. Le terme *réactif* désigne une substance chimique utilisée pour faciliter la réaction (transformation de la structure moléculaire) d'un précurseur, sans toutefois contribuer à construire sa nouvelle structure moléculaire (Burgess et Chandler, 2003).

solvants⁶ pouvant servir à la synthèse de la substance est pratiquement infini.

Toutefois, les experts s'accordent pour regrouper l'essentiel des variantes de procédés clandestins en trois catégories de méthodes plus couramment utilisées par les producteurs clandestins. Le tableau 2 présente succinctement ces trois catégories. Deux d'entre elles, soit

la *Birch reduction method* (NAZI) et la méthode communément appelée *Red Phosphorous method* ou *Red P* (en référence à l'utilisation du phosphore rouge dans la synthèse), utilisent l'éphédrine ou la pseudoéphédrine comme précurseur. Dans le cas de la *Leuckardt-Wallach reduction method*, elle se démarque par l'emploi de la phénylacetone (communément appelée P2P).

Tableau 2 : Sommaire des caractéristiques des trois principales catégories de méthodes de fabrication utilisées clandestinement dans la production de la méthamphétamine

Recettes	Temps approx. de préparation*	Principaux produits chimiques utilisés	Références
<i>Reductive amination</i> ou <i>Leuckardt-Wallach reduction</i> (P2P)	72 h	1-Phényl-2-Propanone; acide phénylacétique; méthylamine; N-méthylformamide; acide formique	Man, Boris et Walus, 2009; Burgess et Chandler, 2003; Fester (8 ^e édition), 2009; UNODC, 2006; http://www.erowid.org/archive/rhodium/chemistry/meth.louisfreeh.html (consulté le 20 août 2012)
<i>Red Phosphorous method</i> (Red P)	12-72 h	Éphédrine ou pseudoéphédrine; phosphore rouge; iodure d'hydrogène; toluène	Man, Boris et Walus, 2009; Burgess et Chandler, 2003; Fester (8 ^e édition), 2009; UNODC, 2006; Weisheit et White, 2009
<i>Birch reduction</i> (NAZI)	1-3 h	Éphédrine ou pseudoéphédrine; ammoniac; lithium; toluène	Ely et Mc Grath, 1990; Man, Boris et Walus, 2009; Weisheit et White, 2009; Fester; Fester (8 ^e édition), 2009; Burgess et Chandler, 2003; UNODC, 2006; Sexton et collab., 2006; 2008.

a) Déclin et retour de la méthode P2P

Les méthodes issues du précurseur phénylacetone (ou 1-Phényl-2-Propanone, plus communément appelé P2P) impliquent généralement un procédé appelé l'amination réductrice, qui se traduit par une série d'opérations relativement complexes qui tendent à faire réagir la substance mère (P2P) avec une amine. Principalement, les méthodes issues de la phénylacetone s'appuient sur l'utilisation de méthylamine comme réactif, et l'emploi d'un amalgame d'aluminium pour la réalisation du procédé. L'ajout progressif de chlorure mercurique, qui réagit avec l'aluminium, permet à la substance de se transformer dans une période avoisinant les 72 heures (Man, Boris et Walus, 2009; Burgess et Chandler, 2003; Fester, 2009; UNODC, 2006).

La méthode était largement privilégiée par les chimistes clandestins jusqu'à la fin des années 1980 (Burgess et Chandler, 2003), moment où des mesures de contrôle ont été mises en place pour limiter l'accès à la

phénylacetone, ce qui a eu comme effet d'inciter progressivement les producteurs clandestins à diversifier leurs méthodes (Weisheit et White, 2009). Cependant, certains exploitants de laboratoires mieux organisés privilégient encore cette voie. Au Québec, les producteurs clandestins semblent vouloir de plus en plus revisiter cette voie de synthèse que l'on croyait pourtant révolue.

En fait, l'adaptabilité et l'innovation dont font preuve certains groupes criminels en matière de développement de voies synthétiques pour contourner les contrôles mis en place par les autorités expliquent en partie le maintien de ce procédé. Ainsi, en réaction à l'accessibilité réduite du P2P, certains producteurs clandestins d'envergure se sont lancés dans la synthétisation du précurseur à l'aide de préprécurseurs, la phénylacetone pouvant effectivement être produite par la manipulation de l'acide phénylacétique (Burgess et Chandler, 2003 : 757; Man et collab., 2009 : 3), ou encore, plus récemment observé, du benzaldéhyde (Cox, Klass et

6. Le terme *solvant* désigne une substance utilisée lors d'une opération visant à dissoudre, isoler ou manipuler un précurseur, un réactif ou un produit fini (Burgess et Chandler, 2003).

Min Koo, 2009). La solution de l'autosuffisance par la production a de nouveau été privilégiée lorsqu'à son tour, l'acide phénylacétique a été l'objet de mesures de contrôle visant également à limiter son accessibilité pour les producteurs illégaux. Toutefois, le benzaldéhyde est toujours en vente libre et semble de plus en plus utilisé par des laboratoires québécois, selon les observations d'experts de Santé Canada.

b) Méthodes à base d'éphédrine et de pseudoéphédrine : des voies plus accessibles

La catégorie des méthodes par réduction d'éphédrine ou de pseudoéphédrine semble s'être imposée dans les années 2000 pour se positionner, et largement, comme la plus utilisée par les producteurs clandestins (Scott et Dedel, 2006 ; Weisheit et White, 2009 : 123-124). La simplicité des procédés de synthèse et l'accessibilité des précurseurs ont contribué à la démocratisation de la production de méthamphétamine, particulièrement aux États-Unis, où la multiplication des petits laboratoires clandestins artisanaux a créé une hausse de l'offre et de la consommation. La manipulation de ces précurseurs permet d'obtenir une quantité appréciable de méthamphétamine dans un laps de temps relativement court, de même qu'une pureté du produit fini supérieure à celle offerte par la méthode P2P (Man et collab., 2009). Les petits producteurs artisanaux privilégient cette méthode en raison de la relative accessibilité des précurseurs essentiels.

La pseudoéphédrine est plus généralement extraite de comprimés pharmaceutiques de consommation courante (décongestionnants, médicaments contre les symptômes du rhume ou des allergies, etc.), ce qui rend l'approvisionnement en précurseurs plus accessible pour les individus ne possédant pas de réseau d'approvisionnement élaboré. Cette option présente également l'avantage de réduire certains risques, comme le mentionne Weisheit (2008 : 78-79) :

The domestic methamphetamine producer does not have to worry about crossing borders or losing shipments at sea. A short distance between the producer and consumer also dramatically reduces the number of hands through which the product must pass before it reaches the consumer, substantially reducing the cost to the final consumer.

Cette catégorie de procédés se distingue en deux principales voies de synthèse désignées sous leurs appellations populaires respectives comme étant la *Birch reduction method* (ou *NAZI*) et la *Red Phosphorous method* (ou *Red P*). La méthode *Birch* – qui s'opère le plus souvent par une amalgamation de l'éphédrine (ou pseudoéphédrine) avec de l'ammoniac anhydre (fertilisant agricole) et du lithium – est simple et rapide, en plus d'offrir un produit fini de bonne qualité (Ely et McGrath, 1990 : 721-722 ; Sexton et collab., 2006). Elle demanderait effectivement très peu de manipulations : la simple mixtion des précurseurs et des solvants entraîne une réaction chimique permettant l'isolation de la molécule de méthamphétamine (Ely et McGrath, 1990 ; Burgess et Chandler, 2003). La présence très commune de l'ammoniac en milieu agricole expliquerait le fait que cette méthode est surtout répandue aux États-Unis en milieu rural (Sexton et collab., 2006). Le lithium est, quant à lui, plus généralement extrait des piles électriques. Selon Weisheit et White (2009), sa popularité aux États-Unis serait attribuable à sa simplicité, au peu de connaissances en chimie qu'elle nécessite et à la qualité de la méthamphétamine qu'elle procure.

Quant au procédé *Red P*, celui-ci implique une réaction entre l'éphédrine – ou la pseudoéphédrine –, l'iodure d'hydrogène et le phosphore rouge, d'où son appellation. Nécessitant davantage de manipulations et un temps de préparation supérieur pour achever un cycle de production que la méthode *Birch* (Burgess et Chandler, 2003), le procédé impliquant le phosphore rouge conduirait néanmoins à un résultat comparable au chapitre de la qualité et demeure très couramment utilisé, tant aux États-Unis qu'au Canada (Burgess et Chandler, 2003 ; Weisheit et White, 2009 ; Diplock et collab., 2005).

2.3.2 La synthétisation des substances du groupe ecstasy (MDA, MDMA)

L'Europe a longtemps dominé l'industrie de la production clandestine d'ecstasy. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique sont effectivement demeurés au sommet des pays producteurs pendant plusieurs années. Des problèmes d'approvisionnement en précurseurs, ressentis depuis (Vijlbrief, 2012), semblent toutefois avoir déplacé une grande partie de la production vers le Canada, qui de façon croissante apparaît vouloir jouer un rôle important dans la production d'ecstasy en vue d'alimenter surtout le marché américain, mais aussi le

marché asiatique (Transnational Institute, «The Ecstasy Industry», 2004; UNODC, 2009, 2011b).

Comparativement à ceux s'intéressant à la méthamphétamine, rares sont les écrits scientifiques ayant généré des connaissances sur les méthodes de production des substances appartenant au groupe ecstasy (MDA, MDMA). Les écrits américains ne traitent que rarement et sommairement de cette question. Des renseignements tirés d'une littérature plus spécialisée permettent néanmoins de circonscrire les procédés chimiques possiblement employés par les acteurs s'investissant dans cette activité criminelle. Quelques références (Hugel, 2009; Donnell, 2004) nous offrent également un aperçu de la diversité des voies de synthèse potentiellement concernées.

Sur le plan moléculaire, le MDMA (3,4-méthylènedioxy-N-méthylamphétamine) et le MDA (3,4-méthylènedioxyamphétamine) sont des drogues très semblables. Les deux substances procurent des effets psychostimulants similaires et sont généralement toutes deux vendues sous l'appellation courante d'ecstasy. Au même titre, les méthodes de production et les ingrédients utilisés dans les processus de synthèse sont analogues, alors que les précurseurs indispensables sont, pour leur part, identiques. Seules de légères variations sur le plan des procédés distinguent la production de MDMA et celle de MDA (voir à cet effet le guide de référence élaboré par Hugel, 2009).

Il existe tout de même plusieurs options en ce qui concerne les méthodes de synthèse de ces substances. Leur production est plus généralement issue d'un précurseur reconnu sous l'appellation de safrole, ou d'un précurseur issu de la manipulation de ce dernier, comme l'isosafrole, le 3,4-(méthylènedioxyphényl)-2-propanone (3,4-MDP-2-P) ou le pipéronal. Une des méthodes les plus communes pour la synthèse du MDMA consiste à produire une réaction impliquant l'extraction de 3,4-MDP-2-P (issue de la manipulation du safrole) avec du N-méthylformamide, ou encore de la méthylamine pour obtenir une composition de MDMA. La substitution de la méthylamine avec d'autres types d'amines permet la synthèse du MDA (UNODC, 2006 : 15; Hugel, 2009; Donnell, 2004). La méthode s'apparente globalement à celle de l'amination réductrice du P2P, exposée précédemment pour la méthamphétamine (Burgess et Chandler, 2003).

D'autres procédés de synthèse clandestins permettent également la production de MDMA et de MDA. Une réaction plus courante met en présence le nitropropène, le pipéronal et la n-butylamine, de manière à produire un agent intermédiaire appelé n-formyl-MDMA, qui est par la suite transformé en MDMA par l'utilisation de divers types d'acides ou de bases (UNODC, 2006 : 15). Pour la production de MDA, l'agent intermédiaire est réduit avec une composition d'hydruure de lithium aluminium (Hugel, 2009; Donnell, 2004).

2.4 L'envergure des laboratoires clandestins

L'envergure et la sophistication des installations clandestines ne sont pas sans effet sur la capacité de production. Le type de producteurs influe grandement sur les caractéristiques des laboratoires clandestins en activité. Considérant ces éléments, nous mettrons l'accent dans la prochaine section sur les traits distinctifs des installations clandestines, selon qu'il s'agit d'un laboratoire à faible ou à grande capacité de production. Aussi, il sera question de la distribution spatiale de ces deux types de laboratoires et des raisons invoquées pour expliquer les disparités observées, principalement aux États-Unis, en ce qui concerne les types de laboratoires démantelés.

Nécessairement, la capacité de production d'un laboratoire clandestin diverge selon les visées et l'envergure de son exploitant. Nul doute que les capacités dont disposent les exploitants, notamment en matière de financement et d'accessibilité aux précurseurs chimiques, jouent un rôle déterminant sur le type de laboratoire susceptible d'être exploité.

Un examen des écrits scientifiques ayant traité des caractéristiques des laboratoires nous a permis de distinguer deux catégories d'exploitants. D'un côté, les producteurs ayant des visées purement mercantiles. Ces groupes profitent de la présence active du crime organisé à l'échelle de la production ou de la mise en marché, ainsi que de l'utilisation de laboratoires clandestins de grande capacité. De l'autre côté, les producteurs amateurs, d'abord soucieux de produire pour leur consommation personnelle et celle de leurs proches.

Certaines régions en Amérique du Nord, surtout dans le Centre et le Mid-Ouest américains, sont caractérisées par une forte prévalence de laboratoires amateurs de

faible capacité, qui produisent peu, mais qui représentent un danger considérable pour les producteurs et les individus résidant à proximité, compte tenu des risques d'explosion et de contamination par le déversement de déchets toxiques (Jenkot, 2008 ; Brownstein et collab., 2012 ; Weisheit et White, 2009 ; Taylor et collab., 2011). On note également la présence de ces installations au Canada, mais dans une moins grande proportion (Diplock et collab., 2005). Ces installations amateurs se situent à l'échelle des installations disposant d'une capacité relativement faible de production à l'opposé des réseaux, groupes ou organisations visant strictement à s'enrichir par cette voie et qui concentrent une large part de la production en un lieu donné (Weisheit et White, 2009). En somme, la quantité de laboratoires donnant lieu à des saisies au niveau d'une région ne décrit pas forcément une grande production de drogues de synthèse à cet endroit. Il nous apparaît donc primordial de différencier les installations de faible et de grande capacité, tâche à laquelle nous nous attaquerons dans cette section.

2.4.1 Les laboratoires à faible rendement

On considère qu'un laboratoire clandestin est de faible capacité lorsque ses lots de production n'excèdent pas 125 grammes (Scott et Dedel, 2006 ; Weisheit et White, 2009). Il existe une variété de terminologies familières pour désigner ces laboratoires à faible capacité : *Mom and Pop labs*, *Beavis and Butthead labs* ou *Kitchen labs*, etc. Les autorités américaines arrêtent plus généralement leur choix sur l'appellation *Small toxic labs* (STL), compte tenu des répercussions notables de ces installations sur le plan environnemental et des dangers qu'ils signifient pour la sécurité et la santé des individus directement ou indirectement impliqués dans la production et le démantèlement de ces laboratoires (Scott et Dedel, 2006 ; Weisheit et White, 2009 ; Taylor et collab., 2011 ; Weisheit, 2008). Sur le plan environnemental, ces auteurs discutent notamment de la négligence associée à ce type de production en matière de précautions visant à éviter la contamination de l'environnement par le déversement de déchets toxiques générés par les procédés de synthèse.

Les laboratoires clandestins de faible capacité sont plus généralement dédiés à la production de méthamphétamine (Weisheit, 2008). Effectivement, la production d'ecstasy à l'échelle d'installations clandestines à faible rendement constitue un sujet absent des écrits

scientifiques. Deux éléments sont susceptibles d'expliquer cette lacune. D'une part, dans le cas de la méthamphétamine, il existe, comme discuté précédemment, des modes de production nécessitant somme toute assez peu d'organisation et de moyens financiers pour réaliser une production à petite échelle (Scott et Dedel, 2006). Le processus de synthèse de la méthamphétamine ne demande que des connaissances de base en chimie, les recettes et les procédés étant obtenus par des échanges au sein de la sous-culture, ou bien par la consultation de nombreuses références accessibles sur Internet (Weisheit et Wells, 2012). D'autre part, la facilité d'accès aux précurseurs nécessaires à la production de cette substance active est plus grande, ces précurseurs pouvant être facilement extraits de produits pharmaceutiques de consommation courante (Scott et Dedel, 2006).

La relative accessibilité tend à démocratiser ce type de production, phénomène pour le moins problématique, notamment pour des raisons de sécurité. Les producteurs amateurs produisent surtout pour leur usage personnel et celui de leur entourage, créant de petits réseaux structurés autour d'eux. Le chimiste amateur, ou *cook*, s'occupe du processus de fabrication et en retire une position de *leader* (Sexton et collab., 2006 ; Jenkot, 2008 ; Scott et Dedel, 2006). Des groupes d'individus gravitent généralement autour de ce dernier en respectant un certain ordre hiérarchique. La responsabilité de l'approvisionnement en précurseurs revient aux *juicers*, ou *shoppers*, lesquels, en achetant ou en dérochant dans les pharmacies certains types de médicaments, plus particulièrement des décongestionnants, méritent une portion de la production pour leur consommation personnelle (Weisheit, 2008 : 82 ; Jenkot, 2008 ; Scott et Dedel, 2006). D'autres individus sont expressément chargés de manipuler des substances dangereuses (Jenkot, 2008).

À la lumière de ces indications, on comprendra facilement que les laboratoires à faible rendement comptent pour une proportion réduite de la capacité de production d'un marché illicite considéré dans son ensemble, bien qu'ils soient associés à la très grande majorité des démantèlements aux États-Unis. Il demeure néanmoins que le phénomène des *Kitchen labs* est extrêmement préoccupant parce qu'épidémique et s'accompagnant de graves risques pour la santé et la sécurité des citoyens pour les raisons mentionnées précédemment (Scott et

Dedel, 2006; Taylor et collab., 2011; Weisheit et Wells, 2012; Weisheit et White, 2009). Dans certaines régions des États-Unis, notamment dans les États du Mid-Ouest, l'omniprésence de ce type de réseaux est devenue extrêmement problématique sur le plan de la santé et de la sécurité de la population (Shukla et Bartgis, 2008, 2009 et 2011; Brownstein et collab., 2012).

2.4.2 Les laboratoires de grande capacité (superlaboratoires)

Dans la littérature spécialisée, l'appellation *superlaboratoire* (*Superlab*) désigne les installations clandestines qui présentent les caractéristiques suivantes, à savoir une capacité de production approchant ou dépassant les 5 kg par cycle de production, l'utilisation d'équipements professionnels et un accès régulier à de grandes quantités de précurseurs (Scott et Dedel, 2006 : 6; Shukla et Bartgis, 2008; Weisheit et White, 2009; Diplock et collab., 2005).

Ce type d'installations vise plus généralement un marché national ou international, et est associé à de larges réseaux de distribution. Il s'agit d'installations nécessitant un niveau élevé d'organisation et d'importantes capacités de financement et de distribution (Scott et Dedel, 2006 : 7-9). Les acteurs engagés dans le processus travaillent pour des organisations criminelles bien implantées ou leur servent de fournisseurs, s'afférant également à la distribution à plusieurs échelles (Scott et Dedel, 2006; Etter et Garrett, 2010). En somme, la production est dédiée à une clientèle plus étendue, allant parfois jusqu'au commerce transfrontalier (Scott et Dedel, 2006; Cunningham, Liu et Callaghan, 2008; GRC, *Rapport sur la situation des drogues – 2009*). La nécessité de dénicher les précurseurs chimiques en quantités bien plus importantes impose également des moyens considérables et des stratégies plus sophistiquées. Ces laboratoires sont également exploités plus généralement par des individus ayant acquis une bonne connaissance des procédés chimiques, voire par des chimistes de formation (Scott et Dedel, 2006 : 13).

Aux États-Unis, la proportion de saisies visant ce type d'installations est inférieure à celle des laboratoires à faible capacité. Bien que ces lieux ne représentent que 10 % des laboratoires saisis, ils n'en demeurent pas moins responsables de 80 % de la méthamphétamine en circulation (Scott et Dedel, 2006).

Au Canada, il appert que les installations clandestines à grande capacité compteraient pour la majorité des cas détectés, ce qui alimente l'hypothèse suggérant que la capacité d'organisation et de financement des acteurs concernés s'avère élevée (GRC, *Rapport sur la situation des drogues – 2009*; Cunningham, Liu et Callaghan, 2008; Cunningham et collab., 2009; UNODC, 2011b; Bouchard, Gallupe et Descormiers., 2010; Diplock et collab., 2005 : 3; Nordeste, 2004).

Quels sont les facteurs susceptibles d'expliquer la présence d'un type de laboratoire plutôt qu'un autre dans une région donnée? Voici ce que nous nous emploierons à dégager dans les prochaines sous-sections.

2.5 La problématique entourant la production américaine : quelques aspects à considérer

Dans l'optique de mieux apprécier la nature de la production québécoise, il nous est apparu pertinent de nous attarder aux différentes formes que prend cette problématique et aux facteurs explicatifs de cette évolution distinctive sur le plan géographique. En l'absence d'une littérature scientifique s'étant intéressée à la question du développement du marché de la production illicite de drogues de synthèse au Canada, ce sont sans contredit les écrits américains qui offrent la base de référence la plus tangible pour aborder les éléments permettant d'apprécier la complexité d'une telle problématique à l'échelle internationale et nationale. Certaines considérations issues de cette littérature nous permettront de mieux comprendre l'évolution du phénomène de la production de drogues de synthèse au Québec et au Canada.

Depuis le milieu des années 2000, plusieurs études américaines se sont attardées à étudier les disparités régionales en ce qui a trait à la problématique de la production de méthamphétamine entre les différents États et sous-régions aux États-Unis (Weisheit et Wells, 2010; Shukla et Bartgis, 2008, 2009, 2011; Dobkins et Nicosia, 2009; Etter et Garrett, 2010; McBride et collab., 2008; Taylor et collab., 2011). Ce questionnement s'est développé autour de plusieurs phénomènes notables. Effectivement, comment expliquer, par exemple, que les forces policières détectent, année après année, un faible nombre de laboratoires clandestins en Nouvelle-Angleterre, que les États de la région centrale, tels l'Oklahoma, l'Illinois, l'Indiana, le Missouri, le Kentucky, entre autres, soient quant

à eux aux prises avec un grand nombre de laboratoires amateurs ? Pourquoi des États de l'ouest du pays, notamment la Californie, l'Arizona, le Nevada et l'Oregon, se démarquent-ils plutôt par la présence de laboratoires de grande capacité, voire d'un marché surtout alimenté par l'importation en provenance du Mexique ? (Brownstein et collab., 2012 ; Etter et Garrett, 2010 ; Scott et Dedel, 2006).

Les écrits ayant abordé la situation de l'Ouest américain sur le plan de la production évoquent la proximité du Mexique pour expliquer la nature des réseaux criminels tirant profit du rendement de laboratoires sophistiqués, mais surtout de la facilité de l'importation (Brownstein et collab., 2012 ; Etter et Garrett, 2010 ; Taylor et collab., 2011). Effectivement, la plus grande accessibilité, tant à des quantités importantes de précurseurs qu'à du matériel en provenance du Mexique, figure comme l'un des éléments explicatifs de la prise en charge du marché de la méthamphétamine par des réseaux criminels aux États-Unis. Dans ces conditions, il est possible de parler d'une situation géographique propice à la prise en charge d'un marché par des acteurs disposant déjà d'assises en matière de distribution, raison pour laquelle la voie de l'importation demeure surtout celle privilégiée (Sexton et collab., 2006 ; Sexton et collab., 2008).

À l'opposé, des aspects culturels sont, quant à eux, avancés par certains auteurs pour expliquer le caractère particulier que prend la problématique de la production des *Small toxic labs* (STL) dans d'autres régions américaines. Pour Brownstein et collab. (2012), un regroupement de chercheurs ayant mené des travaux extensifs sur les questions rattachées à la méthamphétamine⁷, la problématique des laboratoires à faible capacité tend à s'enraciner profondément dans le tissu culturel des régions frappées par le phénomène. Abordant des observations réalisées dans de petites communautés rurales des États du centre des États-Unis, Brownstein et collab. (2012) décrivent un type de production s'apparentant à une activité communautaire. Les rapports sociaux se définissent et se construisent autour de la production

et s'enracinent dans la culture pour ainsi en favoriser la propagation (Brownstein et collab., 2012). Il est question ici, comme indiqué par Jenkot (2008), de regroupements de consommateurs/producteurs de méthamphétamine, lesquels s'organisent autour du *cook* (chimiste). Cette situation confère à ce dernier un statut particulier au sein de la hiérarchie, lui accordant non seulement un prestige au sein de la sous-culture, mais aussi nombre de privilèges de la part de ses aides subalternes. La fonction de *cook* devient par le fait même particulièrement prisée et socialement valorisée dans ces sous-cultures, ce qui n'est pas sans effet sur la multiplication de nouveaux regroupements (Jenkot, 2008 ; Sexton et collab., 2006 ; Weisheit, 2008 ; Weisheit et White, 2009).

Évidemment, en elles-mêmes, les mesures déployées par les autorités pour contrer le phénomène ont été examinées comme étant de possibles facteurs influençant le visage de la problématique d'une région à l'autre. Plusieurs études traitent de la mise en place, par les États américains, de législations pour limiter l'accès aux précurseurs chimiques utilisés dans la production de méthamphétamine (Taylor et collab., 2011 ; Goetz, 2007 ; McBride et collab., 2008). Dans certains États aux prises avec de nombreux petits laboratoires amateurs, les efforts pour limiter l'accès aux précurseurs, notamment ceux disponibles dans les médicaments en vente libre, n'ont pas été ménagés⁸. Par contre, il existe des variations, d'une part, en ce qui concerne la fermeté des restrictions mises en place et, d'autre part, en ce qui a trait aux moyens déployés par les autorités pour les mettre en application (Etter et Garrett, 2010 ; Goetz, 2007 ; McBride et collab., 2008).

Il appert que certaines caractéristiques géographiques, dont la proximité d'un pays exportateur, sont venues en quelque sorte modeler le type d'acteurs s'étant positionnés initialement pour répondre à la demande, à savoir des réseaux criminels structurés, par opposition à des regroupements de petite taille constitués de producteurs/consommateurs (Taylor et collab., 2011 ; Shulka, Crump et Emelia, 2012). Les mesures de

7. Au total, le groupe aurait mené des démarches auprès de 1 367 services de police, des entretiens avec 50 enquêteurs spécialisés en drogues d'autant de communautés, visité plus de 28 villes dans 5 régions américaines pour y mener des rencontres avec des intervenants de la santé et des services sociaux, des travailleurs sociaux, des consommateurs et des vendeurs de méthamphétamine.

8. Consulter à ce sujet Alach, 2010 ; Cunningham et Liu, 2005 ; Cunningham et collab., 2008 ; Dobkins et Nicosia, 2009 ; Etter et Garrett, 2010 ; McBride et collab., 2008, 2011 ; McEwen et collab., 2003 ; O'Connor et collab., 2007 ; Scott et Dedel, 2006 ; Shulka et Bartgis, 2009.

contrôle ont, pour leur part, essentiellement modifié cet équilibre : les mesures de restriction aux précurseurs ont notamment eu pour effet d'offrir une conjoncture favorable au crime organisé et au trafic transnational avec le Mexique et le Canada (Etter et Garrett, 2010 ; Shukla et collab., 2012 ; Sexton et collab., 2008).

À la lumière de ces données, il nous apparaît nécessaire de considérer la possibilité que la production canadienne ne soit pas uniforme à la grandeur du pays. En dépit de l'uniformité de la législation fédérale en matière de restriction des précurseurs, rien ne permet d'exclure l'existence de particularités régionales concernant les habitudes de production de drogues de synthèse. En soi, parler en termes de « production canadienne » s'avère un peu précipité et sous-tend l'évacuation de toute la complexité de ce type de problématique.

2.6 La production de drogues de synthèse au Canada

Les études ayant déployé des méthodologies rigoureuses pour comprendre la production canadienne de drogues de synthèse sont assez peu nombreuses. La GRC produit bien des rapports annuels sur ces questions, mais ses publications ne représentent pas en soi des études empiriques. Il s'agit davantage de formes de bilan proposant un suivi de la situation à partir d'une compilation de données de diverses sources (agences extérieures, médias, gouvernements provinciaux, etc.), mais sans description méthodologique. L'ONU s'attarde également à publier certaines données concernant le marché canadien, mais encore là, les méthodes employées reposent sur peu d'assises empiriques sur le plan national, se contentant de résumer les données qui lui sont communiquées par les agences américaines (dont la Drug Enforcement Administration [DEA]) et canadiennes (notamment la GRC). En définitive, la connaissance réelle des autorités canadiennes sur l'état et la configuration de la production nationale de drogues de synthèse demeure assez limitée, alors qu'au même moment, certaines agences internationales et américaines accusent le Canada de se hisser progressivement au rang de chef de file mondial dans la production de méthamphétamine et d'ecstasy (UNODC, 2009).

Outre les récentes tentatives de propositions d'estimation de certains indicateurs visant à circonscrire la taille du marché, il est permis de croire que la connaissance

scientifique sur la réalité canadienne de la production de drogues de synthèse demeure pour le moins lacunaire (MJC, 2007 ; Bouchard et collab., 2012). Seuls les travaux réalisés par Diplock et collab. (2005) à propos des laboratoires détectés par les services policiers de la Colombie-Britannique proposent des résultats reposant sur une méthodologie empirique clairement formulée.

La démarche méthodologique utilisée par Diplock et ses collègues (2005) consiste à analyser l'ensemble des dossiers liés aux saisies de laboratoires clandestins par les corps de police de la Colombie-Britannique sur une période de deux ans précédant la publication de l'étude. Après l'élimination de certains cas (15) – qui représentaient plutôt des lieux d'enfouissement ou d'entreposage pour les produits chimiques –, le nombre de laboratoires clandestins détectés s'élevait à 33. Ce qui inquiète le groupe de chercheurs, c'est surtout le faible nombre de laboratoires découverts au Canada dans les dernières années, comparativement aux chiffres beaucoup plus importants des États-Unis en la matière, et considérant que le nombre d'étudiants du secondaire faisant usage de la drogue est deux fois plus important au Canada qu'aux États-Unis, ainsi que le fait que certains indices laissent penser que le Canada est aujourd'hui une plaque tournante de l'exportation. Cela pourrait mettre en évidence l'incapacité de diverses instances canadiennes à repérer les lieux de production.

2.7 L'ONUDC et son appréciation de la situation canadienne relativement à la production de STA

Selon un récent rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC, 2011), le Canada se serait progressivement hissé, au cours de la dernière décennie, au rang d'acteur de première importance dans la production et l'exportation à l'échelle globale de drogues de synthèse, se spécialisant notamment dans la production d'ecstasy. Le rapport suggère qu'à ce titre, différentes factions du crime organisé canadien s'investissent de manière importante dans le commerce transfrontalier et répondent efficacement à la forte hausse de la demande aux États-Unis pour la méthamphétamine et l'ecstasy :

Organized crime groups in Canada are the main source of ecstasy on the North American market and the primary market for ecstasy manufactured in Canada is the USA (UNODC, 2011b : 75-79).

Plusieurs questionnements sont nés de cette allégation. Les derniers rapports de l'ONUDC ont rapidement alerté les autorités canadiennes quant à la nécessité de resserrer les mesures de prévention et de contrôle des activités de production clandestine, notamment au chapitre de l'accès aux précurseurs chimiques. En ce qui concerne la recherche, plusieurs criminologues ont, à la suite de cette même allégation, reçu comme mandat de produire des estimations permettant de rendre compte des réalités sous-jacentes à ce trafic, notamment en matière d'évaluation de la taille potentielle du marché des STA (SRCQ, 2012; Bouchard et collab., 2010; 2012).

Il y a toutefois lieu de s'interroger sur la fiabilité des données utilisées par le groupe de chercheurs de l'ONUDC (UNODC, 2009, 2011a; 2011b) pour établir ces corrélations. D'après le descriptif méthodologique joint au rapport, les analyses sont issues de la compilation de l'ensemble des données et estimations disponibles sur les marchés nationaux des stupéfiants, et émises par les autorités nationales responsables de ces problématiques. Les livrables ne reposent pas sur des sources primaires, mais regroupent et analysent plutôt l'ensemble des études scientifiques et des rapports gouvernementaux produits sur une période donnée et les renseignements issus de questionnaires⁹ adressés à l'ensemble des États membres. À ce titre, pour analyser la situation canadienne, l'ONUDC utilise généralement des données recueillies dans un questionnaire soumis à Santé Canada et à la GRC, ainsi que le rapport annuel de la GRC sur les drogues de synthèse. Des données collectées par des agences américaines comme la DEA sont également utilisées en vue d'établir la position du Canada comme exportateur de STA vers les États-Unis. La compilation de ces données permet, selon l'ONUDC, de produire un portrait global du marché des STA et des relations de production et d'échange à l'échelle internationale, et ainsi d'exposer aux lecteurs quelques propositions analytiques traitant plus précisément des relations commerciales à l'échelle nationale et internationale.

Bien que très utile parce qu'il permet des analyses et des mises en contexte multi-échelles, le rapport de l'ONUDC est toutefois susceptible de conduire à certains biais lorsqu'on étudie de près les sources utilisées pour les compilations des données. D'une part, il

repose sur le postulat voulant que les instances nationales possèdent des connaissances appropriées sur les dynamiques composant le trafic national de ces substances. Or, comme nous le verrons dans la prochaine section, les études canadiennes traitant spécifiquement de la question de la production et de la vente de drogues de synthèse sont non seulement rares, mais les chercheurs qui les produisent travaillent également à partir des données extrêmement partielles (Bouchard et collab., 2010; Diplock et collab., 2005; Cunningham et collab., 2009; SRCQ, 2012; Nordeste, 2004).

D'autre part, les méthodologies utilisées par l'ONUDC pour évaluer l'envergure des marchés ont souvent été critiquées par le milieu scientifique, compte tenu de leur incapacité à démontrer la réelle fiabilité de leurs indicateurs (Thoumi, 2005; Reuter et Greenfield, 2001; SRCQ, 2012 : 4). Thoumi affirme notamment que les chiffres avancés reposent sur des données partielles et qu'ils devraient en l'occurrence être utilisés avec beaucoup de prudence, considérant la présence de nombreux biais méthodologiques dans les études en question et l'incapacité de la part de l'ONUDC de vérifier la fiabilité de ses sources (Thoumi, 2005 : 189-1990). Or, ces chiffres sont généralement présentés par les médias, les politiciens et certaines agences gouvernementales comme étant d'une fiabilité exemplaire, parfois de manière à promouvoir un programme politique (Thoumi, 2005 : 196-197). En réponse, Thoumi conclut :

Good data production requires substantial research and deep knowledge of the societies studied. The Great number of possible assumptions needed to produce estimates implies that a single estimate cannot be reliable. Any serious exercise should produce a range of these, and any assessment should be interpreted only as an approximate order of magnitude. Unfortunately, politicians and journalists want sound bites that a complex estimate cannot produce but that a single number can (Thoumi, 2005).

2.8 Une première référence canadienne sur la taille du marché des STA

Les derniers rapports de l'ONUDC ont rapidement alerté les autorités canadiennes quant à la nécessité de resserrer les mesures de prévention et de contrôle

9. Pour connaître le contenu des données recueillies, voir *UNODC Annual Report Questionnaire* : <http://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/10-GlobalData.html>.

des activités de production. Comme mentionné précédemment, plusieurs chercheurs ont reçu le mandat de produire des estimations concernant des réalités sous-jacentes à ce trafic, plus particulièrement en relation avec la taille potentielle de ce marché.

L'étude de Bouchard et collab. (2012) s'inscrit dans cette perspective, laquelle tente de circonscrire la taille du marché canadien de MDMA et de STA en s'appuyant sur une méthodologie impliquant sept types d'estimations distinctes. Quatre concernent des sous-populations liées à ce marché, à savoir celles des usagers, des vendeurs, des producteurs et des laboratoires. Seules les deux dernières méthodes feront l'objet d'une présentation plus explicite dans la section où sont présentés nos résultats. Bouchard et collab. (2012) ont également proposé des estimations concernant les quantités de drogues, soit celles consommées, celles produites et finalement, celles exportées. Encore là, et pour les mêmes raisons, l'attention sera concentrée uniquement sur la description de la méthode employée pour fournir une estimation des quantités produites. D'emblée, les auteurs affirment n'avoir pu disposer des données nécessaires à la présentation d'estimations fiables tant en ce qui a trait aux sous-populations qu'en ce qui concerne les quantités de drogues.

Parmi l'ensemble des estimations proposées par Bouchard et collab. (2012), nous avons porté notre attention essentiellement sur celles reposant sur des méthodes fondées sur un multiplicateur. Selon Bouchard et ses collègues, ces groupes de méthodes s'appuient sur le recours à un ratio fondé sur la partie observée de la population pour formuler des déductions relatives à celle non observée. Par exemple, en matière d'estimation du volume de production de drogues, expliquent les auteurs, on utilise la quantité de drogues saisies et le risque de détection formulé sous forme de pourcentage. Le défi, toujours selon Bouchard et collab. (2012), consiste à déterminer le taux de détection, lequel peut à la fois varier d'une année à l'autre et aussi, être influencé par les saisies d'envergure pouvant être considérées comme atypiques. Quoi qu'il en soit, c'est par l'entremise d'un tel ratio que ces auteurs envisageaient d'établir une estimation du nombre de laboratoires en activité à partir du nombre ayant été détecté. À la lecture des résultats présentés par Bouchard et ses collaborateurs, on comprend avant toute chose l'ampleur du défi qu'ont

dû relever ces chercheurs en raison de l'accessibilité limitée des données nécessaires pour appliquer les méthodes d'estimation envisagées.

Néanmoins, ces derniers ont été en mesure d'avancer certaines estimations. Sommairement, précisons que selon Bouchard et collab. (2012), le nombre de laboratoires clandestins en activité au Canada au cours d'une année se situe entre 560 et 1 400. Ces installations pourraient produire entre 4 594 kg et 11 485 kg de drogues de synthèse par année. En plaçant en perspective ces quantités avec celles ayant trait à la production mondiale, ces chercheurs considèrent que la part du Canada se situe entre 0,6 % et 4,6 %. Après avoir soustrait la quantité nécessaire à la demande intérieure, ce sont entre 1 733 kg et 8 624 kg de drogues qui seraient disponibles à l'exportation. Notons, d'une part, que Bouchard et ses collègues n'ont pas été en mesure de distinguer la capacité de production de drogues de synthèse selon qu'il s'agit de STA ou de substances du groupe ecstasy, compte tenu de l'absence de connaissance et de données concernant la production de ce dernier type de substances. D'autre part, ils n'ont pu mettre en application leur méthode d'estimation visant la détermination du nombre de producteurs de ces substances dans la mesure où les données à leur disposition, à savoir les arrestations pour le Québec entre 2008 et 2009, ne faisaient ressortir aucune récurrence qui aurait permis d'évaluer la taille de la population cachée. Comme nous le verrons plus loin, cette méthode, connue sous l'appellation capture-recapture, se fonde sur le nombre d'individus détectés (arrêtés) plus d'une fois pour une même activité criminelle afin d'estimer la taille globale de la population active dans ce créneau.

2.9 Qu'en est-il du Québec ? Les analyses du SRCQ concernant la production et l'exportation de STA

Un rapport publié en 2012 par le SRCQ et intitulé *La situation du Québec en matière de drogues de synthèse : un portrait de l'importation et de l'exportation* propose une estimation de la capacité québécoise de production clandestine de STA ainsi qu'une estimation de la consommation québécoise. L'opération subséquente consistait à additionner à la production intérieure une estimation de la quantité de drogue importée, puis à en soustraire la quantité consommée par les usagers québécois afin d'établir un excédent disponible pour le marché de l'exportation.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la section de cette étude s'attardant à décrire la méthode d'estimation utilisée pour mesurer la capacité annuelle de production des laboratoires clandestins sur l'ensemble du territoire québécois. Pour estimer cette capacité, l'étude se base sur les dossiers¹⁰ de démantèlements effectués par les autorités afin de déterminer des valeurs en termes de « moyennes de production » pour l'ensemble des laboratoires démantelés. Les auteurs indiquent s'être appuyés sur les indications fournies par Santé Canada dans le cadre d'analyses portant sur des installations démantelées par les services policiers québécois entre 2005 et 2010 pour établir qu'un laboratoire clandestin québécois produirait annuellement en moyenne 33,7 kg de drogues de synthèse.

Pour ce qui est du nombre de laboratoires en activité, les auteurs ont choisi de s'en tenir à une moyenne annuelle de laboratoires démantelés par les forces policières, laquelle a été calculée sur la base d'un échantillon de la population, représentative de la période 2005-2010. Cette moyenne, établie à 3,5 laboratoires clandestins démantelés annuellement, et sur laquelle nous reviendrons plus attentivement dans la section des résultats, a par la suite été utilisée dans une équation impliquant un taux de saisie, soit le même que celui utilisé par Bouchard et collab. (2012), pour projeter le nombre de laboratoires potentiellement en activité. Le coefficient en question, qui correspond à un taux de saisie de 14,5 %, repose sur des travaux réalisés par Bouchard (2007a) sur la production de marijuana. En utilisant un tel taux, Bouchard et ses collègues (2012) admettent qu'il s'agit d'une hypothèse selon laquelle les organismes d'application de la loi seraient de la même efficacité pour détecter les STA que la marijuana. Ce dont nous doutons pour des raisons qui seront ultérieurement exposées.

Ainsi, en divisant la moyenne annuelle de laboratoires démantelés au Québec, calculée sur une période de 6 ans (3,5), par le taux de saisie de 14,5 % emprunté au domaine de la production de marijuana, le SRCQ (2012b) avance que 24 installations clandestines seraient annuellement en activité au Québec. Spécifiant s'être appuyés sur des analyses de Santé Canada, les auteurs avancent ensuite qu'un laboratoire québécois produirait en moyenne 33,7 kg de drogues de synthèse par année, pour une production annuelle totale au Québec de 808,8 kg (24 x 33,7 kg).

S'appuyant sur cette capacité de production calculée, de laquelle a été soustraite une quantité consommée par les usagers québécois, le SRCQ soutient que l'excédent disponible pour l'exportation, soit un total de 305 kg par année, place le Québec comme un joueur négligeable sur le marché mondial. En fait, le rapport stipule, par une mise en perspective avec les chiffres proposés par l'ONUDC, que la production québécoise ne représenterait que 0,3 % de la production mondiale, alors que l'excédent disponible aux fins d'exportation ne compterait que pour 0,1 % de ce qui se produit annuellement dans le monde.

10. À noter que l'étude en question disposait du même corpus de dossiers policiers reliés au démantèlement de laboratoires clandestins que celui exploité dans le cadre de la présente recherche. Effectivement, l'exercice de recensement des cas et de rassemblement de la documentation auprès des services policiers a été réalisé dans le contexte d'un partenariat visant la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et le Service de renseignement criminel du Québec. Certaines phases du processus de codification des données ont aussi été réalisées en partenariat. Les extractions de données subséquentes, lesquelles visaient des objectifs distincts, ont pour leur part été menées par des ressources différentes, et ce, au même titre que les analyses et la rédaction des rapports.

3. Présentation des objectifs et de la méthode

3.1 Les objectifs visés par l'étude

S'intéresser aux caractéristiques d'un marché de drogues illicites, plus précisément à sa taille, représente un défi non négligeable. En fait, plusieurs auteurs s'accordent pour dire que les difficultés méthodologiques dans ce domaine se réfèrent principalement à la fiabilité des données disponibles à ceux qui cherchent à estimer la taille d'un marché, que ce soit sous l'angle de la demande ou sous celui de l'offre (Fonseca, 1992 ; Bouchard et collab., 2010 ; Thoumi, 2005 ; Reuter et Greenfield, 2001). En tant qu'objet d'étude, la taille d'un marché illicite, plus particulièrement celui des substances psychoactives, offre la possibilité de choisir l'une ou l'autre de ces options.

Les estimations privilégiant les indicateurs associés à la demande tentent de déterminer à la fois le nombre d'usagers, la fréquence d'usage, les doses consommées de même que la pureté des produits (c'est notamment le cas en ce qui concerne la cocaïne). Un des problèmes liés à cette approche a trait à l'extrapolation abusive, que ce soit du nombre de consommateurs ou de la norme de consommation (Fonseca, 1992).

Les enquêtes populationnelles abordent la question de la consommation de drogues en interrogeant strictement les participants sur leur consommation réelle ou non de tel ou tel produit au cours de la dernière année de même qu'au cours de leur vie. Les résultats de ces sondages se traduisent en taux de prévalence au cours des 12 derniers mois ou en taux d'usage à vie. Bien que ces données offrent un éclairage sur l'évolution du nombre de personnes admettant avoir consommé un produit illicite, elles ne peuvent en contrepartie être utilisées pour avancer quelque constat que ce soit relativement à l'ampleur du marché criminel associé. L'objection à cette extrapolation s'avère relativement simple, la donnée en question ne tenant compte ni de la fréquence d'utilisation ni des quantités consommées.

L'augmentation de la proportion d'une population, c'est-à-dire le nombre de personnes admettant avoir consommé un produit, ne signifie pas nécessairement que la demande pour le produit en question croît pour autant. Pour conclure à une telle affirmation, il faut non

seulement distinguer parmi cette population les types d'usagers, mais aussi la quantité de produits consommés. On ne peut exclure que parmi les répondants admettant consommer un produit, une proportion de ceux-ci soit passée au fil du temps de consommateurs abusifs à usagers réguliers, voire occasionnels. L'inverse est aussi vrai. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'hypothèses qui font fluctuer la demande. Pour en arriver à estimer le plus justement possible la demande pour un produit, les auteurs consultés (Tremblay et Bouchard, 2003 ; Fonseca, 1992) indiquent la nécessité de définir des indicateurs liés à la quantité de drogues consommées selon les différentes catégories de consommateurs. Et là encore, convient-il de le préciser, il est question, en ce qui concerne les sondages auprès de consommateurs, de données basées sur ce que ces derniers croient avoir consommé. Dans le cas des comprimés mis en vente en sol québécois, Santé Canada (2008) a su démontrer que la composition réelle de ces drogues ne représente pas ce que le consommateur croit avoir acquis. En d'autres termes, ce qui est vendu comme étant des comprimés d'ecstasy ou de méthamphétamine, est composé d'une variété d'ingrédients ne correspondant en rien aux croyances de l'acheteur ni même à celles du vendeur.

Que ce soit sous l'angle de l'offre ou sous celui de la demande, les auteurs consultés semblent unanimes quant à la complexité d'accéder à des données fiables qui puissent être exploitées dans une méthodologie débouchant sur la détermination de la taille d'un marché de drogues. Bien évidemment, sans base de référence tangible, il devient difficile de se prononcer sur l'évolution des différents marchés de drogues illicites les uns par rapport aux autres, autant dans une perspective spatiale que temporelle.

Dans le cadre d'une étude récente, Bouchard et collab. (2012) ont bien tenté de circonscrire, par le recours à diverses méthodes, le marché canadien de la méthamphétamine et de l'ecstasy. Mais que ce soit sur le nombre total de consommateurs, la quantité totale de méthamphétamine ou d'ecstasy consommée annuellement au pays ou sur le volume total de production de ces substances, les auteurs incitent à la prudence en regard de plusieurs de leurs estimations.

En dépit de difficultés rencontrées par le milieu scientifique en ce qui concerne la demande ainsi que l'offre sur un marché illicite de drogues, il semble que certaines publications n'hésitent pas à se prononcer simultanément sur ces deux thèmes nécessitant des méthodologies qui leur sont propres.

C'est le cas de publications produites périodiquement par la police fédérale. À titre d'exemple, notons le *Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2007*, produit par le groupe national d'analyse de renseignements de la GRC. Sans fournir de précisions sur la ou les méthodologies exploitées, cette publication produite par le secteur des renseignements criminels de cette institution policière expose plusieurs constats, voire formule plusieurs tendances, dont voici quelques exemples :

- Les tendances observées en 2007 montrent que les laboratoires de méth canadiens ont d'importantes capacités de production qui leur permettent d'alimenter amplement la demande intérieure et même de la dépasser. En fait, comme dans le cas de la MDMA au Canada, le bassin de consommateurs de méthamphétamine au pays ne suffit pas à absorber la production nationale;
- Les rapports des divisions de la GRC, notamment dans l'Ouest canadien, montrent une consommation constante de méth et même une hausse dans certaines régions;
- La demande de MDMA (Ecstasy) au pays est stable et continue d'être alimentée par une production intérieure croissante qui en fait une substance largement disponible. L'inversion des caractéristiques de l'offre et de la demande observée depuis 2005 demeure, alors que les groupes du crime organisé transnational basés au Canada continuent de dominer le marché intérieur et international;
- Malgré un bassin de consommateurs stable au pays, la production canadienne de MDMA est en hausse, de sorte qu'elle dépasse la demande nationale ou le marché ciblé;
- Le démantèlement de ce type de laboratoires est le signe d'une production soutenue et importante (2007 : 15-20).

En s'appuyant sur les difficultés méthodologiques reconnues par le milieu scientifique, la lecture de ces quelques extraits nous a incités à formuler certaines questions. Dispose-t-on de connaissances suffisantes pour affirmer que la capacité de production des laboratoires clandestins suffit pour répondre à la demande québécoise? Dans quelle mesure exactement l'offre dépasse-t-elle la demande? Le démantèlement d'installations clandestines s'avère effectivement un signe que des acteurs s'investissent dans la production. De notre point de vue toutefois, cet indicateur, considéré isolément, n'est pas suffisant pour qualifier la production à la fois de soutenue et d'importante. Comment l'agence fédérale peut-elle affirmer que le Québec est l'une des trois régions du pays où il se produit le plus de méthamphétamine? En se basant sur le nombre de laboratoires détectés? Il faut à tout le moins connaître la réelle capacité de production de ces laboratoires pour émettre de telles conclusions.

De fait, relativement à cette dernière question, le nombre d'interventions policières ayant mené au démantèlement d'installations clandestines destinées à la production des drogues qui nous intéressent ne peut, à lui seul, être considéré comme étant un indicateur à partir duquel il est possible de conclure à une croissance aussi évidente de la production de ces substances illicites en sol québécois. Encore faut-il que le nombre de laboratoires détectés soit véritablement en croissance. Bien évidemment, loin de nous l'idée de considérer ce nombre, quelle que soit sa croissance, comme un indicateur fiable et révélateur de l'évolution de la production d'un produit illicite sur un territoire donné. Les efforts consentis par les agences d'application de la loi, tout comme les difficultés particulières rencontrées par ces dernières dans la lutte à une nouvelle forme d'activité clandestine, ne constituent que deux exemples de variables susceptibles d'intervenir sur la robustesse de cet indicateur.

Ces questionnements, conjugués aux carences sur le plan des connaissances soulevées par les chercheurs qui se sont penchés jusqu'à maintenant sur le marché des drogues de synthèse au Canada, sont venus moduler les visées de la présente recherche.

À l'objectif principal déterminé dès l'amorce du projet, soit de fournir un éclairage sur la capacité de production des laboratoires clandestins démantelés par les forces policières québécoises sur une période de 10 ans (2000-2010), se sont greffés plusieurs objectifs spécifiques, à savoir :

- Proposer une voie de remplacement, au chapitre des données policières, à celle habituellement exploitée par les chercheurs qui se trouvent à l'extérieur du milieu policier et qui s'investissent à l'échelle de travaux visant l'estimation de la taille d'une population hors-la-loi au moyen d'un estimateur de la famille des modèles capture-recapture;
- Décrire la réalité québécoise des laboratoires clandestins de drogues de synthèse en dégagant le plus précisément possible les caractéristiques de ces installations susceptibles d'intervenir sur la capacité de production et les particularités de ceux qui les exploitent;
- Tester une procédure de détermination de la capacité de production des laboratoires clandestins détectés qui intègre des variables dynamiques et qui tienne compte des divergences observées entre les types de drogues de synthèse (substances de type amphétaminique [STA] comparées aux substances du groupe ecstasy);
- Proposer des estimations de la capacité de production québécoise de drogues de synthèse, basées sur différents scénarios introduisant des variations sur le nombre de laboratoires en activité au cours d'une année.

3.2 Choix méthodologiques, outils et méthodes de collecte de données

Sans prétendre détenir une solution méthodologique qui puisse permettre d'aspirer à répondre à l'ensemble de ces questions, le présent projet s'inscrit plutôt dans la voie de l'éclaircissement exploratoire de la situation québécoise en matière d'installations clandestines de production de drogues de synthèse. Cela, par l'adoption d'une approche rétrospective exploitant l'analyse documentaire des dossiers opérationnels d'enquêtes comme principale source de données. Les voies préconisées par l'approche inductive ont grandement guidé les phases de collecte et d'analyse.

Effectivement, bien que, dès l'amorce du projet, deux grilles de codification d'inspiration quantitative aient été adoptées en tant qu'outils de collecte de données, il reste que la richesse de l'information de nature qualitative contenue dans le corpus a non seulement contribué à raffiner les outils en question, mais également à enrichir les angles d'analyse, voire à redonner à l'analyse documentaire sa vocation de mode de collecte qualitative. S'ajoute aussi du matériel issu d'entrevues non directives, réalisées auprès de sujets criminalisés ayant été sollicités pour aborder l'évolution de ce marché selon leur perspective respective, soit en tant qu'importants acteurs au chapitre de la distribution de drogues, ou d'intervenants directement liés aux exploitants de laboratoires clandestins. Ainsi, en regard de certains aspects, nous avons privilégié une approche éclectique dans la présentation de nos résultats, c'est-à-dire que le sens de certains constats a fait l'objet d'un enrichissement par l'un ou l'autre des types de données exploitées.

Les laboratoires clandestins de production de drogues de synthèse en tant qu'objets d'étude ont surtout été abordés par des recherches américaines. Effectivement, et outre une recherche portant sur la réalité de la Colombie-Britannique (Diplock et collab., 2005), ce sont principalement des recherches américaines qui offrent un éclairage sur les solutions méthodologiques employées pour aborder les installations clandestines de production de drogues de synthèse et leurs exploitants en tant qu'objets d'étude. De fait, les travaux de Diplock et collab. (2005), de même que ceux de Shukla et Bartgis (2008, 2009), figurent comme principales sources d'inspiration méthodologique de la présente recherche.

En ce qui a trait plus précisément à l'étude de Diplock et collab. (2005), laquelle repose sur l'analyse de l'ensemble des dossiers d'enquêtes menées entre 2003 et 2005 par les services de police de la Colombie-Britannique relativement au démantèlement de laboratoires clandestins, nous avons retenu à la fois le mode de collecte de données, soit l'analyse documentaire, le type de matériel exploité, à savoir le contenu de dossiers opérationnels d'enquêtes policières et enfin, du moins en partie, l'outil de compilation de données inhérentes aux installations clandestines et aux individus reliés à celles-ci sur la base des investigations policières.

Shukla et Bartgis (2008, 2009) suggèrent dans leur étude qu'une réponse adéquate aux problèmes associés aux laboratoires clandestins de méthamphétamine exige des organisations responsables de l'application de la loi une compréhension de l'environnement situationnel (opportunités, risques, acteurs en présence) au sein duquel s'organise la production. C'est dans cette optique que les auteurs ont, eux aussi, traité l'information disponible au sein des rapports policiers liés au démantèlement de laboratoires clandestins dans l'Oklahoma. Les données clés ont été triées et codifiées à l'aide d'un système informatique pour mieux se prêter à l'analyse (emplacement, précurseurs, taille, capacité de production, etc.).

Nous nous sommes inspirés de cette méthode et avons entrepris un processus de codification des données puisées au sein des dossiers d'enquêtes et autres sources policières afférentes aux démantèlements de lieux de production. En fait, la grille de codification ayant trait aux installations aborde plus d'une quarantaine de variables ou questions qui vont au-delà des caractéristiques du lieu de démantèlement. Évidemment, la vocation du lieu exploité est abordée, de même que l'état des activités au moment de l'intervention policière; mais c'est au moyen de cette grille que sont traitées les questions entourant les circonstances ayant conduit au démantèlement, les stratégies d'enquêtes, la présence d'indices quant à la provenance des produits chimiques trouvés sur place, les caractéristiques des équipements, le marché visé par les exploitants des installations, l'état des connaissances sur le lieu avant qu'il ne soit investi par les policiers, etc. En d'autres mots, les renseignements disponibles avant l'intervention policière permettaient-ils d'établir que le lieu en question aurait pu être exploité à cette fin?

Quant à la grille relative aux sujets, elle aborde les variables usuelles (âge, sexe, nationalité, lieu de résidence, antécédents criminels officiels, profil criminel selon l'information disponible au sein des banques policières, type et durée de la sentence prononcée pour les activités de production, situation légale actuelle, etc.).

3.2.1 La méthode de recensement des laboratoires clandestins démantelés et la question de la période à l'étude

Ailleurs au Canada de même qu'aux États-Unis, des recherches s'étant intéressées au même objet d'étude ont limité leur attention à quelques années seulement.

Le nombre relativement élevé de laboratoires clandestins détectés chaque année dans ces régions explique cette absence d'obligation d'étendre la période afin d'obtenir un échantillon suffisant. La situation du Québec est tout autre.

À titre d'illustration, au terme d'une procédure de recensement qui sera exposée dans les lignes qui suivent, les premières données suggéraient le démantèlement potentiel de seulement une cinquantaine de lieux de production entre 2000 et 2010. Toutefois, après un examen plus approfondi des dossiers policiers, il s'est avéré que plusieurs de ces installations ne correspondaient pas à la définition de laboratoire clandestin. En effet, plusieurs dossiers avaient plutôt mis au jour des lieux connexes (entrepôt pour les précurseurs, lieu de pressage pour des comprimés). C'est seulement par l'analyse des dossiers que ce reclassement a été possible.

Le choix de reculer relativement loin dans le passé se justifiait non seulement en raison des objectifs portant sur l'évolution de certains aspects à travers le temps, mais il s'imposait aussi pour rassembler un corpus suffisamment important de laboratoires clandestins ou de lieux connexes détectés. Pour éviter le plus possible que des dossiers policiers auxquels nous nous intéressions puissent être repérés, la méthode de recensement s'est appuyée sur plusieurs sources de référence, et s'est articulée en plusieurs étapes. Sans prétendre à l'exhaustivité, les démarches faites permettent néanmoins de considérer les probabilités que des cas de démantèlement aient pu nous échapper comme très faibles, si ce n'est nulles.

La première base de référence consultée est un répertoire produit par les spécialistes de Santé Canada lorsque ceux-ci sont sollicités par les services de police à la suite de la découverte d'un laboratoire clandestin.

La deuxième étape a consisté à extraire de l'information des publications produites par des agences de renseignements criminels, notamment par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Que ce soit relativement à la situation des drogues illicites au pays ou à la problématique du crime organisé, toute indication ayant trait à la production de drogues de synthèse en sol canadien a été considérée.

Dans un troisième temps, nous avons réalisé plusieurs requêtes par le moyen des moteurs de recherche

accessibles sur Internet en exploitant une variété de mots clés se rapportant à notre sujet. Ces démarches ont permis de recueillir différentes données fournies par des articles journalistiques, tels que le nom et l'âge de personnes accusées de production de drogues de synthèse. À nos démarches s'ajoutent les recherches particulièrement fructueuses menées par les experts du centre de documentation de la Sûreté du Québec qui, par l'intermédiaire d'une base de données compilant les productions journalistiques (Eureka.cc), ont été en mesure de retracer des articles parus il y a plusieurs années dans différentes publications régionales.

Sur la base de cette recension, différentes requêtes ont été menées par les experts en statistiques opérationnelles de la Sûreté du Québec au sein des banques de données policières (ex. : Module de l'information policière [MIP], registre des perquisitions) afin d'obtenir les données jugées pertinentes tant pour les besoins d'analyse que pour la poursuite des processus de collecte. Bien qu'étant d'une certaine utilité pour retracer les numéros de dossiers opérationnels associés au démantèlement d'installations clandestines connues de nous, les différentes requêtes n'ont pas véritablement permis de découvrir de nouveaux cas potentiels de démantèlement. En fait, elles ont mis au jour non seulement plusieurs incongruités sur le plan de l'alimentation des banques de données, mais aussi, et surtout, les difficultés à retracer des données tangibles concernant les événements qui nous intéressent. L'absence de modification au chapitre des codes d'événements rend aussi difficiles les recherches en ce sens dans la mesure où, à plusieurs occasions, les codes relatifs à la découverte de drogues ne sont pas ajoutés à ceux se rapportant aux motifs initiaux de l'intervention (ex. : incendie). Les données quant aux quantités de drogues saisies ou aux produits chimiques font également défaut. Il est à noter que les champs nouvellement intégrés au MIP relativement aux drogues de synthèse ne semblent pas non plus avoir eu pour effet de régulariser la situation. En soi, l'exercice a fait en sorte, d'une part, de déceler une problématique au chapitre de l'alimentation et, d'autre part, de confirmer la nécessité de conduire une analyse documentaire des dossiers policiers faisant référence aux interventions en matière de démantèlement de laboratoires pour satisfaire les objectifs fixés par notre recherche.

Enfin, des recherches par mots clés ont aussi été réalisées au sein des banques de renseignements criminels alimentées par les forces policières québécoises. Des démarches similaires ont été menées au sein de la banque de renseignements exclusivement alimentée par la GRC.

Au terme de ces différentes étapes, il est possible d'avancer que des laboratoires de production de méthamphétamine ont été détectés au Québec avant même les années 1990. Par contre, ce n'est qu'à partir de 1999 que nous constatons le démantèlement de plusieurs laboratoires clandestins chaque année, ce qui nous a convaincus d'établir la période d'échantillonnage pour notre étude aux années 2000 à 2010.

3.2.2 Les dossiers retracés et retenus aux fins de collecte de données

En juin 2010, la Direction de la recherche et du développement stratégique¹¹ de la Sûreté et le SRCQ, qui avaient des visées complémentaires en regard de la problématique de la production de drogues de synthèse, ont uni leurs efforts afin de retracer et rassembler les données provenant des dossiers policiers liés au démantèlement d'installations clandestines de production de drogues de synthèse entre 2000 et 2010. La GRC et le SPVM ont ainsi été des contributeurs importants en rendant disponibles leurs dossiers d'enquêtes. Comme mentionné dans la précédente section, l'ensemble des données recueillies durant la phase exploratoire suggérerait la possibilité de retracer une cinquantaine de dossiers relatifs à des interventions policières reliées au démantèlement d'installations clandestines dédiées à la production de drogues de synthèse.

Au terme des démarches entreprises auprès des différentes organisations policières concernées sur une période de plusieurs mois, ce sont, tous les services policiers confondus, 38 dossiers opérationnels qui ont été retracés. Le processus d'épuration, voire d'élimination des doublons, ne figure pas comme l'unique élément à la base de l'inadéquation entre la cible potentielle et le résultat final de la collecte.

D'abord, cette absence de correspondance avec les indications compilées s'explique en partie par la destruction des dossiers opérationnels concernant

11. Devenue depuis la Direction du développement et du soutien organisationnel.

certaines événements s'étant produits avant notre période cible (2000-2010). Effectivement, trois indications ayant trait à des événements survenus dans les années 1990 (Sainte-Adèle, Laval) et 1980 (Kanesatake) ont permis de retracer des éléments suggérant une correspondance avec des interventions policières. Par contre, il s'est avéré impossible de consulter le contenu des dossiers en question, ceux-ci, en respect des directives organisationnelles des services policiers concernés, ayant été détruits. Seuls quelques détails issus des banques de données policières demeurent toujours disponibles relativement au dossier de Laval, l'homme condamné pour ses activités de production de drogues de synthèse dans un laboratoire souterrain étant apparemment toujours recherché relativement à cette affaire.

Il en va de même en ce qui concerne deux autres événements (Saint-Donat [2002], Saint-Jérôme [2005]) qui se seraient vraisemblablement déroulés entre les années 2000 et 2010, notre période cible, et pour lesquels aucune correspondance n'a été trouvée dans les registres informatiques. Également, il est à noter que le dossier policier relatif au démantèlement d'un laboratoire clandestin survenu en 2002 sur le territoire montréalais n'a pas été retracé. Dans ce dernier cas, les spécialistes de Santé Canada qui avaient été consultés disposent de détails suffisants eus égard à leur intervention dans ce dossier pour établir avec certitude qu'il y avait bel et bien eu découverte d'un laboratoire clandestin. À l'opposé, aucune information n'est venue confirmer qu'il y a bel et bien eu détection de laboratoires clandestins dans les deux cas précédemment mentionnés. Nos démarches visant l'obtention des documents inhérents à l'intervention policière liée à la détection de ce qui semble être un laboratoire, événement apparemment survenu en 2007 dans la localité de Delson, se sont aussi révélées vaines. Ainsi, nous estimons que ce sont deux dossiers portant possiblement sur des situations avérées qui n'ont pu être consultés et analysés.

Il importe de souligner qu'un même dossier opérationnel débouche souvent sur l'obtention de plusieurs mandats de perquisition qui ne sont pas nécessairement

obtenus et exécutés simultanément. Ainsi, il n'est pas rare que plusieurs lieux perquisitionnés dans le cadre d'une même enquête soient à tort identifiés par les médias ou les services policiers eux-mêmes comme des laboratoires clandestins¹² plutôt que d'être considérés, à juste titre, comme des lieux simplement reliés à ce type de production illicite. La diffusion de ce type d'informations a ainsi laissé croire que certaines interventions policières se référaient à des dossiers distincts alors que, dans les faits, il s'agissait d'actions simultanées ou séquentielles s'inscrivant à l'intérieur d'une même enquête.

Il convient de souligner que six dossiers ont été conservés au corpus même s'ils ne se sont pas conclus par le démantèlement d'installations clandestines. Le fait que les dossiers en question concernaient des projets d'enquête amorcés par des escouades spécialisées, sur la base de renseignements suggérant que les sujets ciblés s'investissaient dans l'exploitation de laboratoires clandestins, justifiait le choix de les inclure aux analyses. En fait, ces dossiers demeuraient d'intérêt au regard de la volonté d'examiner le déroulement et les orientations privilégiées en matière d'enquête sur cette forme de criminalité. De plus, les objectifs poursuivis quant aux caractéristiques des individus s'investissant dans ce type particulier d'activité illicite militaient pour cette orientation.

3.2.3 La nature des sources documentaires à la base des données compilées

Comme soulevé par Contandriopoulos et collab. (1990 : 70), par document, nous entendons « toute source de renseignement déjà existante à laquelle un chercheur peut avoir accès », mais qui à la base n'est pas nécessairement générée à des fins de recherche. Qu'il s'agisse de documents officiels, personnels, médiatiques ou utilitaires (Contandriopoulos et collab., 1990 : 70), la compilation de ces sources en matière d'enquête nous aide à reconstituer les éléments à la base d'un démantèlement.

Une très grande inconstance a été observée relativement au contenu des dossiers. De fait, la nature de la documentation policière diverge selon le type

12. Un *laboratoire clandestin* correspond à un environnement où des substances illicites sont synthétisées (et non seulement transformées en comprimés), et où le montage d'équipement de laboratoire et des produits chimiques essentiels à la production des substances sont trouvés sur les lieux. Dans le cadre de cette étude, la présence de l'ensemble des éléments nécessaires à la production ou des traces d'une production présente ou passée doivent être observées lors du démantèlement pour que le lieu puisse être considéré objectivement comme un laboratoire clandestin.

d'enquête, l'époque où celle-ci a été menée, de même qu'en fonction de l'organisation policière l'ayant conduite. Dans tous les dossiers soumis à l'exercice de codification, divers documents sous format papier ont été rassemblés. Dans le cas des projets d'enquête d'envergure, se sont ajoutés des fichiers informatiques.

Quel que soit le format obtenu dans le processus de collecte, précisons qu'une variété de formulaires organisationnels ont été traités, parmi lesquels figurent des rapports policiers relatifs à la description d'une intervention, à la réception d'une plainte ou d'une information anonyme, à la présentation d'un plan d'enquête, à l'obtention d'un soutien (ex. : filature) ou d'une autorisation légale (mandat de perquisition, mandat d'écoute électronique), aux déclarations des témoins, suspects ou experts, aux arrestations ou enfin, aux perquisitions. La majorité des questions sous-jacentes aux grilles de codification inhérentes aux laboratoires et aux sujets ont été formulées à partir des renseignements contenus dans ces divers documents.

Notamment dans le cadre des projets amorcés, des recherches ont été menées dans la preuve accumulée et recueillie au moyen des diverses techniques d'enquête. Ainsi, au sein d'un même fichier informatique, classés chronologiquement, les éléments de preuve générés par les divers moyens d'enquête sont juxtaposés les uns aux autres, de manière à brosser un portrait représentatif des activités criminelles reprochées à chacun des individus ciblés par le projet. Dans le cas de l'écoute électronique, il convient de préciser que les conversations font l'objet d'une retranscription, parfois partielle (c'est-à-dire à compter du moment où la ressource attitrée à l'écoute en temps réel juge que la nature des conversations revêt une certaine importance, ou lorsque l'enquêteur attitré à l'écoute électronique fait le même type de constat à la suite de sa propre analyse des segments écoutés) ou intégrale (c'est notamment le cas lorsqu'il y a participation des procureurs de la poursuite de juridiction fédérale). Dans la plupart des projets, les comptes rendus in extenso sont classés dans des fichiers informatiques du même type que ceux rassemblant l'ensemble de la preuve. En ce qui concerne plus particulièrement les sources humaines, les renseignements fournis par ces dernières sont retranscrits en format texte (rapport de rencontre de source) et impliquent des opérations de caviardage dans le cas d'un simple informateur. Pour ce qui est

de l'agent source, celui-ci compile personnellement et quotidiennement des notes dans un cahier qui lui est propre. De leur côté, ses contrôleurs en font de même sur différents formulaires.

Par projet d'enquête, et en conformité avec la proposition de Brodeur (2005), nous faisons référence à une initiative policière visant principalement le crime organisé, et qui repose sur un plan initial où sont clairement définies les cibles visées (ex. : groupes, individus, marchés, régions), les présomptions criminelles à leur endroit, de même que les techniques d'enquête envisagées pour atteindre les objectifs fixés. Ce type de projet exploite majoritairement l'ensemble des moyens usuels pour s'attaquer au crime organisé, c'est-à-dire les sources humaines, la consultation des registres des communications téléphoniques (les autorisations légales permettant aux enquêteurs d'établir des liens entre les cibles au moyen des fréquences d'appels téléphoniques), l'écoute électronique (les autorisations légales permettant l'interception des conversations téléphoniques au même titre que l'installation de micros dans des lieux stratégiques), la filature, la surveillance vidéo active (c'est-à-dire celle effectuée autant par les personnes chargées de la filature que par les agents de renseignements) et statique (c'est-à-dire les images captées par une caméra statique installée à un endroit précis), de même que les traditionnelles enquêtes de faits dont l'objectif consiste à corroborer des éléments de preuve. Sur ce dernier point, illustrons, par exemple, le besoin de démontrer le sens d'une conversation téléphonique suggérant qu'un individu sous enquête agirait à titre d'administrateur d'une compagnie légale susceptible de servir comme paravent à ses activités illicites.

3.2.4 La détermination des décisions de l'appareil judiciaire : la nécessité d'un processus de triangulation

Certains objectifs de recherche poursuivis dans ce rapport, de même que dans d'autres à venir, concernent les décisions du système judiciaire relativement aux individus visés par les enquêtes policières liées à la production de drogues de synthèse (accusations, condamnations, sentences). Dans le cadre plus particulier du présent rapport, il s'avère nécessaire, principalement dans le cas d'un modèle d'estimation de la population clandestine impliquée dans la production des drogues ciblées, de multiplier les procédures afin de s'assurer de l'obtention de données fiables.

Bien qu'il existe certaines procédures relatives à l'alimentation des bases de données policières, divers obstacles se sont dressés, lesquels ont nécessité l'emprunt de détours afin de valider les indications véhiculées dans les dossiers policiers. Ces données ont trait aux décisions du système judiciaire, et ce, que ce soient celles des procureurs de la couronne de déposer des accusations, ou celles du tribunal au sujet de la culpabilité des accusés et, le cas échéant, de la détermination des sentences. La découverte d'inadéquations entre les données contenues dans les dossiers opérationnels, comme le nombre et l'identité des sujets ayant été accusés et les poursuites véritablement entamées par les acteurs du système judiciaire, militaient en faveur de procédures de contre-vérification. Effectivement, devant l'absence de fiabilité du suivi disponible des dossiers policiers relativement aux décisions des acteurs subséquents du système judiciaire, une procédure supplémentaire de collecte de données a été instaurée.

Ainsi, une première démarche a consisté à déterminer si les individus repérés par les forces policières détenaient un identifiant les référant à l'existence d'un casier judiciaire. Cette démarche a été complétée pour l'ensemble des sujets ciblés et détectés par les enquêtes policières, que des accusations aient été portées ou non selon les indications colligées ou fournies verbalement par les enquêteurs. De fait, toute personne reconnue coupable d'un acte criminel se voit attribuer un identifiant alphanumérique unique, communément appelé FPS. C'est par l'entremise d'une requête au préformat DPE, soit un type d'interrogation exploitant à la fois le nom, le prénom, la date de naissance, dans la base de données du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), que les identifiants (ou numéros de casiers judiciaires) ont été obtenus lorsque cette information était absente des dossiers opérationnels analysés.

Cette démarche nous a permis d'établir que 190 des 337 individus ciblés ou repérés par les enquêtes policières, soit 56,4 %, possédaient un FPS. À partir de ce référent, une autre requête a été réalisée auprès du CRPQ, soit la requête DCJ, qui permet, par une interconnexion avec le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), d'obtenir une consultation du casier judiciaire complet d'un individu.

Visant principalement à déterminer l'aboutissement des enquêtes faisant partie du corpus, une première lecture des casiers judiciaires a été réalisée en partant de données tirées des dossiers policiers, notamment le type d'accusations susceptibles d'avoir été déposées, l'époque où ces enquêtes ont été menées, le service policier responsable et, dans certains cas, le numéro de dossier opérationnel des services policiers. Il s'agissait, somme toute, d'un travail de mise en concordance des enquêtes avec la compilation des antécédents inscrits à la fiche criminelle officielle.

D'apparence plutôt simple, cette opération a néanmoins entraîné certaines complications. D'une part, des doutes quant à la fiabilité de la fiche criminelle officielle ont été soulevés devant l'absence d'antécédents pour des individus qui, selon la nature des dossiers policiers, ne pouvaient, en toute logique, avoir échappé à un verdict de culpabilité. D'autre part, c'est la nature de certaines sentences imposées qui ont alimenté des questionnements. Les avis fournis par les experts de ces bases de données policières n'ont pas eu pour effet d'atténuer cette double ambiguïté. L'inscription des antécédents criminels au CIPC demande un certain temps et demeure tributaire d'un délai possible entre l'arrestation des suspects et la prise d'empreintes. Ainsi, il n'est pas illusoire de penser que cette banque ne reflète pas nécessairement le portrait réel des antécédents d'un individu au moment de sa consultation.

Cette hypothèse, conjuguée au fait que certains dossiers étaient toujours devant les tribunaux, a justifié le recours à des données compilées dans une base sous la responsabilité du ministère de la Justice du Québec. Le plumitif criminel et pénal constitue un registre informatisé donnant accès à l'historique des différents dossiers judiciaires, notamment criminels et pénaux. L'alimentation de cette base, contrairement aux autres banques policières consultées dans ce projet, demeure de la responsabilité des greffes des palais de justice du Québec. Ces conditions étant, le risque d'erreur par contamination demeure réduit, d'autant qu'il s'agit en quelque sorte d'un suivi chronologique de toutes les formes de procédures et des décisions relatives à une cause judiciaire impliquant un accusé unique. Les données contenues dans ce registre s'avèrent idéales

pour mener un processus efficace de triangulation. Au surplus, elles se sont révélées fort utiles pour relier les dossiers policiers aux casiers judiciaires de par les indications fournies pour chacune des accusations déposées et retirées, et en regard des services policiers à la base de ces dernières.

En somme, c'est sur la mise en perspective de données issues de trois sources distinctes – soit les dossiers policiers opérationnels, les banques de données policières (CRPQ, CIPC) et le registre de suivi des causes criminelles et pénales (plumitif) du ministère de la Justice du Québec – que s'appuie l'appréciation des résultats des enquêtes analysées au chapitre du nombre d'individus arrêtés, accusés et condamnés eu égard aux infractions criminelles relatives à la production de drogues de synthèse¹³. Cette méthode nous a permis de confirmer nombre de données relatives aux mises en accusation et condamnations. En dépit des appréhensions, les cas de non-concordance entre les diverses sources d'information se sont révélés rarissimes. Pour ce qui est des décisions judiciaires, plus particulièrement des peines imposées, tout indique que les données recueillies reflètent de façon fiable la réalité. Les cas demeurés problématiques ont fait l'objet de vérifications auprès de professionnels du service pénal (les procureurs de la couronne) ayant plaidé les causes qui nous intéressent.

3.2.5 Les renseignements criminels mis à profit

La consultation des renseignements criminels dont disposent les services policiers eu égard aux individus ciblés et repérés dans le cadre des dossiers opérationnels poursuivait un double objectif pour le présent projet. D'abord, l'accès aux informations colligées dans ces banques indépendantes de celles où sont rassemblées les données policières de nature opérationnelle (CRPQ) a permis de mieux cerner les caractéristiques des individus auxquels les services policiers se sont intéressés dans le contexte d'enquêtes opérationnelles relatives au démantèlement d'installations clandestines. Plus particulièrement, l'analyse de ces renseignements visait, d'une part, à établir si les sujets en question étaient connus pour leur implication dans l'activité criminelle à laquelle nous nous intéressions

et, d'autre part, à situer dans une perspective temporelle l'inscription de ces données, le cas échéant. En d'autres termes, il s'agissait de déterminer si les renseignements criminels dépeignant une quelconque implication avaient été obtenus avant, pendant ou après l'amorce de l'enquête opérationnelle.

Ainsi, en plus de fournir des références parallèles aux éléments de preuve et aux autres données recueillies par les techniques utilisées lors des enquêtes opérationnelles, les renseignements colligés dans la base de données ont permis dans certains cas de préciser le rôle et le positionnement des individus dans le marché des drogues de synthèse. De fait, les renseignements criminels consultés ont offert un aperçu du niveau de spécialisation et d'imprégnation de ces individus au sein de ce marché en considérant la persistance dans le temps des allégations leur prêtant un rôle criminel précis. L'entière des renseignements contenus dans la base de données concernant tous les individus auxquels ont fait référence les dossiers opérationnels ont été extraits et traités, c'est-à-dire analysés en tant que matériel documentaire qualitatif offrant un éclairage sur le marché, le rôle des individus et la notoriété de ceux-ci.

3.2.6 Du matériel qualitatif issu d'entretiens non directifs

Les propos recueillis de quatre sujets ayant accepté d'aborder la question de l'émergence du marché des drogues de synthèse selon leur perspective au cours d'entretiens non directifs, réalisés entre 2009 et 2012, ont aussi été mis à contribution à l'intérieur du présent projet. Effectivement, bien que ces entrevues aient porté avant tout sur la réaction d'organisations criminelles notoires face à l'émergence d'un nouveau produit – à savoir plus précisément comment, dans une perspective séquentielle, l'intégration d'un marché s'articule¹⁴ –, il reste qu'à certaines occasions, elles ont été utiles pour mettre en perspective des constats soulevés par la littérature, ou bien pour nuancer nos propres résultats. À l'exception d'un sous-traitant indépendant, spécialisé dans l'approvisionnement en précurseurs, tous les sujets rencontrés étaient issus du milieu des motards criminalisés.

13. À noter que cet aspect fera l'objet d'un rapport subséquent relatif au présent projet de recherche.

14. Ces entrevues ont été réalisées par l'un des auteurs dans le cours de démarches exploratoires s'inscrivant dans un cheminement doctoral entamé à cette époque à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.



Découverte dans un même lieu par la Sûreté, en 2011, de plusieurs équipements artisanaux permettant la synthèse de très importantes quantités de méthamphétamine. Notamment, deux réacteurs de grande taille (photos de droite).

4. Les résultats

L'approche privilégiée pour la présentation de nos résultats s'est arrêtée sur la mise en perspective de nos constats avec ceux rapportés par les quelques écrits s'étant intéressés à des facettes de notre objet d'étude tant au Canada qu'au Québec. Cela se justifiait en regard de la complémentarité de nos objectifs par rapport à des méthodes et tentatives d'estimation existantes, mais qui demeuraient lacunaires au chapitre des sources disponibles. L'approche a également l'avantage de permettre l'analyse comparative des résultats obtenus.

En ce qui concerne les caractéristiques des laboratoires, dont la seule référence disponible est l'étude de Diplock et collab. (2005), l'objectif de ce choix repose sur la nécessité, selon nous, de faire ressortir les différences et les similitudes entre la réalité du Québec et celle de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est de la tentative canadienne de fournir des estimations quant à la taille de ce marché (Bouchard et collab., 2012) et celle du Québec d'établir la capacité de production (SRCQ, 2012b), cette voie offrait au lecteur, de notre point de vue, la possibilité d'apprécier les subtilités de certains de nos résultats, tout en lui permettant de comprendre la complexité de la tâche de ceux qui prennent le risque de proposer des estimations sur la taille des marchés clandestins de stupéfiants. Les remises en question que nous formulons quant aux données utilisées et aux estimations suggérées au sein de ces écrits de référence doivent être considérées pour ce qu'elles sont, à savoir des propositions ne visant qu'à faire avancer à la fois les réflexions et la justesse des résultats sur la question de la taille des marchés.

4.1 La taille de la population impliquée dans la production

4.1.1 Deux sources de données envisagées pour calculer la taille de la population québécoise de producteurs : une seule option retenue

Des écrits abordant la question de l'estimation de la taille de populations délinquantes ont déjà démontré l'utilité des données tirées des banques de renseignements policières dans le cadre de travaux ayant pour objectif de circonscrire le nombre d'individus actifs dans une spécialité criminelle sur un territoire donné. À cet effet, et en ce qui concerne plus particulièrement le Québec, Bouchard (2007, 2008) a effectivement, sur la

base de données extraites du Module de l'information policière (MIP), été en mesure de formuler des estimations à partir d'une méthode, à savoir la méthode capture-recapture (plus précisément l'estimateur tronqué de Poisson, suggéré par Zelterman), relativement à la population québécoise de producteurs de cannabis.

Le Centre canadien de la statistique juridique (2013) indique l'entrée en vigueur, en avril 2008, d'une série de modifications et d'ajouts concernant l'alimentation au Module de l'information policière d'infractions criminelles relatives aux drogues illicites. C'est à partir de ce moment que les services policiers ayant juridiction au Québec, exception faite de la GRC, ont commencé la consignation au MIP des infractions propres à la méthamphétamine et à l'ecstasy en matière de possession, de trafic, d'importation-exportation et de production. Il faut comprendre que le MIP demeure une banque de données policières strictement québécoise, et qu'ailleurs au Canada, les services de police alimentent des données comparables dans une autre application.

Dans le cadre de leurs travaux sur le marché des drogues synthétiques, Bouchard et collab. (2012) n'ont pas été en mesure de proposer des estimations quant à la taille des producteurs québécois par l'entremise de la méthode capture-recapture, et ce, bien qu'ils aient eu accès aux données du MIP (Québec) pour la période comprise entre 1999 et 2009. Selon les auteurs, trop peu d'inscriptions avaient été colligées au MIP entre 2008 et 2009 pour que cette méthode puisse être appliquée. Plus précisément, et à la lumière du tableau 6 de leur rapport, une seule arrestation serait survenue au Québec en relation avec la production de méthamphétamine au cours des années 2008 et 2009. Il en était de même pour la production d'ecstasy, une seule inscription pour production ayant été inscrite au MIP pour l'année 2009.

Considérant cette situation, et de manière à combler cette carence en matière d'estimation sur la taille du bassin d'individus s'employant en sol québécois à produire les deux catégories de drogues de synthèse auxquelles nous nous intéressons, il a été décidé de tenter de fournir un éclairage à ce niveau en utilisant

au moins deux sources de données distinctes, à avoir celles tirées du MIP et d'autres extraites de notre corpus de dossiers d'enquêtes policières. Pour des raisons qui seront abordées dans la section qui suit, nous avons été contraints d'abandonner la première option.

4.1.2 Après cinq années d'alimentation au MIP... des données insuffisantes pour tenter d'estimer la taille de la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse

Au chapitre des données sélectionnées pour produire ce type d'estimations, au moins deux éléments militaient en faveur d'une tentative à partir des données du MIP. Cinq années s'étaient écoulées depuis la nouvelle règle de consignation au MIP (d'avril 2008 à avril 2013) des événements touchant les activités criminelles (dont la production) reliées à la méthamphétamine et à l'ecstasy. Donc, en principe, le nombre d'alimentations devait s'avérer suffisant pour que nous puissions atteindre nos visées. Ensuite, par ses travaux, Bouchard (2007, 2008) a démontré la faisabilité d'exploiter cette source de données à notre disposition pour circonscrire la taille d'une population délinquante au Québec, de surcroît dans le domaine de la production de drogues, et plus particulièrement dans le cas du cannabis.

Ainsi, une extraction au MIP, selon les codes désignés pour la production des substances synthétiques visées, a permis de dénombrer 61 dossiers, soit 46 pour la méthamphétamine, 13 relativement à la synthèse de l'ecstasy, et enfin 2 dossiers où les codes pour la production des deux substances en cause avaient été inscrits. La consignation d'un dossier au MIP, désignée sous l'appellation événement, dans la mesure où ne sont pas alimentés strictement que des dossiers opérationnels, permet aux policiers d'inscrire jusqu'à quatre codes pour un même dossier, lesquels sont classés, à la discrétion du policier, selon une évaluation de la gravité de l'ensemble des infractions reliées à la situation ou à l'information (Service du CRPQ, 2010).

Le résultat de cette extraction, qui vise la période comprise entre avril 2008 (entrée en vigueur de la norme d'alimentation au MIP) et avril 2013 (date de l'extraction), est venu semer un doute quant à la fiabilité de notre démarche visant à recenser les dossiers opérationnels ayant mené à la détection de lieux exploités à des fins de production de drogues de synthèse. Le doute reposait sur l'inadéquation non négligeable

entre le nombre relativement restreint de dossiers ayant conduit à la détection de laboratoires ou de lieux afférents que nous avons recensés pour cette même période, soit 7, en excluant les cas de démantèlements réalisés par la GRC, comparativement à la soixantaine repérés par l'entremise du MIP.

Cette situation nécessitait un éclaircissement autant pour réhabiliter la confiance quant au niveau d'exactitude du portrait général dressé à partir de notre corpus, c'est-à-dire la fiabilité de notre démarche, que la validité du contenu du MIP à mesurer ce que nous souhaitons, soit la taille de la population de producteurs. Des mesures supplémentaires se voulaient d'autant plus pertinentes eu égard au MIP que les experts de cette banque à qui nous avons fait part de l'objectif poursuivi par nos travaux ont émis des doutes quant à la validité des données aux fins envisagées. Selon Contandriopoulos et collab. (1990), de nombreux chercheurs confirment la validité de contenu, notamment lorsqu'il est question d'utiliser des données administratives compilées par des agences gouvernementales, lesquelles n'ont pas été recueillies à des fins de recherche, par le recours à des panels d'experts.

Les constats sont les suivants. D'abord, notons que 2 des 7 dossiers de notre corpus n'ont pas été retracés parmi les résultats issus de l'extraction du MIP, bien que les démantèlements aient eu lieu après avril 2008. Dans un cas, il s'agit clairement d'un mauvais choix de code, ceux afférant au trafic et à la possession ayant été privilégiés à celui de production. Dans l'autre cas, il s'agit de ce que nous avons désigné comme la résultante, ou la dérivée, d'un projet d'enquête portant sur des acteurs du crime organisé et qui visait à l'origine d'autres formes d'activités criminelles que celle de produire des drogues de synthèse. Ainsi, la découverte du laboratoire, dans le cadre de cette enquête considérée globalement, a été jugée très secondaire à sa conclusion, raison pour laquelle le code correspondant à la production de méthamphétamine n'a tout simplement pas été inscrit dans les quatre plages disponibles pour catégoriser les résultats du dossier. Ensuite, les 5 dossiers restants ayant été traités dans notre corpus faisant référence aux années 2008 à 2010 ont été retracés au MIP. Un seul n'était pas conforme en ce qui concerne le nombre de prévenus. À noter qu'à partir des données extraites du MIP, aucun cas de démantèlement supplémentaire à ceux déjà recensés n'est venu s'ajouter.

Il convient de spécifier que l'importante disparité initialement appréhendée entre le nombre de dossiers au MIP et les cas recensés par la démarche préconisée dans cette recherche s'est résorbée après le retranchement des dossiers ouverts au MIP, mais sans déboucher sur des résultats concluants ou incomplets, parce qu'associés à aucun individu. De fait, au terme du processus d'épuration visant à écarter les dossiers sans aucun prévenu, l'excédent au MIP se limitait à 3 dossiers pour la période 2008-2010. Les vérifications réalisées auprès des policiers responsables ont permis de conclure à des erreurs dans l'alimentation, aucun de ces dossiers n'étant à l'origine du démantèlement d'un lieu de production.

En ce qui concerne les dossiers n'ayant pas été inclus dans notre corpus, soit les cas de démantèlement survenus après 2010¹⁵, la mise en perspective de notre recensement de dossiers avec le dénombrement issu du MIP s'est aussi traduite par des portraits asymétriques. La conception de ce que constitue une activité de production de drogues de synthèse n'est pas étrangère à cette inadéquation. Par exemple, des policiers responsables de dossiers à l'origine de la détection d'installations dédiées strictement à presser ou encapsuler des comprimés nous ont mentionné ne pas avoir inscrit le code pour production considérant que cette activité n'en est pas une à leurs yeux. Nous partageons d'ailleurs ce point de vue. Cette étape se compare aux opérations d'adultération et d'ensachage de petites quantités de cocaïne destinée au marché de la revente. D'aucuns ne seraient pas portés à considérer cette étape comme une activité de production de cocaïne, mais pourtant dans le domaine des drogues de synthèse, il demeure difficile de concevoir l'étape de la synthèse comme étant la seule phase de production. Comme nous l'avons indiqué dans d'autres sections de ce rapport, il a été décidé de recourir à des éléments d'information traitant de lieux dédiés essentiellement à la fabrication de comprimés parce que la matière première s'y trouvant provient nécessairement d'un laboratoire et, de ce fait, et à défaut de connaître la capacité de production de celui-ci, la quantité de substances actives (méthamphétamine ou MDMA) permet néanmoins de circonscrire l'évolution des saisies réalisées par la police avant même leur mise en marché.

Au même titre que pour l'examen de la période 2008-2010, des cas de démantèlement de véritables laboratoires connus de notre part et survenus entre 2010 et 2013 ont nécessité des démarches supplémentaires à la simple extraction des dossiers (avec un code de production) pour être retracés au MIP. L'absence de prévenu associé à des dossiers au MIP figure, entre autres, parmi les raisons pour lesquelles des projets ayant débouché sur des démantèlements de laboratoires, à des arrestations, et subséquemment à des accusations, selon ce que nous avions rapporté des intervenants de notre réseau et des sources médiatiques, ont été difficiles à trouver. Un seul cas que nous ne connaissions pas a été décelé par l'entremise du MIP.

Un autre cas de disparité a été constaté par la comparaison de nos données avec celles issues du MIP. Il concerne le nombre de prévenus dans certains dossiers. Le MIP donne strictement le nombre total de prévenus reliés à un dossier auquel il est possible d'attribuer plusieurs codes d'événements (catégories d'infractions criminelles). Ainsi, il est impossible d'établir pour chaque prévenu relié à un dossier MIP quelle a été la nature des accusations déposées contre lui. En conséquence, le MIP tend, à notre point de vue, et selon notre analyse, à amplifier le nombre de sujets susceptibles d'être reconnus comme ayant été accusés de production de drogues de synthèse.

En dépit de ce biais potentiel, on ne dénombre au MIP que 41 individus reliés à 8 dossiers distincts auxquels les policiers responsables ont attribué un code relatif à la production de méthamphétamine ou d'ecstasy, ou des deux. L'estimation de la taille d'une population impliquée dans une activité clandestine à partir de la méthode capture-recapture nécessite, comme il en sera plus longuement question dans la section suivante, une sous-population redondante, c'est-à-dire un certain nombre de sujets arrêtés puis accusés à plus d'une reprise pour le même type de délit (celui auquel on s'intéresse) sur une période donnée. Or, entre avril 2008 et avril 2013, les 41 sujets répertoriés par l'intermédiaire du MIP représentent des cas uniques. En d'autres mots, aucun individu ne revient plus d'une fois pour la production des drogues auxquelles on s'intéresse. Dans ces conditions, nous avons été contraints, tout comme Bouchard

15. À noter qu'un dossier ayant mené à la découverte d'un laboratoire non opérationnel (en situation d'entreposage pour être plus exact) en octobre 2010 n'avait pas été inclus à l'origine étant donné les délais annoncés avant de pouvoir accéder aux rapports et documents nécessaires à la codification de nos variables.

et collab. (2012), d'abandonner l'idée d'estimer la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse par l'entremise des données colligées au MIP.

4.1.3 La répercussion de définir les producteurs en fonction des décisions judiciaires

La voie de rechange qui s'offrait à nous, en tant que source de données susceptible de nous permettre de calculer des estimations sur la taille de la population québécoise de producteurs clandestins de drogues de synthèse, consistait à nous rabattre sur les renseignements tirés de nos nombreuses démarches¹⁶ de collecte de données eu égard à la période 2000-2010 au chapitre des décisions judiciaires et d'appliquer les règles préconisées par les chercheurs ayant déjà mis à l'épreuve la méthode capture-recapture. Les principaux écrits sur la question de l'estimation de populations clandestines à partir de données policières (Bouchard et collab., 2012; Bouchard, 2007, 2008), suggèrent comme première procédure, ou règle de sélection des données policières, de ne retenir que les sujets arrêtés puis accusés pour le type d'activité criminelle dont on tente de circonscrire la population. Cette règle signifie, en d'autres mots, que ce ne sont non seulement la qualité et la recevabilité de la preuve accumulée dans un dossier qui dictent si des sujets, voire des suspects, dans un dossier opérationnel, doivent ou non être considérés comme étant des producteurs dans le cadre de travaux de recherche, mais aussi, et surtout, l'analyse de cette preuve par le procureur aux poursuites criminelles.

Malgré le caractère restrictif de cette règle, nous anticipions de détenir le matériel nécessaire pour calculer l'estimation souhaitée dans la mesure où nous comptions sur un corpus correspondant à plus d'une décennie d'enquêtes, qui inclut de surcroît la résultante des opérations de la GRC¹⁷.

Or, les résultats de nos travaux sur les enquêtes policières, en relation avec la neutralisation d'installations clandestines dédiées à la production d'ecstasy et de STA sur une période de 11 ans, indiquent un total de 96 arrestations d'individus soupçonnés de s'être investis dans de telles activités, soit une moyenne de 2,44 personnes par dossier. Il est à noter que 13 dossiers parmi le corpus n'ont conduit à aucune arrestation. Donc par le fait même, toute l'information issue de ces enquêtes à l'endroit des suspects se voit rejetée, et ces deniers deviennent inadmissibles aux fins de l'estimation de la taille de la population de producteurs.

Comme l'indique le tableau 3, entre 2000 et 2010, près des trois quarts (74 %) des individus appréhendés par les services policiers québécois, en tenant compte également de l'effort de la GRC, ont vu les procureurs de la poursuite déposer des accusations contre eux. Ainsi, selon les paramètres préconisés par Bouchard et collab. (2012), à savoir de retenir les inscriptions d'arrestations suivies d'une mise en accusation, le total de la population connue, toutes organisations policières confondues, s'élève à 71 sujets entre 2000 et 2010. Il convient de souligner que ce nombre se réfère à l'ensemble des individus impliqués dans les différentes phases de production, et non strictement aux véritables opérations de synthèse des substances actives. De ce fait, il s'agit d'accusations aussi bien pour trafic que pour production.

16. Voir à ce sujet la section 3.2.4 entre autres.

17. Comparativement à d'autres types d'infractions courantes pour lesquelles, au Québec, la police fédérale n'est pas appelée à intervenir, ou très peu, en raison de la présence de la Sûreté du Québec et des services municipaux, l'effet de cette situation pourrait être considéré comme minime. En ce qui a trait aux drogues de synthèse, par contre, la GRC a été à l'origine, à hauteur de 44 %, des dossiers constituant notre corpus.

Tableau 3 : Distribution, par année, du nombre d'arrestations, de mises en accusation, de condamnations, de condamnations pour production

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Nombre de dossiers d'enquêtes	1	2	4	7	5	1	2	4	5	4	3	38
Nombre d'individus arrêtés	5	5	9	21	10	0	1	9	12	21	3	96
Nombre d'individus accusés	4	5	4	11	10	0	1	7	12	11	6	71
Nombre de condamnations	3	5	3	7	8	0	1	5	4	9	4	49*
Nombre de condamnations pour production	3	4	3	3	6	0	0	1	3	8	3	34*
Moyenne d'accusations par dossier policier	5	2,5	2,25	3	2	0	0,5	2,25	2,4	5,25	1	2,53
% de mises en accusation vs arrestations	0,8	1	0,44	0,52	1	0	0	0,78	1	0,52	2	0,74

* Prendre note qu'il ne s'agit pas d'un nombre d'individus, mais plutôt d'un nombre de condamnations. Dans ces conditions, les décisions du tribunal à l'égard d'un même individu sont comptabilisées dans les deux catégories de condamnations.

Effectivement, l'analyse des décisions des tribunaux à partir des extractions réalisées au plume criminel et pénal jette un éclairage sur le nombre d'individus condamnés au Québec pour leur implication dans un lieu dédié à la synthèse de substances actives illicites, à savoir un total de 34, de 2000 à 2010. Pour leur part, les individus agissant en périphérie des opérations de synthèse, notamment les personnes responsables de la confection de comprimés dans un lieu autre que celui abritant le laboratoire clandestin, figurent parmi les 49 personnes condamnées pour trafic au cours de la période de référence. Même s'il se trouve impliqué dans une phase de la production, ce bassin d'individus contribue à fausser en quelque sorte une estimation de la taille de la population réelle des producteurs actifs au niveau des laboratoires clandestins. Quoi qu'il en soit, même en conjuguant ces individus à ceux accusés pour production, nos données, à savoir les 71 sujets ayant été répertoriés par l'analyse des dossiers policiers qui se sont vus accusés pour leur implication dans l'une ou l'autre des phases préalables à la mise en marché de drogues de synthèse au Québec, se sont révélées inutilisables pour estimer la taille de la population québécoise de producteurs. La raison est identique à celle déjà mentionnée en regard des données du MIP. C'est-à-dire que parmi les 71 sujets, on ne dénombre aucun individu récurrent. En d'autres termes, sur une période de plus de 10 ans, aucun individu n'a été

accusé à plus d'une reprise pour son implication dans une activité de production de drogues de synthèse, et ce, même si nous avons fait preuve de flexibilité en définissant la fonction de producteur.

4.1.4 Au-delà des décisions judiciaires...

les éléments d'enquête policière au profit de la constitution d'une population connue

Les éléments générés par les techniques d'enquête policière, à défaut de conduire à des arrestations ou à des accusations, se sont révélés un matériel alternatif cohérent pour identifier les personnes faisant partie de la population connue à laquelle nous nous intéressons, à savoir celle des acteurs s'investissant dans la production clandestine de STA ou de substances du groupe ecstasy. Les lignes qui suivent s'attardent à exposer la voie de remplacement empruntée pour déterminer les individus ayant été détectés à une (n1) et deux reprises (n2) par des enquêtes policières portant sur des cas de démantèlement de laboratoires ou de lieux afférents durant une période d'observation déterminée. Ainsi, pour les besoins de cette estimation, notre définition des individus qui devraient être considérés comme étant les véritables producteurs, à savoir les chimistes et autres assistants travaillant directement sur le lieu dédié aux opérations de synthèse, a fait l'objet d'un élargissement. De fait, tous les sujets pour lesquels il a été possible de déterminer une

implication concrètement liée à l'opérationnalisation des laboratoires clandestins (chimistes, fournisseurs de précurseurs, opérateurs de presses à comprimés, financiers, courriers, administrateurs de la production) ont été considérés aux fins de l'application de l'estimateur de la famille des modèles capture-recapture.

Les sections précédentes se sont effectivement attardées à exposer les obstacles rencontrés dans l'application des méthodes capture-recapture afin d'estimer la taille de la population québécoise de producteurs de drogues de synthèse à partir d'autres types de données policières. Ces difficultés, pour cette population particulière, tendent à suggérer que nous sommes en présence d'un bassin relativement restreint d'individus, qui nécessite une redéfinition des critères utilisés pour déterminer ce que constitue la détection d'un sujet faisant partie d'une population (observée ou connue). Dans les lignes qui précèdent, nous avons exposé l'absence de cas de récurrence à l'échelle des 71 sujets accusés soit de production ou de trafic en relation avec le démantèlement de laboratoires de synthèse ou de lieux afférents par la police québécoise au cours de la période 2000-2012. Cela ne signifie nullement, en contrepartie, que durant cette période, les dossiers d'enquêtes policières ayant mené au démantèlement de laboratoires clandestins n'ont pas ciblé ou détecté la participation d'un même individu.

Il existe effectivement des cas de récurrence qui ne laissent aucun doute sur le rôle rempli par certains sujets au chapitre de la production clandestine. Le seul fait qui rend ces observations inutilisables, c'est que les éléments de preuve accumulés lors d'une enquête se sont avérés insuffisants, selon l'analyse du policier ou du procureur de la poursuite, ou des deux, dans une perspective strictement judiciaire, c'est-à-dire pour déposer des accusations.

Dans la mesure où les méthodes capture-recapture, qui ont été conçues à l'origine pour les domaines de la biologie et de l'écologie, consistent à inférer la taille d'une population cachée (estimée) à partir d'une formule mathématique appliquée à des observations réalisées sur une population connue (observée), il s'avère concevable de procéder à un travail d'étiquetage de sujets détectés à partir du matériel généré par les techniques d'enquêtes mises en place par les policiers. Effectivement, la nature et la signification de certaines données issues d'enquêtes policières

constituent certainement une forme de détection fiable qui se veut révélatrice de la spécialité criminelle d'un individu. Nous postulons qu'il s'agit d'une forme de détection aussi valable que l'arrestation ou l'arrestation conjuguée au dépôt d'une accusation. Par exemple, que la police n'ait pu accumuler une preuve suffisante pour démontrer, ou convaincre le procureur aux poursuites criminelles, que les achats de précurseurs suspects faits par un individu par l'entremise de compagnies de façade étaient destinés à des laboratoires clandestins, n'enlève rien à la signification des éléments d'enquête confirmant sa présence sur le lieu d'un laboratoire démantelé. Sur cette base, d'aucuns ne peuvent contester qu'il s'agit là d'un cas de détection d'un individu remplissant une fonction dans la production de drogues de synthèse et, en tant que tel, être comptabilisé au niveau de la population connue. Le risque d'étiquetage erroné (faux positif) est d'autant réduit si des renseignements issus de sources complémentaires, que ce soit par l'entremise d'informateurs de police exploités dans le cadre de l'enquête en question, ou de données colligées dans les banques de renseignements, vont dans le même sens en alléguant la spécialité criminelle de l'individu.

C'est dans cette perspective que nous avons tenté, à l'instar de Bouchard (2007) dans le cas des producteurs de marijuana, d'estimer la taille de la population impliquée dans la production de drogues de synthèse, à partir de la formule d'estimation de Poisson tronquée, telle que proposée par Zelterman (1988), qui s'exprime par la formule suivante :

$$Z = N / (1 - e^{(-2 * n2 / n1)})$$

Où :

Z = représente la population totale d'individus assumant un rôle dans la production clandestine de STA ou de substances du groupe ecstasy

N = le nombre total d'individus détectés dans le cadre d'une enquête policière durant la période considérée

n1 = le nombre d'individus détectés dans le cadre d'une seule enquête policière durant la période considérée

n2 = le nombre d'individus détectés dans le cadre de deux enquêtes policières durant la période considérée

Selon Zeltermann (1988), la formule d'estimation de Poisson tronquée qu'il propose, qui se veut un modèle simplifié¹⁸, s'applique bien à l'étude des comportements humains, dans la mesure où elle démontre une plus grande flexibilité dans le cas des situations d'hétérogénéité auxquelles font face les sciences sociales. Ces méthodes, comme l'explique Bouchard (2007), se sont avérées efficaces pour estimer des populations cachées, notamment celles agissant dans l'illégalité. De fait, ces méthodes axées sur ce type de distribution « reproduisent assez bien la distribution d'événements rares, comme les arrestations et les nouvelles arrestations dans une population hors-la-loi » (Bouchard et collab., 2012 : 27). L'arrestation ne constitue évidemment pas le seul moyen d'établir des fréquences de constat de populations agissant dans l'illégalité vis-à-vis des institutions. Par exemple, Origer (2001) a utilisé cet estimateur pour établir le nombre de consommateurs faisant un usage à risque élevé de drogues au Luxembourg par le recensement du nombre de personnes étant entrées en contact avec les institutions, une ou deux fois au cours d'une année, à partir de données multisectorielles. Ainsi, il a été décidé d'appliquer la formule de Zeltermann par l'intermédiaire d'une procédure d'examen de l'ensemble de la population citée dans les dossiers d'enquêtes analysés afin d'établir des fréquences de contacts.

L'option préconisée pour appliquer l'estimateur à la population visée a consisté, pour une période déterminée, à dégager les fréquences de contacts suivantes : le nombre d'individus ayant été détectés une seule fois pour leur participation avérée à une activité criminelle et le nombre de ceux qui ont été repérés au cours de deux enquêtes policières pour un type d'activité identique durant la même période déterminée.

Aux fins de la présente estimation essentiellement, nous avons ajouté aux données des 38 dossiers d'enquêtes constituant le corpus de base de la présente recherche, celles relatives à 7 dossiers d'enquêtes supplémentaires qui ont trait à des cas de démantèlement survenus entre 2010 et 2012.

Les sujets abordés dans ces enquêtes ont été ajoutés à la liste constituée à la suite du travail de codification des documents se rapportant au corpus initial. Cette compilation représente l'ensemble des sujets apparaissant dans le matériel documentaire. Notamment dans le cas des enquêtes amorcées, les techniques mises en place par la police génèrent des renseignements qui vont au-delà des individus initialement ciblés ou considérés comme suspects. Ainsi, tous les sujets mentionnés dans les dossiers ont été classés dans les catégories suivantes, à savoir : ciblé, participant ou nommé. Le participant est un individu non ciblé au départ et à l'endroit duquel les renseignements recueillis en cours d'enquête ont permis non seulement de l'identifier comme étant dans l'entourage des individus ciblés, mais aussi de préciser son rôle en relation avec la production de drogues de synthèse. Par opposition, il s'est révélé impossible de préciser quoi que ce soit pour le sujet simplement nommé en regard d'une information issue d'une technique d'enquête.

Partant de cette population, une phase d'épuration a consisté à éliminer les sujets n'ayant pu être reliés directement à des activités de production. Il pouvait s'agir, par exemple, de sujets strictement actifs dans la distribution. Ainsi, nous nous en sommes tenus aux sujets pour lesquels il a été possible de déterminer une implication plus concrètement liée à l'opérationnalisation des laboratoires clandestins : chimistes, fournisseurs de précurseurs, opérateurs de presses à comprimés, financiers, courriers, administrateurs de la production. À noter que pour cette phase, les données contenues dans les banques de renseignements criminels à l'égard des sujets ont été mises à profit afin de soutenir ou de préciser la signification des éléments d'enquête opérationnels à la seule condition de coexister sur le plan temporel.

De cette triangulation, la population (n1) a été établie à 203 individus. Il s'agit du nombre de sujets détectés une première fois par la police pour leur implication dans une fonction associée à la production de drogues de synthèse sur une période de 13 ans.

18. De fait, Zeltermann explique que sa formule se veut simplifiée en comparaison de celles préconisées dans d'autres domaines que les sciences sociales, et ce, notamment par la prise en considération uniquement des cas de double récurrence. Le fait de ne pas tenir compte des cas où les sujets sont observés à trois, quatre, ou même cinq reprises par les méthodes prévues pour estimer des populations véritablement homogènes et fermées, a pour avantage de ne pas produire de surestimation dans le domaine des sciences sociales alors que ces derniers paramètres sont difficilement atteignables.

Évidemment, la longueur de cette période d'observation a pour effet de placer notre population globale en situation de violation de certains critères d'application de l'estimateur, notamment l'hypothèse de base relative aux modèles capture-recapture voulant que la population étudiée doive rester fermée ou stationnaire. En d'autres termes, il y avait lieu de préconiser des mesures visant à restreindre les entrées et les sorties au sein de la population à l'étude. C'est dans cette optique que les chercheurs ayant exploité ce type d'estimateur auprès de populations marginales (Chiang et collab., 2007; Origer, 2001) ou s'investissant clandestinement dans une sphère criminelle (Bouchard, 2007) privilégient de courtes périodes d'observation. Notre période de 13 ans contribue également à la violation du critère d'application de ce type d'estimateur relatif au caractère homogène de la population. Difficile effectivement de statuer sur une aussi longue période que la probabilité d'être observé (détecté) est identique pour chacun des sujets faisant partie de cette population. À cet effet, Origer (2001) soutient que cette condition est rarement respectée de façon stricte dans la mesure où l'intervention réalisée auprès d'un individu (il est question de consommateurs de drogues observés par des agences publiques) a nécessairement une influence sur son comportement, ce qui, en contrepartie, n'empêche pas les estimateurs d'être robustes même en situation de violation de ce critère. Bouchard et collab. (2012) abondent dans le même sens, l'estimateur de Zelterman étant, selon eux, robuste dans le cas des populations hors-la-loi dans la mesure où « sa logique se fonde sur l'idée que le taux de capture prévu pour les individus qui ne sont pas encore connus des autorités policières est plus près du taux établi pour les individus ayant fait l'objet de seulement une ou deux arrestations » (212 : 28).

Soucieux de respecter les critères d'application préconisés par les méthodes capture-recapture, nous avons

jugé préférable, d'une part, de concentrer notre attention sur une période d'observation contemporaine. En ce sens, la période qui peut être considérée comme étant la phase émergente de la problématique de la production de drogues de synthèse au Québec, soit celle comprise entre 2000 et 2005, a été retirée de la période d'observation. À cet effet, Cunningham et collab. (2009) soutiennent que c'est autour de 2006, soit après l'instauration des politiques d'accès aux précurseurs, que les cadres législatifs actuels ont surtout été édifiés. Toujours selon ces auteurs, c'est au milieu de cette décennie que la demande pour ces produits se serait stabilisée et que les cadres institutionnels visant la lutte à la production se seraient consolidés (Cunningham et collab., 2009).

Suivant cette exclusion, nous avons constitué des échantillons sur des intervalles maximaux de quatre ans à partir des observations concernant la période de 2006 à 2012. Bien que soucieux de réduire le biais de l'inconstance et de la non-fermeture de la population qu'engendre le recours à une trop longue période, nous avons considéré que la réduction, au-delà de cet intervalle, rendait inapplicable l'estimateur compte tenu de l'absence de cas de récurrence.

Ainsi, à l'instar de Bouchard (2007), nous avons privilégié le recours à une moyenne mobile pour établir une estimation de la population. Pour ce faire, trois périodes d'échantillonnage de cinq années s'imbriquant à intervalle croissant d'une année : 2006-2010 ; 2007-2011 ; 2008-2012 ont été définies. Le tableau 4 montre les résultats, la donnée associée à Z représentant une estimation de la population totale d'individus impliqués dans une variété de fonctions liées à la production clandestine des drogues auxquelles nous nous intéressons pour chacune des trois périodes d'observation.

Tableau 4 : Estimation de la taille de la population québécoise d'individus impliqués dans la production clandestine de STA et d'ecstasy selon trois périodes d'observation successive de quatre années

	2006-2010	2007-2011	2008-2012	Moyenne des estimations
n1	74	91	97	
n2	4	5	4	
n3	1	1	1	
N	79	97	102	
Z =	770,9	990,2	1288,4	1016,5

Il importe d'insister, comme nous le mentionnions en introduction de cette section, sur le fait que les valeurs Z présentées dans le tableau précédent ne doivent pas être considérées comme étant des estimations de la taille d'une population s'investissant directement dans les opérations de synthèse à l'intérieur de laboratoires clandestins. De fait, en prenant en considération les sujets remplissant la fonction de chimiste ayant été repérés à de multiples reprises par les enquêtes policières réalisées entre 2000 et 2012, ce sont, au plus, une trentaine de sujets dont il est question. Parmi cette population, les situations de triple récurrence ne sont pas négligeables. Ainsi, le lecteur comprendra que le recours à l'estimateur de Zeltermann n'était pas une option pour cette population particulière.

Ceci étant, les calculs qui se réfèrent à l'ensemble des sujets s'investissant dans une fonction reliée à la production de STA ou de substances du groupe ecstasy à partir de l'estimateur de Zeltermann établissent, selon la période d'observation, que cette population oscille entre un minimum de 770 individus pour 2006-2010 et un maximum de 1 288 individus pour la période 2008-2012.

4.1.5 Producteurs et autres acteurs satellites : une micropopulation ?

La marge séparant les valeurs Z pour les différentes périodes d'observation demeure somme toute négligeable. En contrepartie, ces estimations sous-entendent néanmoins l'existence d'une population relativement limitée en comparaison de celle concernée par la production de marijuana, par exemple. Effectivement, Bouchard (2007) établit, pour l'année 2002, que la population de producteurs de marijuana en terre au Québec s'élève à 28 102 individus. À cela s'ajoutent 14 978 autres producteurs exploitant des cultures hydroponiques. Évidemment, le nombre de personnes risquant d'être appréhendées chaque année suit en conséquence.

En somme, si nos tentatives d'estimation de la population d'individus impliqués de près ou de loin dans la production de drogues de synthèse projettent un portrait fiable de la réalité, il ne faut pas se surprendre à la fois du nombre relativement restreint de laboratoires clandestins détectés de façon fortuite, de même que de la stabilité du nombre d'enquêtes initiées par les services policiers québécois au fil des années. En d'autres mots, le nombre de producteurs actifs et, par extension, le nombre de laboratoires en activité, influencent, d'une part, les risques que ce type de lieux soient découverts tout à fait par hasard et, d'autre part, le nombre d'opportunités susceptibles de permettre à la police d'entamer une enquête sur des producteurs potentiels.

Que nos tentatives d'estimation présument que la taille de la population d'individus reliés à la production clandestine de drogues de synthèse se résume à un bassin plutôt limité de personnes ne signifie pas que la capacité de production du Québec soit négligeable pour autant. Les sections qui suivent vont même témoigner du contraire.

4.2 La capacité de production des laboratoires

4.2.1 Pour une standardisation des procédures de détermination de la capacité de production des installations clandestines

La capacité de production de chacune des installations détectées par les forces policières représente une donnée d'importance à plusieurs égards¹⁹, notamment en vue de circonscrire la taille et l'évolution du marché illicite pour les substances du groupe ecstasy et les substances de type amphétaminique.

À la suite de l'examen des données rassemblées dans un corpus constitué de dossiers policiers, force a été de constater notre incapacité à utiliser les estimations de production consultées dans les rapports policiers aux fins des objectifs que nous poursuivons dans la

19. La détermination de la capacité de production des installations clandestines démantelées représente un élément fort utile puisqu'il permet d'apprécier divers aspects. D'abord, la capacité de production constitue un indicateur sur l'envergure des exploitants. D'une part, cette référence permet de comparer la réalité québécoise à celle observée ailleurs, notamment en Amérique du Nord. D'autre part, et toujours sous cet angle, la capacité de production doit également être prise en compte dans l'analyse du déroulement des enquêtes policières, dans la mesure où l'envergure relative des cibles d'une enquête peut aussi être considérée dans l'appréciation des résultats obtenus par les services policiers. De fait, elle peut fournir un éclairage sur le niveau de complexité auquel la police a eu à faire face. Aussi, cette capacité peut servir à éclairer les tribunaux dans le processus de détermination des sentences.

présente recherche. D'un dossier à l'autre, nous notons une absence d'uniformité au chapitre des méthodes de calcul utilisées. Conséquemment, le niveau d'exactitude et de précision se révèle pour le moins inconstant.

Cette situation demeure compréhensible en soi. Les services de police n'ont pas véritablement besoin d'un niveau de précision élevé, considérant les objectifs poursuivis. Seule une appréciation fondée sur l'ampleur des activités s'avère nécessaire. Également, rien ne justifie pour les services policiers d'adopter une uniformité à toute épreuve tant dans la présentation des résultats de saisies et de perquisitions, que dans les méthodes d'estimation utilisées pour déterminer la capacité de production des installations démantelées. Effectivement, ces estimations ne visent pas à être comparées les unes par rapport aux autres, ni même à servir à des fins de compilation. Les experts externes qui viennent en appui aux services policiers, dont les chimistes de Santé Canada, répondent de ce fait strictement aux exigences des demandeurs et non aux besoins du milieu de la recherche.

Ces estimations n'étaient pas disponibles dans tous les dossiers consultés. Parfois, de simples calculs, reposant par exemple sur la performance d'une presse à comprimés, ont semblé suffisants pour répondre aux besoins des policiers, même s'ils ne fournissaient pas une référence tangible sur la capacité de synthèse du laboratoire clandestin dans sa globalité.

Devant cet état de fait, une procédure de révision et de standardisation se présentait comme une obligation afin d'atteindre les objectifs poursuivis par la présente recherche, soit de fournir une meilleure appréciation de la capacité de production québécoise en matière de drogues de synthèse.

Dans un premier temps, et en ce qui concerne les comprimés, un exercice de conversion bidirectionnelle a été réalisé à partir des paramètres propres à chacune des substances actives, c'est-à-dire la quantité de milligrammes le plus souvent observée dans les comprimés saisis en territoire québécois. Dans le cas de la méthamphétamine, de l'amphétamine et de l'ecstasy, les unités de conversion respectives sont de 32 mg, 20 mg et 100 mg.

Trois fondements appuient ce choix. D'abord, nous avons réalisé une analyse des rapports produits par

Santé Canada dans les dossiers consultés afin d'en soustraire les données inhérentes à la composition des comprimés saisis dans chacun des cas, de même que les références utilisées par les chimistes de cet organisme en l'absence de balises propres au dossier. Deuxièmement, les résultats d'une étude effectuée par le même organisme et intitulé *Rapport d'analyse des drogues de synthèse saisies au Québec 2007-2008*, ont été pris en compte (Santé Canada, 2008). Troisièmement, nous avons comparé les résultats proposés par l'étude de l'organisme fédéral canadien avec une référence mondiale, à savoir l'ONUDC (UNODC, 2006), pour constater que les mêmes références étaient suggérées. Ainsi, toutes les substances sous formes de produits finis (comprimés) ayant été saisies ont été converties selon ces unités, à moins d'indication contraire quant à la composition. L'exercice avait pour objectif d'établir la quantité nette en kilogrammes de substance active pure (méthamphétamine, amphétamine, ecstasy) ayant été produite au sein du laboratoire pour confectionner les comprimés. À noter que la composition de comprimés comprenant une pluralité de substances actives (ex. : méthamphétamine et ecstasy) a été prise en considération selon les même taux de conversion ou ceux des cas d'espèce. Aux fins de la présentation des résultats, le processus inverse de conversion a également été réalisé, c'est-à-dire que les quantités de substances actives sous forme poudreuse ont été transformées en comprimés équivalents selon les mêmes barèmes de conversion.

Les mélanges sous forme poudreuse, découverts prêts à la confection de comprimés, lesquels sont composés de plusieurs substances actives et d'autres produits, ont également fait l'objet d'une conversion. L'objectif étant le même, soit d'établir la capacité de production nette en kilogrammes pour chacune des substances actives. Il en a été de même pour les quantités de substances actives sous forme liquide.

Également, les quantités de précurseurs n'ayant toujours pas été synthétisées et qui se trouvaient sur les lieux d'un laboratoire en activité ou d'un entrepôt relié à un tel endroit selon l'enquête policière, ont été converties selon les ratios de transformation en fonction du procédé de synthétisation employé par les exploitants, ou les types de produits saisis sur les lieux, et ce, afin d'établir la réelle capacité de production de substances actives. À défaut d'indication de Santé Canada pour

les ratios relatifs à certains précurseurs, nous avons opté pour ceux fournis par l'ONUDDC. Cette référence a servi dans le cas des procédés mettant en présence les produits suivants : 1-Phényl-2-propanone, safrole, pipéronal, isosafrole. À noter que les calculs réalisés représentent la capacité de production maximale réelle, c'est-à-dire en fonction des quantités de l'ensemble des ingrédients nécessaires à un procédé de synthèse. Effectivement, dans les cas d'insuffisance d'un précurseur pour permettre de compléter la totalité du procédé, la capacité de production demeurerait, de notre point de vue, potentielle et conséquemment, a été qualifiée de la sorte.

Enfin, des correctifs ont été réalisés dans les cas où les experts de Santé Canada avaient exploité des unités de conversion distinctes de celles préconisées dans cette recherche. C'est par souci d'uniformisation des capacités de production que nous avons effectivement revu certaines des estimations formulées par Santé Canada à la demande des services policiers. De plus, des ajustements d'usage ont été faits lorsque l'omission de considérer la capacité de production des précurseurs a été observée. De fait, tous les calculs possibles en fonction des indications disponibles dans chacun des dossiers ont été repris. Cette précaution visait à éviter une double comptabilisation des drogues dans la mesure où les estimations fournies par Santé Canada représentent la référence utilisée pour déterminer l'ampleur de la capacité de production des installations clandestines démantelées. Il est à noter que les chimistes de Santé Canada fournissent une projection de la capacité de production en fonction, d'une part, de la quantité de précurseurs chimiques découverts sur place et, d'autre part, de la recette vraisemblablement suivie par les exploitants du laboratoire clandestin. Dans certains cas, est inclus dans cette projection, le nombre de comprimés ayant pu être produits à partir de la quantité de substances actives que les producteurs avaient déjà réussi à synthétiser.

4.2.2 Le portrait de la production neutralisée : une perspective statique

Le tableau 5 présente les capacités de production nette de l'ensemble des lieux reliés à des laboratoires clandestins ayant été détectés par les services de police québécois entre 2000 et 2010, et à l'égard desquelles des données s'avéraient suffisantes pour produire des estimations. Les rapports concernant 46 lieux distincts relatifs à 32 dossiers policiers ont été examinés dans la perspective de présenter le portrait le plus près possible de la réalité des quantités de drogues de synthèse que la police a réussi à neutraliser directement à la source au moment de la perquisition. Ainsi, 6 dossiers n'ont débouché sur la découverte d'aucun lieu relié à la production de drogues de synthèse. Parmi les 46 lieux, 10 servaient strictement d'entrepôts à précurseurs, 10 étaient aménagés uniquement pour la fabrication de comprimés, 23 abritaient un laboratoire de synthèse de substance active et enfin, 3 étaient exploités pour les opérations d'extraction d'éphédrine (précurseur utilisé dans la synthèse de la méthamphétamine). À noter que deux de ces derniers endroits servaient à l'approvisionnement du même laboratoire clandestin. De plus, précisons que 7 laboratoires clandestins disposaient de l'équipement pour procéder à la confection de comprimés directement sur le lieu où se déroulaient les procédés de synthèse.

En ce qui concerne plus particulièrement les liens entre les lieux ayant des fonctions différentes relativement au processus de production, voici ce qui mérite d'être souligné considérant l'objet du présent rapport. D'abord, 3 entrepôts ont été découverts sans que les enquêtes policières aient pu les rattacher à un laboratoire clandestin en activité. Il en est de même pour 4 endroits dédiés à la production de comprimés. Enfin, 14 laboratoires clandestins n'ont pu être jumelés à des lieux de pressage de comprimés.

Tableau 5 : Distribution, par année, et selon le type de drogues, des capacités de production réelles et potentielles des laboratoires clandestins et autres lieux afférents détectés au Québec entre 2000 et 2010

Année démantél.	STA		Groupe ecstasy		Nombre de lieux détectés selon fonction principale			STA + groupe ecstasy	
	Capacité réelle (en kg)	Capacité potentielle ¹ (en kg)	Capacité réelle (en kg)	Capacité potentielle (en kg)	Synthèse des substances	Production des comprimés	Entreposage ou extraction éphédrine	Capacité totale réelle (en kg)	Projection capacité probable (réelle + potentielle)
2000	4,60				1			4,60	4,60
2001			13,54		1	1	1	13,54	13,54
2002	0,13	3,5	18,10	25	4		3	18,23	46,73
2003	3,9 (+ Ind.*)	1,75	4,80		2	1	2	8,70	10,45
2004	50,51	0,25	88,5 (+ Ind.)	Ind.	3		3	139,01	139,26
2005		265						0,00	265,00
2006	0,50		6,50			2		7,00	7,00
2007	11,90		9,70	0,28	4	1		21,60	21,88
2008	33,8 (+ Ind.)	Ind.**	27,65	2 Ind.	2	2	2	61,45	61,45
2009	260,60		5,20	Ind.	4		3	265,80	265,80
2010	76,7 (+ Ind.)				2	3		76,70	76,70
Total	442,64	270,5	173,99	25,28	23	10	14	616,62	912,41

* La mention Ind. (indéterminée) a pour signification lorsque présente dans une colonne de capacité de production réelle que l'ensemble des ingrédients chimiques nécessaires à la synthèse de la substance active se trouvaient en possession des exploitants des installations clandestines, mais leur quantité n'a pu être déterminée dans le cadre de l'enquête ou par les auteurs de cette recherche selon la documentation disponible.

** Lorsque inscrite dans une colonne de capacité potentielle de production, la mention Ind. doit être interprétée comme suit : les cibles de l'enquête avaient vraisemblablement rassemblé un certain nombre, et non la totalité, des précurseurs contrôlés pour parvenir à l'obtention de la substance active par un procédé chimique documenté. De plus, les quantités de précurseurs n'ont pu être déterminées.

1. La capacité potentielle fait référence à une estimation en fonction de la quantité d'un précurseur à la disposition des exploitants qui, en contrepartie, n'avaient possiblement pas réussi à rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à la synthèse en fonction du procédé choisi, selon les détails disponibles dans le dossier policier.

De toute évidence, l'examen des compilations annuelles ne permet pas véritablement de faire ressortir une quelconque tendance tangible en prenant la série chronologique dans sa globalité. En effet, aucune tendance ni dans le nombre de dossiers ni sur le plan des capacités annuelles n'apparaît clairement.

Par contre, en scindant la période totale en deux sous-périodes équivalentes de 5 ans²⁰ et de 16 dossiers, soit de 2000 à 2004 et l'autre comprise entre 2006 et 2010, il est possible d'établir le constat suivant : la capacité de production réelle neutralisée par les policiers au cours des dernières années représente le double de

20. Ce qui implique l'exclusion du seul dossier de 2005. Cependant, en plus de représenter une valeur extrême, ce dossier demeure en soi atypique. Nous avons maintenu en 2005 une production potentielle de 265 kg de STA en dépit du fait que l'enquête policière n'a pas permis de confirmer la livraison d'éphédrine en provenance d'outre-mer à un laboratoire clandestin québécois. Ce choix a été fait sur la base d'éléments de l'enquête qui tendaient à suggérer que l'importation était destinée à des visées criminelles, mais sans plus. Ces conditions étant, ce retrait s'avérerait logique selon nous pour ces deux raisons.

celle du début des années 2000. Effectivement, pour un même nombre de dossiers, les policiers ont, au cours de la seconde période (2006-2010), neutralisé une production de 432 kg comparativement à 184 kg pour la première période. Ce constat tend à suggérer que les réseaux d'exploitants de laboratoires clandestins semblent avoir accru leur capacité de production, et ce, en dépit des mesures de contrôle législatives²¹ mises en vigueur pour limiter l'accès aux précurseurs.

Également, nos résultats indiquent une capacité de production variable selon le type de substances. Tant en ce qui concerne les capacités réelles que les capacités potentielles, les laboratoires détectés auraient été en mesure de produire beaucoup plus de STA que de substances du groupe ecstasy. En fait, sur le plan de la capacité réelle, les laboratoires clandestins québécois démantelés auraient produit plus du double de STA que de substances du groupe ecstasy, soit 443 kg pour les premières comparativement à 174 kg pour les secondes. En ajoutant les quantités ayant potentiellement pu être produites si les exploitants avaient été en mesure de rassembler l'ensemble des produits chimiques essentiels avant d'être neutralisés par la police, ce ratio s'élève à 3,5. En fait, durant cette décennie, les forces policières ont neutralisé à la source un total estimé à 713 kg de STA et à 199 kg de substances du groupe ecstasy.

Des mises en garde s'imposent quant à ces références. À notre avis, plusieurs éléments nous ont incités à envisager que ces estimations constituent sans aucun doute une sous-estimation des capacités de production réellement neutralisées, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, dans 9 lieux perquisitionnés où la présence de précurseurs a pu être confirmée, notamment par des notes au dossier, mais surtout par l'examen des photographies prises par les services policiers, il a été impossible d'en déterminer les quantités, d'où la présence des mentions Ind. au tableau. Ainsi, dans ces cas, les valeurs calculées à partir des autres indications disponibles (quantités de comprimés ou substances actives sous forme poudreuse) ne rapportent qu'une portion de la capacité de production neutralisée au moment de la perquisition.

De plus, il est à noter que 6 des dossiers retenus n'ont permis la découverte que d'endroits exploités à des fins de production de comprimés. En toute logique, et considérant que cette phase représente l'étape finale avant la mise en marché, les quantités de substances actives ayant été saisies dans ces lieux n'offrent en soi qu'un aperçu de la capacité de production des laboratoires qui les alimentaient. Dans le même sens, 2 dossiers se sont soldés par la découverte de lieux d'entreposage de précurseurs. Encore là, sur la base de nos données indiquant qu'un laboratoire peut être alimenté par plus d'un entrepôt, il demeure illusoire de concevoir que les quantités de précurseurs découvertes dans ces endroits correspondent à la capacité de production totale et réelle des exploitants du laboratoire clandestin, lesquels ont pris des précautions en cloisonnant les étapes de production dans différents lieux.

En partant du principe que ces 8 dossiers ont permis la détection de lieux se situant soit en aval, soit en amont de l'étape de synthèse des substances actives, c'est donc dire que ceux-ci étaient vraisemblablement reliés à des laboratoires en fonction. Du moins, il s'agit d'une évidence en ce qui concerne les lieux de confection de comprimés. Dans ces conditions, les capacités de production associées à ces lieux doivent être considérées comme n'étant qu'un aperçu partiel de celles de 9 laboratoires clandestins n'ayant pu être neutralisés dans le cadre de ces enquêtes.

Enfin, et il s'agit probablement là de la plus importante critique pouvant être adressée aux estimations de capacités de production proposées dans cette section, celles-ci ne représentent en soi qu'une image statique de la capacité de production clandestine. Pour que cette image puisse être considérée autrement, il devient nécessaire de ne plus faire abstraction de la période d'activité des laboratoires qui précèdent le jour du démantèlement et aussi, mais surtout de considérer les variables associées au rendement des installations détectées. En somme, la capacité de production neutralisée ne représente qu'une capacité, figée dans une période très circonscrite, qui omet de considérer la quantité de substances pouvant être confectionnées au cours de la période d'activité des laboratoires.

21. Un autre rapport abordera la question de l'effet des mesures de contrôle législatives prises par les autorités gouvernementales.

Figurent parmi les variables ignorées, non pas les équipements inhérents à la confection de comprimés, mais plutôt les aménagements utilisés pour accomplir les procédés de synthèse. Comparativement à la presse à comprimés qui, selon nous, n'est d'aucune signification²², les montages d'équipements de laboratoire professionnels, voire même industriels, que les exploitants de laboratoires clandestins s'emploient à rendre opérationnels offrent des repères intéressants pour tenter de déterminer la quantité de drogue susceptible d'avoir été générée par ces installations pendant une période déterminée, considérant l'hypothèse d'un flux continu d'approvisionnement en précurseurs. Dans plusieurs dossiers, par ailleurs, il n'est pas question d'hypothèse à cet égard, car des indications démontrent une fluidité de l'approvisionnement en précurseurs contrôlés. D'ailleurs, à défaut d'une confirmation quant à la capacité d'approvisionnement des exploitants en précurseurs, une question demeure : pourquoi ces derniers investiraient-ils des efforts dans l'échafaudage d'un montage d'équipements de laboratoire à rendement élevé sans au préalable croire en leurs chances de rassembler, avec une certaine régularité, les ingrédients en quantité suffisante pour justifier la mise au point d'un système à ce point performant ?

4.2.3 La question à choix de réponses multiples : la détermination du rendement moyen annuel d'un laboratoire

Une des méthodes exploitées pour tenter de déterminer la taille d'un marché illicite de drogues, plus particulièrement sous l'angle de la quantité de drogue produite sur un territoire donné, consiste à multiplier un nombre estimé d'endroits en activité catégorisés en fonction de leur rendement respectif (capacité de production) par une quantité moyenne annuellement produite par catégorie. Ainsi, Bouchard et collab. (2012) se sont rabattus sur les indications fournies par l'étude de Diplock et collab. (2005) en supposant, d'une part, que la réalité de la Colombie-Britannique

était représentative de celle de l'ensemble du Canada et, d'autre part, que chacun des laboratoires actifs ne produisait qu'un seul lot par année.

Plus près de nous, le SRCQ (2012b) a établi que la production québécoise annuelle totale de drogues de synthèse s'élève à 808,8 kg, et qu'un total d'environ 24 laboratoires seraient présentement en activité au Québec. Toujours selon le SRCQ, un laboratoire québécois clandestin produirait en moyenne 33,7 kg de drogues de synthèse par année. Comme nous le verrons plus loin, cette valeur représente, à notre point de vue, une sous-estimation importante.

Pour notre part, et considérant tant le nombre important d'inconnues que la formulation d'hypothèses²³ qu'impliquent certains dossiers, l'utilisation de nos estimations à l'intérieur d'équations visant à établir quelque forme de moyenne annuelle que ce soit en matière de capacité de production par laboratoire constitue une voie risquée. Le SRCQ (2012b), qui disposait sensiblement du même corpus d'enquêtes que celui exploité dans le cadre de la présente étude, a néanmoins emprunté cette voie. De surcroît, le SRCQ n'a pas hésité non plus à se servir des estimations globales découlant de cette moyenne à titre de contre-argument à l'endroit de l'ONUDC et des autorités américaines, qualifiant ainsi le Québec de producteur négligeable de drogues de synthèse à l'échelle internationale.

Pourtant, à partir des estimations établies, plusieurs options peuvent être empruntées pour le calcul de la moyenne annuelle des saisies en kilogrammes réalisées par les services de police directement à la source des lieux dédiés à la production des drogues de synthèse. Par contre, et en aucun cas, cette moyenne ne peut être désignée comme étant la capacité moyenne annuelle d'un laboratoire. Dans l'exposé de sa méthodologie, le SRCQ (2012b) ne fait aucunement la démonstration que l'option empruntée lui permet d'avancer une telle

22. Quant à la presse à confectionner des comprimés, que celle-ci soit en mesure d'en produire 10 000 ou 100 000 par jour demeure, à notre point de vue, une donnée pour le moins futile. Issu du milieu pharmaceutique, ce type d'équipement dispose habituellement d'une capacité de production démesurée en fonction de celle du laboratoire clandestin auquel cet équipement est relié. Ainsi, cet équipement risque de ne pas être exploité à sa pleine capacité. Alors à quoi bon faire des projections sur la capacité de production d'un tel équipement pendant une période donnée? Pourtant, ce type de projection est courant dans les dossiers policiers, notamment ceux des dernières années.

23. Par exemple, nous avons maintenu en 2005 une production potentielle de 265 kg de STA en dépit du fait que l'enquête policière n'a pas permis de confirmer la livraison d'éphédrine en provenance d'outre-mer à un laboratoire clandestin québécois. Des éléments de l'enquête tendaient à suggérer que l'importation était destinée à des visées criminelles, mais sans plus.

affirmation. Les résultats présentés au tableau 6 de la section précédente se réfèrent strictement à la capacité de production à un point statique dans le temps, à savoir quand les services de police ont investi les lieux, rien de plus.

En incitant le lecteur à garder en tête les multiples sources de sous-estimations rapportées précédemment, et dans le simple but de l'éclairer sur le caractère variable, sur la signification pour le moins limitée, de même que sur les biais potentiels reliés à l'utilisation de cette tendance centrale dans une équation ultérieure, nous avons entrepris d'établir des moyennes annuelles par laboratoire en fonction de l'hypothèse voulant que les

services de police québécois aient neutralisé 33 laboratoires clandestins sur une période de 11 ans, soit 23 laboratoires réels, 10 cas implicites ou potentiels²⁴. À noter que les 10 cas potentiels ont été distribués selon l'époque de leur découverte.

Ainsi, en divisant les quantités de substances découvertes sur l'ensemble des lieux détectés par la police chaque année par le nombre de laboratoires neutralisés totalement ou en partie durant la même période, on se rend bien compte que le rendement moyen annuel par laboratoire varie considérablement d'une année à l'autre comme le montre le tableau 6.

Tableau 6 : Rendement moyen d'un laboratoire calculé annuellement selon les capacités réelles (estimation basse) et potentielles (estimation haute) saisies par les services de police québécois dans les différents lieux reliés à la production de STA et d'ecstasy au Québec

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Rendement moyen (période globale)
Estimation basse	4,60	6,77	4,56	1,74	34,75	0,00	3,50	5,40	20,48	66,45	25,57	18,69
Estimation élevée	4,60	6,77	11,68	2,09	34,82	265	3,50	5,47	20,48	66,45	25,57	27,65

De fait, cet exercice ne démontre que l'incapacité à générer une référence moyenne annuelle valide par cette voie. On ne peut effectivement pas utiliser ces valeurs pour déterminer un rendement moyen valide et applicable à l'ensemble des types de laboratoires démantelés. Agir ainsi, c'est omettre de prendre en considération l'importante disparité de rendement entre les laboratoires détectés chaque année par la police, que ce soit par hasard ou bien à la suite d'une enquête. C'est aussi conclure que les interventions de la police, voire plus particulièrement les circonstances faisant en sorte qu'elle repère des laboratoires clandestins, conduisent année après année à la mise au jour d'un échantillon représentatif de la variété, au chapitre du rendement, de laboratoires en activité sur le territoire québécois. Dans les faits, il n'en est rien. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on observe une fluctuation aussi importante d'une année à l'autre sur le plan du rendement moyen par laboratoire. La question de la capacité des laboratoires clandestins doit être abordée

autrement que par un regard strictement centré sur les quantités de drogues et produits chimiques saisis.

4.2.4 Une classification des laboratoires selon leur rendement

Comme nous l'avons vu précédemment, des écrits scientifiques ont proposé des balises permettant la classification des laboratoires. Ces balises impliquent de considérer d'autres aspects que les quantités de substances sur place. Notamment, Scott et Dedel (2006) introduisent une classification des laboratoires selon une évaluation du rendement par cycle de production. On en déduit que le regard est ainsi tourné non plus strictement sur les quantités de substances, mais aussi sur les caractéristiques des équipements à la disposition des chimistes clandestins au moment de la découverte du laboratoire. Les balises proposées sont les suivantes. Les laboratoires qui disposent d'équipements permettant de produire 125 g ou moins de substances actives par cycle de production peuvent être considérés comme étant à faible rendement.

24. Par laboratoires potentiels, nous référons aux 10 dossiers dans lesquels des lieux en amont (entrepotage) ou en aval (pressage de comprimés) de la phase de synthétisation ont été découverts sans avoir pu être reliés au laboratoire en tant que tel.

À l'opposé, ceux qui sont en mesure de produire plus de 5 kg par cycle doivent être classifiés comme étant des laboratoires à haut rendement (superlaboratoires).

Bien qu'à première vue, il puisse paraître simpliste d'opérer ce type de classification, l'exercice s'est révélé, d'entrée de jeu, plutôt subjectif, notamment en raison de l'absence d'écrits ou de renseignements explicites à ce sujet dans les dossiers policiers. Il existe bien, dans certains cas, des appréciations de spécialistes quant à l'instrumentation et aux équipements, mais rien de précis en ce qui a trait à leur rendement selon le ou les types de procédés vraisemblablement privilégiés par les exploitants. Dans ces conditions, nous avons opté pour une procédure d'analyse multi-indicateurs afin de standardiser la classification des 21 laboratoires opérationnels²⁵ parmi les 23 figurant dans le corpus de la présente recherche.

En fait, six indicateurs ont été examinés pour catégoriser chacune des installations. Le choix de retenir ces indicateurs repose sur leur lien avec le rendement des laboratoires. Au nombre des indicateurs examinés figurent l'expertise des ressources humaines (le nombre et les aptitudes des exploitants des laboratoires); leur affiliation organisationnelle; la complexité de la structure de production (isolement des étapes au sein de sites distincts); la facilité d'accès aux précurseurs; et l'équipement dédié aux opérations de synthèse en termes de caractéristique, de quantité et d'utilisation. S'ajoute enfin l'ampleur des capacités de production que nous avons déterminée au moment du démantèlement.

a) Le rendement des superlaboratoires québécois démantelés

Les 10 laboratoires québécois démantelés au cours de la période à l'étude qui ont été catégorisés au tableau 7 comme étant à haut rendement ont tous impérativement répondu à trois conditions.

Ces trois conditions sont les suivantes, à savoir, disposer :

- d'une capacité de production égale ou supérieure à 5 kg de substances actives au moment du démantèlement;

25. Un laboratoire était désigné comme opérationnel lorsque l'aménagement des équipements nécessaires pour réaliser les procédés chimiques avait été complété, était fonctionnel et avait servi dans le lieu où il a été découvert par les autorités. À ceci s'ajoute la nécessité de l'accessibilité aux précurseurs. Ainsi, cette définition diverge de celle de Diplock et collab. (2005) dans la mesure où ceux-ci considéraient strictement les laboratoires en activité au moment de l'intervention policière comme étant opérationnels. Comme nous le verrons plus loin, l'inactivité du laboratoire au moment de l'intervention ne signifie aucunement que la production était suspendue pour autant.

- d'équipements et d'instrumentations de type industriel ou alors, de type professionnel, mais en nombre suffisant pour être en mesure de produire cette quantité minimale en un seul cycle de production;
- d'une facilité et d'une fluidité d'approvisionnement en précurseurs se traduisant dans la presque totalité des cas par le recours à une compagnie légale enregistrée en bonne et due forme et ayant obtenu, sous de faux prétextes, les permis requis auprès des autorités fédérales compétentes pour commander ou importer des précurseurs placés sur la liste des produits contrôlés. Dans la très grande majorité des cas, les quantités de précurseurs découvertes aux lieux de production (laboratoires) ou aux lieux d'entreposage témoignaient d'une facilité évidente d'approvisionnement que certains assortissaient, au surplus, d'une voie de contournement en s'adonnant à l'extraction d'importantes quantités d'éphédrine issue de médicaments obtenus en pharmacie.

À noter que ces laboratoires ont également répondu à au moins deux autres critères facultatifs parmi les suivants :

- Être associé à une organisation criminelle ou à des acteurs de l'échiquier québécois du crime organisé. Dans un cas ou dans l'autre, il y a tout lieu de croire que l'exploitant bénéficiait d'un soutien financier ou d'un apport logistique non négligeable, ou encore des deux;
- Faire appel à une structure du travail et à une logistique se traduisant notamment par une division des étapes de production au sein de lieux distincts;
- Être exploité par un chimiste amateur ou professionnel disposant de connaissances et d'une expertise lui permettant d'échafauder des montages d'équipements tels que ceux trouvés dans l'industrie pharmaceutique; de planifier et de maîtriser divers types de procédés, notamment ceux considérés comme étant les plus complexes; et enfin, dans certains cas, de confectionner des équipements artisanaux à haut rendement en reproduisant ou en adaptant des modèles manufacturiers.

Tableau 7 : Distribution des laboratoires clandestins opérationnels détectés au Québec entre 2000 et 2010 selon l'année, le rendement des installations et le type de substances produites

Année démantèlement	Rendement élevé (5 kg et plus par cycle) <i>Super lab</i>			Rendement moyen (moins de 5 kg et plus de 125 gr par cycle)			Rendement faible (125 gr et moins par cycle) <i>Kitchen lab</i>
	STA	Groupe ecstasy	Hybride	STA	Groupe ecstasy	Hybride	STA
2000				1			
2001		1					
2002		2			1	1	
2003					1	1	
2004		1		1			
2005							
2006							
2007					1	2	
2008			2				
2009	2		1			1	
2010	1						1
Total	3	4	3	2	3	5	1

b) La capacité des laboratoires de rendement intermédiaire

Les balises suggérées par la littérature pour déterminer ce qui constitue la capacité par cycle de production de laboratoires à haut rendement, par opposition à ceux de faible rendement, laissent en plan un important nombre de laboratoires clandestins qu'il nous a été permis d'analyser. Cette situation incite à introduire le concept de laboratoire à rendement moyen. En effet, 10 laboratoires détectés au cours de la période à l'étude ne correspondent en rien aux installations de fortune exploitées habituellement par de simples consommateurs. En contrepartie, la quantité et les caractéristiques des équipements découverts sur place n'apparaissent pas suffisants pour envisager l'atteinte du seuil minimal de rendement des superlaboratoires. Par opposition à la dispersion d'un nombre limité de cas parmi plusieurs catégories de rendement, comme l'ont suggéré Diplock et collab. (2005), l'option d'introduire une troisième catégorie s'est présentée comme la plus pertinente, dans la mesure où les variations relativement minimales de rendement entre les laboratoires de cette catégorie n'ont en bout de piste que peu d'effet

significatif sur les estimations ultérieures inhérentes à un marché dans une perspective globale. En ce sens, mentionnons la décision de Bouchard (2007) d'opter pour ce même type de découpage dans ses travaux concernant la production de marijuana.

Ceci étant, notons que bien que près de la moitié des exploitants des installations de catégorie intermédiaire puissent avoir entretenu des liens avec des groupes criminels, il semble que ce soit les moyens financiers et logistiques qui les distinguent de ceux ayant été en mesure de structurer à la fois des installations plus performantes et une structure de production nécessitant la participation de plusieurs individus. Peut-être est-ce par choix que leurs opérateurs s'en sont tenus à un type d'équipement à la portée d'un chimiste solitaire et dans ces conditions, l'apport d'une organisation n'était pas recherché mais plutôt volontairement évité.

Le trait distinctif entre cette catégorie de laboratoires et les superlaboratoires constitue assurément la concentration des opérations de production au sein d'un même lieu (entreposage, synthèse et pressage)

dans la quasi-totalité des cas (9/10). Conjugée aux équipements, cette réalité peut possiblement révéler des moyens logistiques et financiers plus limités.

Il s'agit probablement des plus probantes restrictions ayant empêché l'atteinte d'un rendement supérieur. Effectivement, en ce qui a trait à l'accessibilité aux pré-curseurs, cet aspect n'apparaissait pas problématique dans plus de la moitié de ces laboratoires. Il en est de même pour les compétences des chimistes. Des détenteurs de formations universitaires ou des individus s'investissant dans cette spécialité criminelle étaient au cœur de la majorité des laboratoires de cette catégorie. L'hybridité des laboratoires à rendement moyen, tout comme celle d'un certain nombre de laboratoires à haut rendement, démontre d'ailleurs l'expertise détenue par ces individus, ceux-ci étant en mesure de planifier simultanément ou en alternance les procédés chimiques nécessaires à la production de STA et d'ecstasy.

c) *Kitchen labs* et autres traits distinctifs du Québec par comparaison à la Colombie-Britannique

C'est à la toute fin de la période à l'étude, soit en 2010, que le tout premier laboratoire s'apparentant à la manifestation épidémique qui frappe les États-Unis, c'est-à-dire les *Kitchen labs* ou *Mom and Pop labs*, aurait été repéré au Québec. D'ailleurs, ce serait un consommateur d'origine américaine qui aurait été le maître d'œuvre de ce laboratoire à faible rendement. Les mécanismes de comptabilisation des données visant à actualiser éventuellement notre échantillon de laboratoires en cas de besoin n'ont pas permis de recenser d'autres découvertes de ce type entre la fin de l'année 2010 et le moment de cette publication.

Il s'agit là d'une réalité qui rompt avec le portrait dressé par Diplock et collab. (2005) concernant la Colombie-Britannique sur le plan des caractéristiques des laboratoires clandestins de production de drogues de

synthèse. En deux ans seulement (2003-2005), selon ce qu'on peut déduire des résultats présentés par Diplock et collab. (2005 : 7), 20 % des 16 laboratoires opérationnels, 10 % des 10 laboratoires non opérationnels²⁶ et 83 % de ceux considérés comme étant en entreposage pouvaient produire au plus 500 gr de drogues.

D'autre part, il semble que les exploitants québécois de laboratoires clandestins s'investissent davantage dans la production d'ecstasy que ceux de la Colombie-Britannique. Dans cette dernière province, 81 % des lieux découverts (27/33) par la police visaient en premier lieu la production de méthamphétamine. Parmi ceux-ci, 7 laboratoires disposaient néanmoins de la capacité de produire de l'ecstasy. Donc, on en déduit que le quart des laboratoires avaient des propriétés hybrides. Seulement 12 %, soit 4 laboratoires, étaient strictement dédiés à la production de drogues du groupe ecstasy (Diplock et collab., 2005). Par opposition, au Québec, la production de substances de ce groupe semble être plus prédominante, et ce, depuis les premiers signes d'émergence de ce marché.

Effectivement, dans la première moitié de la période à l'étude (2000-2004), et comme l'indique le tableau 7, c'est 60 % des installations, soit 4 superlaboratoires et 2 laboratoires à rendement moyen, qui étaient dédiés strictement à la production de ce type de substances. Au total, le tiers des installations clandestines découvertes entre 2000 et 2010 opéraient strictement une production de substances du groupe ecstasy, alors que moins du quart (23 %) servaient exclusivement à produire de la méthamphétamine. Enfin, c'est dans plus du tiers (38 %) des laboratoires québécois, dont la quasi-totalité se distribue au sein de la seconde moitié de la période à l'étude (2006-2010), qu'on s'employait en alternance, ou simultanément, à produire des STA et des substances du groupe ecstasy. À noter que parmi ces installations de type hybride figurent 4 superlaboratoires neutralisés à la fin de la période

26. Selon notre définition, ces installations auraient été considérées comme opérationnelles malgré leur inactivité au moment de leur découverte.

étudiée (2008-2009). Cette observation tend à soutenir les propos d'un sujet interviewé dans le cadre de nos travaux²⁷. Selon l'individu en question, qui s'était spécialisé dans l'importation de précurseurs et l'approvisionnement des exploitants de laboratoires associés à diverses souches du crime organisé (notamment des groupes asiatiques et les motards criminalisés), la tendance serait à la maximisation des opérations de production par le recours à des chimistes compétents et expérimentés en mesure, d'une part, de mettre en place des montages à haut rendement et, d'autre part, de réaliser des procédés chimiques plus complexes.

Dans un autre ordre d'idées, l'autre dissemblance notable entre les deux provinces a trait au nombre de laboratoires démantelés. Effectivement, en comparant les données fournies par Diplock et collab. (2005) pour la Colombie-Britannique à celles du Québec recueillies dans le cadre de la présente étude, il est permis d'observer une différence non négligeable en regard du nombre de laboratoires démantelés annuellement; les résultats pour le Québec sont de beaucoup inférieurs à ceux de la Colombie-Britannique. Entre avril 2003 et mars 2005, 33 laboratoires ont été démantelés dans la province du Pacifique, dont 26 correspondent à ce que nous avons déterminé être des laboratoires opérationnels, ce qui équivaut à 13 laboratoires par année. Au Québec, la découverte de 23 laboratoires, dont 21 répondent à notre définition de laboratoires opérationnels, s'étale sur une période de 11 ans, ce qui équivaut à 1,9 laboratoire par année. En ne se limitant qu'à la période de référence étudiée par Diplock et collab. (2005), l'écart est aussi frappant dans la mesure où 4 laboratoires seulement ont été découverts au Québec au cours de ces deux années.

Trois éléments expliqueraient potentiellement cette différence quant au nombre de laboratoires détectés annuellement sur les territoires de ces deux provinces

canadiennes. D'abord, il est permis d'envisager que le nombre de laboratoires en activité s'avère tout simplement plus élevé en Colombie-Britannique qu'au Québec. Ensuite, la structure de production peut également être différente, c'est-à-dire que celle à l'ouest du pays s'apparente peut être plus à la réalité de certains États américains en faisant intervenir, d'un côté, des organisations criminelles structurées et, de l'autre, des consommateurs et producteurs amateurs plus vulnérables à la détection policière. Par ailleurs, la découverte de laboratoires aménagés au sein de véhicules dans l'Ouest canadien sous-tend cette hypothèse (Diplock et collab., 2005). Enfin, ce type de comparaison basée sur des crimes détectés interpelle la question de l'effort policier. Nul besoin de s'étendre sur les répercussions engendrées par l'ampleur de l'effort, voire de l'investissement policier, sur la détection d'une criminalité qui s'inscrit dans un contexte de marché clandestin.

Sans confirmer ces hypothèses, certaines indications relatives aux circonstances ayant conduit les services de police à découvrir des installations offrent quelques pistes de réponse. Selon Diplock et collab. (2005), la découverte de 22 laboratoires n'est pas le résultat d'une enquête proactive de la police. Ces découvertes font plutôt suite à un incendie ou à une information transmise par un citoyen, des pompiers ou un propriétaire d'immeuble ayant repéré la présence des installations. Ces découvertes sont en quelque sorte le fruit du hasard, lequel évolue en fonction des probabilités. Plus grand est le nombre de laboratoires en activité, plus grandes sont les chances que des circonstances imprévisibles donnent lieu à leur détection. Suivant cette déduction, il est possible d'établir que la moyenne annuelle de découverte par hasard est de l'ordre de 11 laboratoires par année en Colombie-Britannique.

27. Afin de mieux comprendre le milieu de la production de drogues de synthèse, il avait été prévu au début des travaux de trianguler diverses sources de données, dont celles issues d'entrevues semi-directifs menés auprès d'intervenants clés disposant d'une connaissance du fonctionnement de par leur fonction criminelle. C'est dans ce contexte que trois entretiens ont été réalisés en 2009, soit deux auprès d'individus ayant été en position de voir évoluer la demande pour ces produits et les orientations privilégiées par d'importantes organisations criminelles dont ils étaient membres. L'autre a été réalisé avec un individu s'étant spécialisé dans l'approvisionnement en précurseurs auprès des multiples organisations actives dans la production. Disposant d'une expérience d'une dizaine d'années dans ce domaine particulier, il l'était toujours au moment où nous avons réalisé un entretien de près de deux heures avec lui.

Tableau 8 : Distribution, par année, des dossiers policiers abordant la production de drogues de synthèse selon le motif et la date de l'ouverture du dossier

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Enquêtes entamées sur des producteurs potentiels	1		3	2	2	1	2	1	1	1		14
Informations de locateurs d'immeubles				2					1		1	4
Incendie ou explosion des installations			1	1	1		1					4
Informations provenant d'agences non policières ou de services des incendies								1		1	1	3
Informations provenant d'agences policières non québécoises		1		1								2
Enquêtes en cours par la police québécoise	1		1	1	1		1	2	3		1	11
Totaux	2	1	5	7	4	1	4	4	5	2	3	38

Pour ce qui est du Québec, le tableau 8 permet de constater que l'effort policier se traduisant par l'amorce d'enquêtes sur des cibles susceptibles de s'investir à titre de producteurs potentiels demeure somme toute assez stable au cours de la période étudiée.

Plus du tiers (37 % ou $14/38$) du corpus se réfère à des enquêtes amorcées à l'endroit d'individus à propos desquels la police détenait des renseignements qui les dépeignaient comme des individus s'investissant potentiellement dans la production des drogues qui nous intéressent. Avec un taux annuel de 1,27 enquête lancée par année, il semble que les services policiers québécois soient moins proactifs que leurs vis-à-vis de la Colombie-Britannique. Il y a bien évidemment toute la question des opportunités qui entrent en ligne de compte à ce niveau. N'empêche que le taux annuel de détection de laboratoires clandestins par enquête lancée de 0,8 %²⁸ est de beaucoup inférieur à celui de la Colombie-Britannique (5,5 enquêtes initiées/année). Par contre, il y a lieu d'ajouter à ce taux les résultats des dérivés d'enquêtes en cours, considérant que ces dernières constituent en soi des actions policières proactives. Il s'agit de projets d'enquête mis en place par des escouades spécialisées dans la lutte au crime organisé qui ne poursuivaient pas

au départ d'objectifs reliés à la production de ce type de substances. Néanmoins, ces enquêtes représentent 15 % ($6/38$) du corpus soumis aux analyses dans le cadre de cette recherche. Non seulement ces projets ont permis la découverte inattendue de 5 laboratoires, mais ils tendent également à montrer l'implication de criminels notoires à qui les enquêteurs ne semblaient pas prêter une quelconque volonté de s'investir dans la production de drogues de synthèse au moment du démarrage de l'enquête. Les actions proactives des services policiers québécois ont donc permis de détecter 1,27 laboratoire par année sur une période de 11 ans.

Enfin, lorsque regroupées, les catégories faisant référence à la découverte fortuite d'installations clandestines reliées à l'une ou l'autre des phases de production de drogues synthétiques (et non strictement à des laboratoires) figurent parmi les motifs à la base de l'ouverture du plus grand nombre de dossiers par les services policiers québécois, avec un taux de 42 % ($16/38$). Le hasard a ainsi été à l'origine de la découverte de 9 laboratoires sur une période de 11 ans, pour un taux annuel de 0,81 %. Encore là, ce résultat diverge considérablement de celui observé en Colombie-Britannique. Qui plus est, il s'agit d'une donnée pour le moins fiable

28. Taux établi sur la base des 9 laboratoires détectés par ce type d'enquête initiée (de courte et de longue durée) sur une période de 11 ans (voir annexe II).

sur laquelle il est possible de s'appuyer pour avancer que le nombre de laboratoires en activité diverge d'une région à l'autre du Canada, et ce, au même titre que les écrits scientifiques l'indiquent en ce qui a trait aux États-Unis.

Ces constats ne sont pas sans répercussions pour les chercheurs qui manipulent diverses données au sein d'équations dédiées à la production d'estimations en regard de la taille du marché des drogues de synthèse. En l'absence d'exemples additionnels quant à la distribution de la production selon le type de laboratoire, Bouchard et collab. (2012) n'avaient d'autre choix que de recourir au portrait britanno-colombien tout en sachant très bien que le reste du pays pourrait présenter des dissemblances à ce chapitre. Cette structure différentielle n'a pas tant d'effet sur les deux estimations formulées par ces derniers, c'est-à-dire une production nationale annuelle oscillant entre 4 594 kg et 11 485 kg de STA. On ne peut en dire autant de la décision de concevoir qu'un laboratoire ne produit que deux lots par année. Il s'agit là d'un excès de prudence ayant contribué fort possiblement à la sous-estimation de la capacité annuelle de production du pays.

4.2.5 Le fonctionnement et l'organisation des laboratoires, décortiqués pour une tentative d'estimation du rendement dynamique

Comparativement à celle d'autres régions de l'Amérique du Nord, la production de drogues de synthèse demeure une activité relativement récente au Québec et peu documentée dans le reste du Canada. Cette réalité entraîne de nombreuses inconnues qui contribuent à accroître le niveau de difficulté de ceux qui se lancent dans la tâche déjà complexe des estimations entourant la taille d'un marché illicite. Par exemple, Bouchard et collab. (2012) ont été prudents au moment de déterminer le nombre de lots qu'un laboratoire serait en mesure de produire par année, en l'absence de référence tangible. De fait, pour certains paramètres, ils se sont trouvés dans l'obligation de se rabattre sur la connaissance relative à la production de marijuana fautive, encore une fois, d'indications concrètes quant à la réalité des drogues de synthèse.

Cela va sans dire que plusieurs laboratoires québécois ont réussi à demeurer en activité un certain temps, voire même plusieurs mois, avant d'être neutralisés par la police. Comme conséquence, une masse de

renseignements pertinents pour mieux saisir cette activité clandestine s'étaient accumulés sur place. S'ajoutent à ces données nous ayant été fournies, en quelque sorte, par les exploitants eux-mêmes, toutes celles gérées de leur côté par les techniques d'enquête de la police. À l'aide de ce matériel, il nous a été possible d'aborder divers aspects concernant le mode de fonctionnement d'un laboratoire. Il est question ici par exemple, du partage des horaires de travail entre les membres de l'équipe de production, des habitudes de fréquentation des lieux, de la planification des cycles de production. Par l'entremise de factures relatives à l'achat d'équipements et de précurseurs, il s'est avéré possible de déterminer à la fois le début probable des opérations de même que la fréquence des arrivages des produits chimiques et, conséquemment, de déduire assez précisément la fréquence des lots sur une période donnée. Les baux de location d'immeubles et les déclarations diverses de la part de témoins quant à la prise de possession des lieux par les producteurs se sont aussi avérés utiles. En fait, la richesse de ce matériel a permis de lever le voile sur une pratique criminelle incomparable à aucun autre domaine de production de drogues illicites. Selon, Weisheit et Wells (2012), deux chercheurs se consacrant à la compréhension de ce milieu depuis plusieurs années, la sous-culture des producteurs de drogues de synthèse ne peut se comparer à aucune autre forme de production de drogue. Les traits distinctifs se situent au chapitre des compétences exigées, de même qu'à celui du transfert obligatoire de connaissances du criminel expérimenté vers l'aspirant chimiste. Ce type de production n'est tout simplement pas à la portée d'un autodidacte. À noter que Weisheit, qui fait partie de cette paire de chercheurs, parle en connaissance de cause, puisqu'il s'était déjà consacré à la publication d'estimations sur la taille du marché de la marijuana aux États-Unis.

D'abord, en fonction de données récoltées pour 16 des 21 dossiers se rapportant aux laboratoires opérationnels neutralisés, il a été permis d'établir à 14 mois la période moyenne d'activité avant démantèlement. La période d'activité la plus courte était de 2 mois alors qu'à l'autre extrémité, des exploitants clandestins ont été en mesure d'échapper à la police pendant 43 mois. La période d'activité représente une valeur précieuse pour apprécier avec justesse les quantités de drogues écoulées sur le marché par ces installations avant qu'elles ne soient neutralisées par la police.

En soutirant chaque détail de la gamme de données disponibles au sein du corpus (ex. : détails des biens saisis et observés lors des perquisitions, photographies des lieux et des équipements), il a été possible de reproduire le fonctionnement des laboratoires en tenant compte des procédés de synthèse des chimistes clandestins, de l'équipement, du temps nécessaire aux différentes étapes selon le type de produit et les techniques employées, à savoir par exemple la distillation, le reflux, l'extraction, la réduction et la filtration (Burgess et Chandler, 2003 : 748-749 ; Fester, 2009), et du nombre de personnes dédiées aux opérations de production. Les notes manuscrites des chimistes clandestins, de même que les rapports des experts de Santé Canada dépêchés sur les lieux à la demande des services de police, ont également servi à cet exercice de reconstitution.

En s'appuyant sur ces détails, nous avons procédé à une série de déductions et de calculs à partir d'indications fournies par plusieurs types de références portant sur la production clandestine. D'une part, notons la documentation officielle dans le domaine de la chimie, notamment un guide produit à l'intention des chimistes appelés à soutenir les agences d'application de la loi (Hugel, 2009 ; Donnell 2004) et, d'autre part, une volumineuse littérature clandestine, généralement rendue accessible sur Internet – et qui a été observée sur de nombreux lieux perquisitionnés par la police. L'auteur clandestin le plus lu demeure sans aucun doute *Uncle Fester*, qui publie régulièrement depuis les années 1980 une mise à jour de ses connaissances dans un livre intitulé *The Secrets of Methamphetamine Manufacture*, et dont la 8^e édition est actuellement disponible en ligne. Figurent aussi parmi cette littérature grise très accessible *The Construction and Operation of Clandestine Drug Laboratories*, publié par Jack B. Nimble en 1994, et *The Complete Book of Ecstasy*, par U. P. Yourspigs en 1999 (voir les références clandestines complètes en bibliographie).

Considérant l'effort que nécessite ce type de processus de reproduction, il a été décidé de s'en tenir à trois cas représentatifs de chacune des catégories de laboratoire

(moyenne comparativement à de grande capacité). Un quatrième cas de laboratoire de grande capacité a été ajouté pour tenir compte de l'ensemble des options envisageables pour la production à haut rendement. De fait, la réalité des laboratoires à haut rendement nous apparaissait moins uniforme.

a) Principalement l'histoire d'un seul homme : le laboratoire à rendement intermédiaire

Il est possible de résumer en quelques mots ce à quoi peut ressembler la production québécoise de drogues de synthèse au sein de laboratoires de moyenne capacité. En ce qui concerne plus particulièrement les STA, les chimistes clandestins à la tête de ce type d'installations se tournent dans la quasi-totalité des cas vers le procédé le plus simple et le plus rapide, à savoir la réduction d'éphédrine à partir du phosphore rouge (*Red P*²⁹). Cette voie ne doit pas être interprétée comme un manque de compétences ou de connaissances de leur part. Le fait que la majorité d'entre eux exploitent leur laboratoire de manière solitaire pourrait expliquer ce choix, et ce, d'autant que plusieurs s'acquittent simultanément des tâches inhérentes à la production de plus d'une drogue de synthèse, voire même d'une plantation de marijuana en surplus.

Pour ce qui est des procédés entourant la synthèse des substances du groupe ecstasy, aucune référence ne permet de statuer ni sur la complexité ni sur la rapidité des options disponibles. Cependant, il reste que l'interprétation des divers procédés décrits par Hugel (2009) en ce qui concerne la synthèse des substances de ce groupe de drogues suggère fortement que ceux-ci s'apparentent en complexité au procédé utilisant le P2P pour la production de la méthamphétamine. Burgess et Chandler (2003) soutiennent notre constat en ce sens tout comme Yourspigs (1999), auteur d'une publication grise destinée aux producteurs clandestins publiée pour la première fois en 1992 et intitulée *The Complete Book of Ecstasy*³⁰. Les diverses options pour produire des substances du groupe ecstasy tendent toutes à impliquer une étape supplémentaire consistant à produire un agent intermédiaire tel que le MD-MNS³¹ et le MD-P-2P.

29. Aucun laboratoire, ni de cette catégorie, ni de celle à rendement élevé, n'a fait appel à la méthode *Birch reduction* pour la synthèse de la méthamphétamine (voir section 2.3.1.).

30. Version consultée le 23 août 2012 à l'adresse suivante : <http://www.erowid.org/archive/rhodium/chemistry/tcboe/index.html>.

31. Le méthylènedioxy-3,4-méthyl-β-nitrostyrène-β est un exemple de cet agent intermédiaire produit à partir du pipéronal et du nitroéthane, alors que le MD-P-2P (méthylène-dioxyphényl-3,4-propanone-2) est obtenu par une double réaction impliquant le saffrole.

Quant au temps de production, les indications fournies par Yourspigs (1999) tendent, selon les diverses options, à se situer dans la fourchette suivante : soit de quelques jours à près d'un mois. Un des facteurs influençant le temps de préparation est l'intégration de la chaleur au sein de la technique de préparation³². Nos données tendent à confirmer cette fourchette de temps de préparation. Les chimistes de laboratoires à rendement intermédiaire tendent à préconiser les techniques plus rapides. De fait, les habitudes de fréquentation des laboratoires par les chimistes concordent avec ce que la littérature stipule relativement au temps de préparation. Rappelons qu'une période approximative de 72 heures serait nécessaire pour synthétiser de la méthamphétamine à partir du P2P (voir section 2.3.1). Or, tout indique qu'en trois jours de travail intensif, un chimiste travaillant seul serait en mesure de réaliser simultanément un cycle de production de méthamphétamine par réduction d'éphédrine de même qu'un cycle de production complet de MDA impliquant les étapes de transformation de l'agent intermédiaire par l'entremise du pipéronal.

Selon nos observations, un chimiste solitaire peut, même en limitant sa présence au sein du laboratoire à quelques jours par semaine, réussir à achever ces diverses opérations. Dans le cas où le laboratoire n'est pas aménagé à son domicile, il en fait généralement le sien le temps d'effectuer un cycle de production, puis il quitte les lieux pour quelques jours. Effectivement, l'abondance de précurseurs ne semble pas inciter à un rythme plus soutenu comme le suggèrent les quelques cas examinés dans cette perspective. À noter que personne n'assume la surveillance des installations, et ce, même lorsque celles-ci sont abandonnées pendant quelques jours. Par ailleurs, rien ne suggère la présence de systèmes de sécurité ou de surveillance. Ainsi, et contrairement à ce qui est observé chez les producteurs de marijuana, peu d'efforts, voire aucun effort, ne sont déployés pour assurer la protection des installations, ce qui réduit considérablement la population impliquée dans la production.

Au chapitre du rendement, ce type de chimistes n'est pas en reste comparativement aux exploitants de super-laboratoires. En ce qui concerne les STA, nous avons été en mesure d'établir que le rendement des laboratoires de moyenne capacité se situe dans l'intervalle suivant : un seuil minimal de rendement établi à 0,3 kg et un plafond maximal de 2,2 kg. En ce qui a trait au groupe ecstasy, les valeurs minimale et maximale sont plus élevées, celles-ci étant respectivement de l'ordre de 1,3 kg et de 2,7 kg. Comparativement à celui des STA, l'écart entre le seuil et le plafond établi sur la base des montages d'instrumentation et des procédés en cours se révèle moins important tant en valeur qu'en proportion. Il n'est pas impossible d'envisager que l'investissement en temps et en efforts que nécessite la production d'ecstasy figure comme un incitatif à éviter les montages à trop faible rendement.

La voie de la prudence est toujours de mise lorsqu'il s'agit d'utiliser des chiffres issus d'un aussi petit nombre d'observations, et ce, malgré le fait qu'ils sont révélateurs d'une réalité que nous avons été en mesure d'examiner sur une décennie. Trois options s'offrent à nous, à savoir l'option conservatrice, impliquant le montage offrant le plus faible rendement ; l'autre extrémité, soit la valeur la plus élevée que nous avons pu établir à partir de cas retenus pour le processus de reproduction, ou bien un compromis entre les deux. Il est question ici du recours à la valeur se trouvant à mi-chemin entre les deux seuils pour chacune des deux catégories de drogues, soit 1,25 kg (STA) et 2 kg (ecstasy).

L'établissement d'une valeur représentative du nombre de cycles de production susceptibles d'être réalisés pendant une période donnée nécessite, de notre point de vue, une dose moins importante de conservatisme pour plusieurs raisons. Il ressort de la documentation analysée qu'une majorité d'exploitants de laboratoires de capacité intermédiaire ont fait de cette activité une spécialité criminelle. Cette affirmation prend appui sur diverses sources, soit le portait de ceux-ci que brossent

32. Il faut comprendre que les techniques telles que le reflux ou la distillation ont pour avantage d'accélérer le temps nécessaire à l'obtention de la réaction voulue des produits chimiques en présence. Ainsi, des recettes menant à la production d'une substance active, qui peut prendre jusqu'à trois semaines grâce à un procédé à réaction lente à froid, se veut plus rapide lorsque la mixture est montée en température pour provoquer une réaction. Par exemple, le chauffage à reflux accélère la réaction de même que la perte de réactif ou de produit par évaporation.

les fiches de renseignements criminels, la période relativement restreinte entre la fin d'une sentence privative de liberté et l'apparition d'indications suggérant leur retour en force dans ce domaine et enfin, leur réapparition dans plus d'un des dossiers policiers faisant partie du corpus analysé. L'accessibilité aux précurseurs, comme discuté plus haut, ne semble pas représenter une source de restriction pour ce type d'exploitants. À ceci s'ajoutent autant les observations concrètes que les inférences quant aux habitudes de production, lesquelles suggèrent la vraisemblance d'un cycle par semaine, soit l'équivalent de quatre lots sur une base mensuelle. La prudence, fort possiblement démesurée dans les circonstances, suggère d'emprunter l'avenue de deux lots par mois dans les équations subséquentes pour ce qui concerne strictement le groupe ecstasy.

Pour ce qui est de la période d'activité avant détection, les observations contenues dans les dossiers (7/10) ont permis d'établir à 7,5 mois³³ le temps pendant lequel les chimistes clandestins ont pu exploiter leurs montages à rendement moyen avant d'être débusqués. Dans 70 % des cas, la chance a favorisé la police dans la détection de ces laboratoires.

En prenant en considération les différentes valeurs proposées dans cette section, un modèle d'estimation de la capacité moyenne de production annuelle des installations à rendement intermédiaire démantelées par la police, dans une perspective d'inclusion de variables dynamiques (nombre de cycles par mois, temps moyen d'activité), pourrait s'écrire comme suit :

$$QEDP = N \times RM \times NMC \times DMS$$

Où :

QEDP = la quantité estimée de drogue produite par les laboratoires détectés durant une période visée

N = le nombre total de laboratoires de la catégorie de rendement désignée au cours de la période

RM = le rendement médian en kilogrammes par cycle de production selon la catégorie de laboratoire et la substance de synthèse désignée

NMC = le nombre moyen de cycles de production achevés sur une base mensuelle

DMS = la durée moyenne de sursis établie pour cette catégorie de laboratoires ou la période moyenne d'activité avant détection. Cette variable pourrait dans une certaine mesure se traduire en niveau de risque de détection, notion à laquelle font appel des équations utilisées dans le domaine des estimations relatives à la taille des marchés illicites

Durant la période étudiée, et selon l'équation proposée, les 7 laboratoires clandestins de catégorie intermédiaire équipés pour produire des STA auraient réussi à mettre en marché une quantité estimée de l'ordre de 262,5 kg avant d'être débusqués par la police. En optant pour un même niveau de conservatisme, c'est-à-dire en privilégiant l'hypothèse de deux cycles de production sur une base mensuelle plutôt que quatre, il est permis d'avancer sans trop de crainte que les exploitants de laboratoires à rendement moyen qui se sont fait prendre pour une raison ou une autre, entre 2000 et 2010, auraient produit globalement l'équivalent de 240 kg de substances appartenant au groupe ecstasy. Ainsi, globalement, les 10 laboratoires opérationnels de niveau intermédiaire auraient produit 502,5 kg de drogues de synthèse. L'estimation haute représente un résultat de plus du double (nombre de cycles maximal, rendement maximal), soit de 1 110 kg, en s'appuyant sur les valeurs maximales que nous avons observées.

Toute forme d'estimation présente des faiblesses entraînant inévitablement des biais. Nous ne pouvons préciser avec certitude si des paramètres dans la présente proposition risquent de causer une erreur d'estimation. Difficile aussi d'établir le sens de l'erreur, soit une surestimation ou une sous-estimation. Nous laissons à d'autres le soin de se prononcer sur ces aspects. L'idée sous-jacente à cette proposition consiste surtout à mettre en relief une proposition de mesure qui puisse permettre à certains, notamment les agences d'application de la loi, de refaire des choix de variables plus

33. Pour minimiser l'incidence des irrégularités observables d'une année à l'autre de même que celle engendrée par des valeurs manquantes, il avait été décidé d'exclure la période 2000 à 2002 et de s'en tenir à la médiane obtenue sur un découpage comprenant deux périodes équivalentes, à savoir 2003 à 2006 et 2007 à 2010. Or, la médiane en question s'est avérée équivalente à la moyenne calculée pour l'ensemble de la période.

appropriés en regard de ce phénomène lorsque vient le moment de véhiculer des chiffres quant aux quantités de drogues saisies, tant pour un cas en particulier que sur une base annuelle. En fait, il s'agit en quelque sorte d'accroître la validité des mesures employées. Pour d'autres, plus particulièrement ceux qui désirent poursuivre des travaux sur la taille du marché des drogues de synthèse, nous souhaitons fournir concepts et références pour l'atteinte d'un degré de précision acceptable.

La logique demeure la même pour ce qui est des laboratoires plus performants, seules les références quantitatives doivent être ajustées selon cette autre réalité.

**b) Grosse production, grande discrétion,
mais avant tout la compétence et l'expérience
dans le métier de chimiste**

C'est pratiquement en ces termes qu'un sujet ayant accepté de nous accorder un entretien dans le cadre de ce projet désigne les chimistes désormais recrutés par les organisations criminelles pour diriger des installations de production à haut rendement. Comme le décrit l'interviewé, les chimistes vers qui se tournent les groupes criminels sont des individus en mesure d'esquiver les obstacles mis en place par les autorités en ce qui concerne l'accès aux précurseurs. De fait, l'adaptabilité et l'autosuffisance décrites par certains chercheurs américains quant aux voies de contournement employées dans la synthèse (Burgess et Chandler, 2003 : 757; Man, Boris et Walus, 2009 : 3) s'observent également au Québec.

Il est permis d'illustrer les orientations respectives des autorités et des producteurs clandestins comme un duel à finir. Précisons que les chimistes à la tête des superlaboratoires détectés au Québec se distinguent sur plusieurs points. C'est en matière de production de STA que cette lutte s'observe le mieux, plus particulièrement chez ceux qui optent pour le procédé jugé le plus complexe, c'est-à-dire celui nécessitant du P2P qui mène à une substance active d'une grande qualité. Après l'entrée en vigueur de la législation restreignant l'accès à ce précurseur (McKetin, et collab. 2011; Cunningham et collab., 2009), les chimistes

clandestins ont amorcé, à même le laboratoire clandestin, la production à partir de produits ne faisant pas l'objet de contrôles particuliers de la part des autorités à ce moment. Il s'agissait d'un procédé à base d'acide phénylacétique. Sans surprise, les autorités ont poursuivi la stratégie adoptée dans ce duel en resserrant les contrôles sur ce produit. Le résultat : la production de cet acide est depuis observée au sein des laboratoires québécois par l'entremise de la manipulation d'ingrédients disponibles et non contrôlés. Burgess et Chandler (2003) avaient également constaté cette voie de contournement chez les producteurs clandestins américains. Divers exemples contemporains illustrent le même stratagème, c'est-à-dire le recours à d'autres ingrédients non inscrits sur les listes des produits contrôlés³⁴, et ce, pour s'exempter du recours à l'acide phénylacétique, pour en arriver néanmoins à la production de P2P par deux étapes de fabrication (Burgess et Chandler, 2003 : 757; Man, Boris et Walus, 2009 : 3). En soi, ce qui ressort de l'analyse des plus récentes installations à haut rendement que la police a neutralisées au cours des dernières années est l'adaptation dont font preuve les chimistes et les administrateurs de laboratoires, laquelle nécessite autant de savoir-faire que des qualités de planificateur dans un contexte de clandestinité. D'après nos observations, plusieurs laboratoires québécois démantelés dans les dernières années synthétisaient le P2P par un procédé impliquant la manipulation en plusieurs étapes du benzaldéhyde, lequel n'est soumis encore aujourd'hui à aucune réglementation. Ainsi, les criminels disposent d'un avantage jusqu'à maintenant. La seule conséquence détectable constitue l'obligation de planifier la production plus rigoureusement, la charge de travail manuel ne semblant pas, pour sa part, nécessiter une augmentation des besoins en main-d'œuvre.

Fait assez étonnant, malgré la multiplication des manipulations inhérentes à ces voies de contournement, tout indique que l'équipe de production dédiée strictement aux opérations de transformation chimique demeure assez limitée, celle-ci variant de deux à quatre personnes tout au plus, exception faite d'un réseau ayant multiplié les sites de production pour, entre autres, y opérer

34. Il s'agit du benzaldéhyde, du nitroéthane et de la butylamine utilisés pour produire du β -méthyl β -nitrostyrène au sein de deux laboratoires détectés respectivement en 2011 et 2012 et donc, qui ne font pas partie du corpus mais dont nous avons néanmoins analysé certains aspects.

l'extraction d'éphédrine issue de comprimés importés massivement de l'étranger. Le nombre maximal d'individus fait référence à un superlaboratoire dépourvu d'assistance mécanique ou d'automatisation des équipements, et ce, par opposition aux autres laboratoires assortis à cette catégorie de rendement. Autrement, un duo se relayant pour assurer la surveillance et la continuité des procédés en cours peut être considéré comme un exemple d'horaires de travail intensifs structurés et programmés sur des périodes de six jours consécutifs.

Quant au nombre de cycles de production, la situation est semblable à celle des laboratoires de moindre capacité, caractérisée par l'existence d'une divergence selon le type de substances (STA comparé au groupe ecstasy). Pour ce qui est des STA, le nombre de cycles mensuels se situe dans la plage suivante, soit un maximum de huit cycles et un minimum de quatre cycles complets de production par mois. L'explication de cette différence se trouve dans le caractère concomitant des étapes de production, c'est-à-dire la production en parallèle des acides, précurseurs et substances actives. Quant au groupe ecstasy, tout porte à croire que les laboratoires analysés privilégiaient avant tout le rendement par cycle à la rapidité. Effectivement, avec les équipements découverts au sein des superlaboratoires, les chimistes clandestins étaient en mesure d'achever un seul cycle, voire deux cycles tout au plus, sur une base mensuelle.

La consolation réside dans les quantités pouvant être produites en un seul cycle à partir des équipements en question. Le rendement le plus faible en un cycle a été établi à 7 kg tandis que le plus important s'élève approximativement à 60 kg, et ce, même en optant pour une mesure conservatrice. En éliminant cette valeur atypique, la quantité médiane est de 10 kg par cycle pour le groupe ecstasy. Pour les STA, et contrairement aux équipements du groupe ecstasy où il s'agit principalement de montages impliquant des reproductions maison d'équipements de taille disproportionnée, ceux dédiés à la production de STA sont beaucoup plus standards, s'apparentant à ce qu'on trouve dans les laboratoires pharmaceutiques. Ce fait explique l'écart beaucoup plus restreint entre le rendement évalué des différents laboratoires analysés, celui-ci se situant entre 6 et 8 kg.

Un autre signe de la grande prudence et de la compétence certaine des chimistes est la durée pendant laquelle plusieurs installations ont pu être en activité avant d'être détectées. Effectivement, la période d'activité avant détection, selon les observations contenues au sein des dossiers (9/10), a résulté en une moyenne³⁵ de 19,5 mois. Fait surprenant, cette moyenne de temps pendant laquelle les chimistes clandestins ont pu exploiter leurs montages à rendement élevé avant d'être débusqués est supérieure à celle calculée pour les installations moins performantes (7,5 mois).

Pour que la formule proposée dans les lignes qui précèdent puisse donner lieu à des estimations annuelles, l'option souhaitable aurait été de réduire cette période à 12 mois seulement. Par contre, le but de la présente démonstration consiste à mettre en lumière l'écart entre ce que les forces de l'ordre estiment, et conséquemment, affirment avoir neutralisé en se fondant sur un modèle purement statique, et ce que nous croyons être la véritable capacité d'approvisionnement du marché de la distribution qu'ils ont neutralisée. Ainsi, nous avons plutôt décidé de nous en tenir à la valeur établie. Outre la volonté de fournir des références précises quant au rendement de ce type d'installations (c.-à-d. nombre médian de cycles sur une base mensuelle, performance des équipements par cycle), la visée poursuivie consistait à proposer un portrait qui soit le plus réaliste possible et non d'une précision absolue. Dans un tel cas, la voie à emprunter aurait été celle de reproduire le rendement de chacun des laboratoires pour lesquels nous disposions d'une période d'activité ou bien inversement, adopter la période réelle d'activité et lui appliquer des estimations médianes de rendement mensuel (c.-à-d. nombre médian de cycles mensuels, performance des équipements par lot).

Ceci étant pour la totalité de la période à l'étude et suivant la formule présentée dans la section précédente (p. 62), nous avons estimé que les superlaboratoires interceptés au Québec pour la période à l'étude auraient produit 1 560 kg de substances du groupe ecstasy et 4 095 kg de STA au total. La somme des productions inhérentes aux deux catégories de laboratoires (intermédiaires et superlaboratoires) équivaut, quant à elle, à 1 800 kg pour l'ecstasy et à 4 360,5 kg pour les

35. La même que dans le cas des laboratoires intermédiaires. Un découpage en deux périodes équivalentes 2000-2005 et 2006-2010 a été effectué afin d'opter pour le recours à la médiane. La médiane est équivalente à la moyenne.

STA, pour un total global de 6 160,5 kg de drogues de synthèse sur une période de 11 ans.

Cette quantité contraste drastiquement avec les chiffres présentés à la section 3.2, lesquels se réfèrent strictement à la somme des quantités saisies au moment du démantèlement. Ce sont ces chiffres que les services policiers rapportent aux tribunaux chargés de rendre des décisions à l'endroit des producteurs ainsi qu'aux institutions, telles que l'ONUDC, qui s'acquittent de déterminer l'évolution de la capacité de production des pays d'une année à l'autre. Rappelons, comme indiqué précédemment, que pour l'ensemble de la période étudiée, la capacité totale réelle (STA + ecstasy) avait été établie à 616 kg, tandis que la projection probable (réelle + potentielle) s'élevait, quant à elle, à 912 kg. Ces chiffres se réfèrent à des estimations de la capacité neutralisée dans une perspective purement statique.

En somme, rapportée sur une base annuelle, la quantité globale de drogues que les installations détectées par la police, sur une période de 11 ans, auraient été en mesure de produire avant d'être débusquées équivaut à 560 kg (6 160 kg/11 ans). La conjugaison de cette donnée avec la taille de la population active dans le secteur de la production et la période d'activité des laboratoires avant qu'ils ne soient débusqués, n'est pas sans entraîner une remise en question de certaines estimations formulées jusqu'à maintenant au regard des caractéristiques de la production canadienne et québécoise des drogues de synthèse.

4.3 L'évidence d'un déséquilibre entre l'offre et la demande : un important potentiel de production entre les mains d'une population limitée

Il en a été abondamment question précédemment, le secteur de la production de drogues de synthèse représente un milieu clandestin se distinguant par nombre de particularités. En adéquation avec les propositions de réputés chercheurs américains sur la question des drogues de synthèse, parmi lesquels figurent Weisheit et Wells (2012), nous sommes d'avis que l'emprunt de références issues d'études portant sur d'autres types de production de drogues n'est pas souhaitable. Les études réalisées sur la production québécoise de marijuana ont

généralisé des références incontournables pour les auteurs des premières estimations canadiennes et québécoises en matière de production de drogues de synthèse. Cependant, l'éclairage fourni par les angles d'analyse préconisés dans la présente recherche tend à suggérer des biais potentiels par ce choix forcé en l'absence de connaissances suffisantes sur le secteur qui nous intéresse.

La première remise en question a trait au taux de détection. Pour le Québec, Bouchard (2008) a établi à 11 % le risque global de détection en ce qui a trait à l'ensemble des types de culture de cannabis présents sur le territoire de la province. Ainsi, ce taux de saisie prend en compte l'efficacité et l'effort des services de police québécois en matière d'éradication des plantations extérieures. Ce qui en soi n'est pas négligeable dans la mesure où il n'existe aucun programme policier comparable à celui de « Cisaille et Bouture³⁶ » en matière de drogues de synthèse. Il convient de souligner par ailleurs que quel que soit le type de culture (extérieure, intérieure en terre ou hydroponique), le taux de saisie fluctue selon la taille de la production. Effectivement, quelle que soit la catégorie de culture, Bouchard (2008) a été en mesure d'établir que le nombre de plants cultivés, soit l'envergure du lieu de culture, fait accroître les risques de détection encourus par les producteurs. Plus précisément, le risque de détection pour une production de cannabis extérieure s'avère très élevé, celui-ci variant de 19,3 % pour un emplacement de petite taille (une dizaine de plants) à de 36 % pour une plantation d'importance (228 plants). Les installations hydroponiques seraient plus difficilement détectables, le taux de saisie se situant entre 1,6 % (petite taille) et 3 % (grande taille). Bien qu'il se soit révélé impossible de reproduire le type d'analyses réalisées par Bouchard (2008) à partir de nos données, il reste que le temps moyen pendant lequel les laboratoires clandestins réussissent à demeurer en activité avant d'être débusqués tend à dépeindre une situation inverse, c'est-à-dire que les installations sophistiquées à haut rendement semblent plus difficilement détectables que les laboratoires plus rudimentaires.

De notre point de vue, les éléments menant à la détection d'une production intérieure de cannabis et d'un laboratoire clandestin sont différents. De fait, la police

36. Il s'agit de programmes sous la responsabilité de la Sûreté du Québec et auxquels l'ensemble des services policiers québécois collaborent. Les deux programmes visent à coordonner les efforts durant les périodes propices à la culture extérieure de marijuana.

dispose d'une plus grande variété de moyens pour cibler un lieu potentiellement exploité à des fins de culture intérieure de cannabis. D'abord, les cultivateurs de cannabis doivent composer avec une forte odeur qui les trahit fréquemment. Bien que la synthèse de drogues produise des odeurs, rien ne laisse croire que ce motif ait été à la base de la détection des laboratoires québécois ayant été neutralisés. Il en aurait été possiblement autrement si des producteurs québécois avaient employé la voie de la technique *Birch reduction*, laquelle a comme principal désavantage de propager de fortes odeurs. À noter que l'odeur peut à la fois contribuer à alerter la police et aussi permettre à celle-ci de confirmer des doutes. Également, la production intérieure de cannabis nécessite une importante consommation d'électricité. Encore là, une surconsommation sert à la fois la cause de la police à deux niveaux. Les fournisseurs, suspicieux face aux variations anormales de consommation de leurs clients, ont comme réflexe de se tourner vers les forces de l'ordre. Inversement, ces dernières se rabattent vers les premiers en cas de doute concernant une adresse. En cas de détournement illicite d'électricité, il est aussi possible de confirmer une surconsommation d'électricité par des techniques de détection appliquées au câblage. Aussi, le nombre élevé d'immeubles exploités à des fins de production de marijuana depuis de nombreuses d'années a permis à la police d'établir des *modus operandi* qui contribuent grandement à les aider dans la détection de cas de production intérieure de cannabis. Enfin, à cela s'ajoute la chaleur dégagée par les puissantes lampes que les cultivateurs utilisent. Celles-ci jouent en quelque sorte en leur défaveur, dans la mesure où la police dispose de techniques permettant de cibler une résidence qui abrite une serre en fonction de la température observable de l'immeuble en comparaison de ceux des environs. À moins de négligence de la part des chimistes, la police ne dispose pas d'autant de moyens efficaces pour la détection de laboratoires clandestins.

Suivant cette logique, le taux de saisie de 14,5 %³⁷ utilisé par le SRCQ (2012b) pour estimer la population québécoise de laboratoires en activité au cours d'une

année semble trop élevé. Malgré tout ce qui désavantage la police dans le cas des laboratoires clandestins, il serait beaucoup plus approprié de concevoir la production de drogues de synthèse comme une activité illicite s'apparentant, en clandestinité, à la culture strictement intérieure de cannabis. Au chapitre des ressources humaines nécessaires, et toujours selon l'étude de Bouchard (2008), ce sont les serres de petite taille qui se rapprochent le plus du nombre de personnes qu'il faut pour exploiter un laboratoire, soit trois codélinquants. La taille du bassin de ressources humaines affectées au fonctionnement d'une activité clandestine dans un lieu n'est probablement pas étrangère aux risques distinctifs de détection pour les serres de plus grande envergure. Ces conditions étant, il est tout à fait plausible que le taux d'efficacité de la police québécoise en matière de détection de laboratoires clandestins se situe dans la fourchette constituée du taux de saisie pour des cultures hydroponiques de petite taille (1,6 %) et des cultures intérieures en terre de taille similaire (4,6 %).

La distribution des laboratoires détectés au Québec sur une période de 11 ans, mentionnée à la section 3.4, présente avant toute chose un nombre très restreint d'observations. Sans prise en compte de la catégorie de laboratoires, 1,9 laboratoire clandestin est neutralisé au Québec en moyenne chaque année. Cette moyenne ne peut servir à refléter la différence de rendement selon la catégorie de laboratoire, ni non plus le double rendement des installations hybrides. Par souci de précision, nous avons donc décidé de calculer des moyennes pour chaque type de production et pour les deux catégories de laboratoires. La symétrie de la distribution sur le plan temporel (2001-2004 / 2007-2010) n'incite pas à opter pour un redécoupage de la période aux fins du calcul de ces moyennes. Ainsi, plus précisément, c'est entre 0,63 et 0,54 superlaboratoire dédié respectivement à la production d'ecstasy et de STA qui est saisi en moyenne chaque année. En ce qui a trait aux laboratoires à rendement intermédiaire, les moyennes annuelles sont les suivantes : 0,72 pour l'ecstasy et 0,63 pour les STA.

37. Précisons que ce taux de saisie est pour le moins hypothétique, celui-ci ayant été calculé à partir d'indications fournies par Bouchard et collab. (2012) sur la base de scénarios d'estimation de la production totale de STA au Canada. À ce titre, le lecteur est invité à consulter la page 60 du rapport de ces derniers afin de saisir notre scepticisme quant à la vraisemblance de ce taux de saisie de 14,5 %, qui représente la moyenne des estimations minimales des saisies policières canadiennes en 2007 et 2008 (21,7 %, 7, 4 %), lesquelles estimations, précisons-le, résultent de scénarios purement hypothétiques présentés à ce titre par les auteurs.

Selon que l'on présume que le taux de saisie est de 1,6 %, 4,6 % ou 11 %, la population de laboratoires clandestins en activité au Québec varie, comme l'indique le tableau 9, entre un plafond maximum de 156 laboratoires et un seuil minimal de 24. Par contre,

et considérant qu'il serait étonnant que les services policiers québécois aient autant de facilité à détecter des laboratoires clandestins que toutes formes confondues de lieux de culture de marijuana, le scénario de 56 laboratoires nous apparaît comme le plus vraisemblable.

Tableau 9 : Estimation du nombre de laboratoires en activité au cours d'une année selon différents scénarios de taux de saisie

	Superlaboratoire		Laboratoire rendement intermédiaire		Total
	STA	Ecstasy	STA	Ecstasy	
Estimation haute (taux détection 1,6 %)	33	39	39	45	156
Estimation basse (taux détection 4,6 %)	12	14	14	16	56
Taux détection globale cannabis (11 %)	5	6	6	7	24

En appliquant les nouvelles connaissances dégagées par la présente recherche sur le fonctionnement des laboratoires clandestins, plus particulièrement au chapitre de leur rendement respectif, de leur productivité et de leur longévité, on constate que le scénario le plus conservateur dégage une production totale annuelle de près de quatre fois celle estimée par le SRCQ (2012b), qui était de 808,8 kg par année. De fait, l'estimation basée sur le scénario que nous considérons comme étant possiblement le plus près de la réalité s'approche de celle proposée par Bouchard et collab. (2012) pour l'ensemble du Canada. Précisons que ces chercheurs, devant une carence évidente de connaissances sur la

réalité canadienne de la production de drogues de synthèse, avaient supposé, par prudence, qu'un laboratoire ne s'adonnait qu'à deux cycles de production par année, alors que nos résultats démontrent qu'en un seul mois, des laboratoires québécois en réalisent souvent quatre fois plus. Il ne s'agit là que d'un seul facteur susceptible d'expliquer le rapprochement entre leur estimation jugée la plus élevée, à savoir les 11 485 kg pour l'ensemble du Canada, et les 8 470 kg que nous avançons comme étant la capacité de production annuelle de la population de laboratoires clandestins vraisemblablement en activité en sol québécois.

Tableau 10 : Estimation de la production annuelle totale de drogues de synthèse au Québec fondée sur différents scénarios de population de laboratoires en activité

	Nombre implicite de laboratoires en activité (toutes catégories confondues)	Capacité estimée d'ecstasy (kg)	Capacité estimée de STA (kg)	Capacité totale estimée de drogues de synthèse produites annuellement en kg
Estimation reposant sur les valeurs médianes de rendement et la durée de vie en mois des laboratoires*	156	6 030	17 363	29 423
	56	2 160	6 310	8 470
	24	930	2 632	3 562

* Le rendement médian relatif à chacune des catégories de laboratoires selon le type de substance a été employé de même que le nombre médian de lots sur une base mensuelle. Le cycle de vie des superlaboratoires a, quant à lui, été ramené à une durée de 12 mois.

Les estimations proposées au tableau 10, bien qu'elles doivent être abordées avec une certaine prudence en l'absence d'un taux de détection expressément calculé pour ce type d'activité clandestine, viennent jeter un doute appréciable sur les plaidoyers réhabilitant la réputation du Canada. Rappelons que l'ONUDC ainsi que certaines instances américaines attribuent au Canada, depuis quelques années, une étiquette de producteur majeur de drogues de synthèse. À la lumière de nos résultats, le propos accusateur porté sur le Canada, et par extension sur le Québec, n'est pas tant dénué de fondement comme certains le soutiennent sans réserve. Après avoir conclu que l'excédent de la production québécoise disponible pour l'exportation était d'à peine 300 kg par année, le SRCQ tenait le discours suivant, à s'avoir « qu'on peut dire sans nul doute que le Québec n'est pas un acteur de grande importance dans la production des drogues de synthèse, et ce, contrairement à ce qui est allégué dans les rapports de l'ONU et des autorités américaines » (SRCQ, 2012b : 19).

Cette affirmation repose sur la part du Québec au regard de l'estimation de la production mondiale de STA fournie par l'ONUDC (UNODC, 2010), soit une fourchette se situant entre 250 et 746 tonnes métriques (t). Or, la part du Québec seulement – jamais la province n'a été directement ciblée par les autorités américaines ni internationales – serait de l'ordre de 1,1 % à 3,36 % de la production mondiale, selon l'estimation intermédiaire de 8,4 t. Advenant que la réalité québécoise dégagée par nos travaux soit un tant soit peu représentative de ce qui se déroule dans les autres provinces canadiennes (pensons simplement au cycle de vie des laboratoires), il y a tout lieu d'accorder une certaine crédibilité aux constats formulés par les Nations Unies et les agences américaines (UNODC, 2009). Cette attitude serait d'autant plus de mise

advenant la confirmation de notre hypothèse, selon laquelle la production clandestine de drogues de synthèse représente une activité illicite particulièrement difficile à détecter, et que, conséquemment, le taux de saisie est véritablement très bas. En effet, le scénario de 29,4 t et de 156 laboratoires en activité sur le territoire québécois fait passer la part du Québec dans la production globale de 3,9 % à 11,7 %.

Évaluant que le Canada serait responsable à hauteur de 0,6 % à 4,6 % de la production mondiale, Bouchard et collab. (2012) jugeaient que c'était une question de point de vue que d'accepter ou non la catégorisation du Canada comme un pays producteur « majeur » de drogues de synthèse. À notre point de vue, et à la lumière de nos résultats, le débat sur le positionnement exact du Canada parmi les pays producteurs et exportateurs de drogues de synthèse demeure pour le moins secondaire dans les circonstances. Le fait de déterminer l'ampleur des quantités excédentaires disponibles pour les marchés extérieurs au Québec ou d'identifier ces marchés en question revêt, il est vrai, une certaine importance, mais encore faut-il s'intéresser, en tout premier lieu, aux répercussions d'une telle production à l'intérieur même des frontières québécoises, voire s'en inquiéter. Pour l'année 2009, la quantité de STA consommées au Canada équivaldrait, selon le pire des scénarios, à 848 kg (Bouchard et collab. 2012), alors qu'au Québec, pour la même année, 75,5 kg de STA et 321 kg d'ecstasy seraient consommés. Quelle que soit l'exactitude de ces estimations et le choix que nous faisons parmi les trois scénarios que nous proposons, un fait demeure : il existe un déséquilibre évident entre l'offre et la demande québécoises pour les deux types de substances auxquelles nous nous sommes intéressés dans la présente recherche. Reste à savoir l'effet de ce déséquilibre sur la croissance de la prévalence de la consommation de ces drogues chez les Québécois.

5. Discussion et recommandations

Ce tout premier rapport en marge de notre recherche à plusieurs volets sur la question de la production de drogues de synthèse au Québec dicte, par les résultats qu'il présente, deux axes incontournables de discussion. L'un d'eux, sur lequel nous reviendrons, concerne la taille de la population active dans ce milieu, qui à notre point de vue, constitue une caractéristique susceptible d'accentuer la complexité de la fonction répressive attendue des services d'application de la loi face à cette activité illicite. L'autre axe de discussion porte sur la réalité québécoise décrite par les dernières lignes de la section précédente dans une perspective économique d'offre et de demande au sein d'un marché clandestin.

Un marché illicite de drogues, comme le montre avec une efficacité certaine De Choiseul Praslin (1991), nécessite à plusieurs égards la participation de la répression pour à la fois se régulariser et se justifier. Abordant tout spécialement le marché noir de la cocaïne, De Choiseul Praslin démontre que la pression exercée par la police sert, par les saisies, à empêcher un trop grand volume de stocks, créant du même coup une forme de rareté artificielle, sous prétexte de laquelle les prix au détail sont maintenus élevés. Wilson et Stevens (2008) partagent, confirment et réactualisent cette explication. Ainsi, comme ils l'expliquent, les efforts distinctifs des agences d'application de la loi sont à la base des variations de prix des drogues observables à travers le temps et selon les régions. En fait, deux signes témoignent d'un stock trop élevé dans un marché de drogues illicites. D'une part, cette réalité se traduit par une plus grande pureté du produit écoulé en fonction des standards habituellement observés et, d'autre part, et au même titre que ce qui est observé dans l'offre d'un produit légal, une diminution des prix au détail. La nature du matériel exploité dans ce projet de même que les angles d'analyse n'offrent aucun appui tangible pour que nous nous prononcions catégoriquement sur l'évolution de ces deux aspects. Par contre, voilà déjà pratiquement une décennie que nous nous intéressons à ce marché. Autant les éléments issus d'enquêtes qui vont au-delà de celles analysées que ceux provenant de consultations informelles auprès d'une gamme d'acteurs clés, qu'il s'agisse d'intervenants en toxicomanie, de consommateurs et de policiers, pointent dans

la même direction : le coût au détail de comprimés de STA et d'ecstasy semble avoir chuté drastiquement depuis 10 ans au Québec. Le comprimé d'ecstasy qui se négociait à 25 \$ au tournant du millénaire impliquerait, aujourd'hui, un déboursé inférieur à 10 \$, voire même aux alentours de 5 \$ l'unité dans le cas d'une acquisition d'une dizaine de comprimés.

Loin de nous l'idée de soutenir la thèse voulant qu'une plus grande accessibilité d'une drogue illicite ait pour effet d'accentuer son usage au sein d'une population donnée. Ni non plus d'entrevoir le même type de conséquence advenant un changement de statut de ces substances sur le plan légal. D'ailleurs, selon Beauchesne (2006), ce type de croyance serait de plus en plus délaissé chez les gens mieux informés sur le sujet de la prévention de la consommation problématique des drogues. Il y aurait non seulement une remise en question de la prohibition, mais aussi une meilleure compréhension de la nécessité de prendre en compte toute la complexité des facteurs contextuels et personnels associés à l'usage de substances psychoactives illicites. Pour revenir plus spécifiquement à la question de l'accessibilité dans un contexte de prohibition, il n'est pas illusoire de penser qu'un certain nombre d'éléments conjoncturels ont pu permettre de fidéliser une nouvelle clientèle à ce type de produits plutôt qu'à un autre. À ce titre, Beauchesne (1991), traite de plusieurs stratégies déployées par les acteurs criminalisés pour développer une nouvelle clientèle de consommateurs parmi lesquelles figure la technique du *dumping* qui consiste à distribuer à faible coût, voire gratuitement, un nouveau produit jusqu'à l'avènement d'une demande soutenue des consommateurs. Dans le cas qui nous intéresse, il semble y avoir également eu une attention particulière portée de la part des producteurs clandestins sur l'apparence de la drogue dans le cadre de sa mise en marché. Effectivement, notons l'attrait que représente la forme privilégiée pour mettre en marché les STA et l'ecstasy, des comprimés de couleurs attrayantes sur lesquelles on appose des logos de marque à la mode, en comparaison d'une matière poudreuse ou cristalline habituellement observée ailleurs pour les premières, et des capsules sans véritable attrait pour les secondes. Notamment pour les STA, ce choix de mise en marché, qui semble être un

trait distinctif du Québec (comprimé), offre un mode de consommation moins dur et de ce fait, peut être plus accessible. Le prix, facteur important pour le jeune usager récréatif au stade des premières expériences, peut aussi avoir détourné une portion des nouvelles générations de consommateurs de drogues illicites vers ce type de produits plutôt que vers d'autres ayant des propriétés similaires, mais d'un prix plus élevé, telle la cocaïne. Ce sont là quelques hypothèses envisageables pour expliquer, en partie du moins, pourquoi le Québec se démarque du reste du Canada au chapitre de la consommation de ces substances.

Rappelons que les enquêtes canadiennes menées au début des années 2000 (2002 et 2004) confirmaient une croissance de la demande pour l'ecstasy, qui s'est accrue de 1,2 % sur une période de deux années seulement (Flight, 2007). L'absence de différences significatives entre le taux national et les taux propres à chacune des provinces suggère que cette augmentation s'est effectuée de façon uniforme à l'échelle du pays. Par contre, toujours selon Flight (2007), le Québec se distinguait sur deux points. D'abord, au chapitre des habitudes de consommation des jeunes de 24 ans et moins. Ensuite, et pour tous groupes d'âge confondus, le taux d'usage québécois de speed, lequel est significativement supérieur à la moyenne nationale, la différence étant de 1,5 %. Ainsi, déjà à cette époque, Flight (2007) disposait de données lui permettant d'avancer que les jeunes du Québec sont plus susceptibles que ceux du reste du Canada de consommer actuellement des amphétamines et de l'ecstasy.

Bien évidemment, le rôle de la police n'en est pas un centré sur la demande et en l'occurrence, la prévention de la consommation de drogues ne figure pas dans sa mission première. Au chapitre de l'offre, les actions des agences d'application de la loi visent davantage à régulariser qu'à enrayer. Si cette dernière avenue s'avère inatteignable pour toutes les drogues illicites, dans le cas des STA et de l'ecstasy, il nous apparaît plausible que même la première, soit la régularisation, semble être aussi hors d'atteinte pour le moment. La situation n'est pas propre au Québec d'ailleurs. En 2005, Diplock et collab. se disaient préoccupés par le faible nombre de laboratoires découverts en Colombie-Britannique comparativement aux États-Unis. Ayant travaillé à partir d'une population de laboratoires détectés sur une période de deux ans, qui est de taille équivalente à celle

du Québec pour une décennie, la préoccupation de ce groupe de chercheurs résidait dans le fait que le nombre d'étudiants du secondaire faisant usage de ces drogues était deux fois plus important en Colombie-Britannique qu'aux États-Unis. Pour ces chercheurs, cette situation suggérait l'existence d'une possible difficulté des autorités policières à repérer les lieux de production. Nos résultats tendent non seulement à soutenir cette thèse, mais également, à délimiter certaines explications sous-jacentes à cette réalité. La première des raisons tient au fait que la police québécoise a fort possiblement à faire face à un nombre de cibles particulièrement restreint dont plusieurs multiplient de toute évidence les précautions afin de rendre leurs activités impénétrables. La période pendant laquelle les exploitants, notamment ceux de superlaboratoires, réussissent à dissimuler leurs opérations clandestines constitue sans aucun doute le résultat qui sous-tend le plus significativement cette proposition. Ce qui n'a pas été abordé dans le présent rapport, et qui le sera dans une publication à venir, ce sont les vraisemblables difficultés rencontrées par les enquêtes lancées à neutraliser les producteurs ciblés, du moins à la première tentative, et ce, en dépit d'une somme d'énergie considérable tant en matière de temps consacré que de moyens déployés. Des dossiers montrent que pour certains producteurs prolifiques des années d'enquêtes réparties sur plusieurs projets ont été nécessaires avant qu'ils puissent être neutralisés. Tout indique que ces individus maîtrisent non seulement les procédés chimiques, mais aussi les stratégies d'approvisionnement en précurseurs. Ces individus, il est question ici des producteurs directement impliqués dans les installations clandestines, ne sont pas exempts de faiblesses. D'abord, ils persistent dans la voie illicite empruntée malgré l'évidence d'une pression policière. La réintégration rapide dans cette spécialité criminelle après un épisode de neutralisation (incarcération) met en évidence une autre forme de faiblesse chez ce type de producteurs : leur prévisibilité. En fait, la réapparition à travers le temps et les différents dossiers d'enquêtes des chimistes présumés met en évidence cette tendance. Elle tend, de surcroît, à être confirmée également par les informations recueillies par les services policiers dans un cadre non opérationnel. En effet, nous avons examiné le flux de renseignements à propos des individus ciblés par une enquête ayant conduit au démantèlement d'un laboratoire. Il s'écoule en moyenne un peu plus d'une année entre le moment où la police démantèle un laboratoire et celui où elle a recueilli une

indication suggérant que le ou les individus reliés à ce lieu se réinvestissent à nouveau dans la production de drogues de synthèse. Comme le taux de condamnation ne semble pas particulièrement élevé, il s'agit là d'un exemple de constat ayant émergé de la présente recherche qui pourrait certainement bénéficier aux unités opérationnelles chargées de cibler et d'enquêter sur cette forme de criminalité.

De fait, deux types de recommandations seront formulés à la suite des analyses conduites dans le cadre du présent projet. Les premières concernent certaines particularités ayant trait au mode de fonctionnement de ce milieu, qui pourrait, nous croyons, servir à dégager des stratégies opérationnelles susceptibles d'accroître le risque de détection auquel s'exposent les exploitants de laboratoires clandestins, et ce, dans une perspective de rééquilibrer la situation actuelle de l'offre et de la demande. Les secondes recommandations concernent les retombées et les orientations en matière de recherche s'appuyant sur des données policières.

Recommandations relatives aux actions policières

Recommandation 1 : Maintenir la lutte à la production de drogues de synthèse parmi les priorités organisationnelles en matière d'enquête.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- La prévalence de la consommation de drogues de synthèse chez les jeunes Québécois demeure particulièrement élevée en comparaison des populations semblables en Amérique du Nord;
- Cette particularité chez cette génération de consommateurs risque éventuellement d'influer à la baisse la demande pour d'autres types de substances illicites;
- Les estimations formulées à partir des méthodes et des données exploitées dans le cadre de cette recherche quant à la capacité de production des laboratoires en activité en sol québécois démontrent l'importante capacité intérieure dont dispose les acteurs clandestins;
- Les estimations de la capacité de production des laboratoires clandestins suggèrent un déséquilibre entre l'offre et la demande;

- Le maintien ou l'accentuation de ce déséquilibre pourrait se traduire, d'une part, en sol québécois, par des stratégies de *dumping* ou encore, par une baisse du prix déjà relativement faible à l'étape de la revente, et d'autre part, par l'émergence véritable du Québec comme un acteur sur le marché de l'exportation, de telle sorte qu'il puisse être pris comme cible de pressions à son tour.

Il serait souhaitable que la Sûreté du Québec maintienne la lutte à ce phénomène parmi ses priorités d'enquête.

Recommandation 2 : Déployer des méthodes de surveillance à l'endroit des chimistes ayant été ciblés ou soupçonnés d'agir à ce titre par une enquête policière, considérant le risque élevé de récidive en semblable matière que suggère l'analyse chronologique du corpus, et ce, en tant que stratégie susceptible d'accroître l'efficacité policière en ce qui concerne la détection des laboratoires en activité.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- Ne maîtrise pas qui veut les divers procédés chimiques que doit emprunter l'exploitant d'un laboratoire clandestin pour produire des substances synthétiques de qualité;
- À défaut de détenir une formation académique en chimie, la seule voie par laquelle un individu peut acquérir suffisamment de connaissances et d'habiletés pour assembler un laboratoire clandestin et l'exploiter passe par l'expérience concrète en tant qu'assistant dans un véritable lieu dédié à la synthèse de substances illicites. La séquence d'opérations complexes présente un trop grand défi pour qu'un autodidacte puisse simplement s'appuyer sur une documentation didactique et clandestine. Ainsi, comme la littérature scientifique américaine l'indique, nos analyses sous-tendent l'hypothèse que certains chimistes repérés au Québec ont assumé la formation ou la supervision d'autres exploitants de laboratoires clandestins;
- La décennie d'enquêtes analysées sous-tend l'hypothèse de l'existence d'une population de chimistes clandestins relativement restreinte au Québec. Au plus, ce sont une quinzaine d'individus qui auraient été à la tête des laboratoires détectés;

- Les chimistes repérés tendent à récidiver rapidement, et ce, peu importe la résultante d'une enquête en ce qui les concerne spécifiquement (ex. : simplement soupçonnés, appréhendés, condamnés à une peine privative de liberté).

Il pourrait s'avérer judicieux de s'assurer de maintenir ou de réinvestir des efforts en matière d'activité de renseignement, non seulement à l'endroit de ces individus, mais également de tous ceux susceptibles d'avoir pu profiter d'un transfert de connaissances de la part de ces derniers.

Recommandation 3 : Tendre vers une uniformisation de l'information ou des éléments de preuve considérés dans la formulation d'estimations de la capacité de production neutralisée dans le contexte d'une enquête policière.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- L'estimation de la capacité de production d'un laboratoire clandestin doit tenir compte de sa période d'activité, du flux d'approvisionnement en précurseurs, du nombre d'individus responsables des activités de synthèse et enfin, du rendement des équipements expressément utilisés pour cette phase de production, et ce, tout en prenant en compte les procédés privilégiés par leurs exploitants et leurs habitudes de production ;
- Les estimations observées dans les dossiers d'enquêtes analysés qui s'appuient sur la performance des équipements dédiés au pressage (de comprimés) et à l'encapsulage offrent un faible éclairage, voire engendrent des biais quant à la capacité de production des laboratoires clandestins ;
- Les éléments d'information consignés par les policiers relativement aux lieux perquisitionnés reliés à des activités de production clandestine n'ont pas tous le même degré de précision.

La Sûreté du Québec devrait adopter et promouvoir, auprès des services policiers et autres organismes partenaires, une méthode uniformisée d'estimation de la capacité de production des laboratoires démantelés qui tienne compte du flux d'approvisionnement

suggéré par l'enquête, de la performance du montage d'équipements de synthèse (plutôt que de celui dédié à la confection des comprimés), du type de procédés privilégiés par les chimistes clandestins, du cycle de production préconisé par ces derniers et enfin, de la période d'activité du laboratoire. Cette voie méthodologique permettrait non seulement de circonscrire avec plus de justesse la production intérieure québécoise, mais aussi, d'éclairer plus adéquatement les tribunaux, dans leurs processus de détermination des sentences, sur l'ampleur des activités des individus poursuivis. Cette recommandation s'accompagne également d'une invitation aux experts appelés en soutien aux services policiers, à privilégier le recours à des ratios de conversion autant lorsqu'il est question de projeter la quantité de substance active sur la base des précurseurs disponibles selon les procédés en cause, que de transformer les quantités de comprimés saisies en substance active brute, ou inversement. De fait, il serait préférable que les avis d'experts demandés pour chaque dossier de démantèlement établissent la quantité brute totale distinguée pour les différentes substances actives.

Recommandation 4 : Établir des liens avec les acteurs stratégiques que peuvent représenter les distributeurs autorisés de produits chimiques dans une lutte efficace à la production clandestine et entamer rapidement une veille sur Internet à l'endroit des fournisseurs canadiens et étrangers dont les produits ont été acheminés à des producteurs québécois de drogues de synthèse.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- Les premiers cas de démantèlement ont tôt fait de démontrer la propension des exploitants québécois de laboratoires clandestins à privilégier la constitution de fausses entités commerciales et l'inscription officielle de ces dernières, de manière à éviter les soupçons et dissimuler les véritables motifs des achats de produits chimiques auprès des distributeurs autorisés ;
- Cette voie, se traduit dans certains cas par une chaîne transactionnelle complexe, rendant difficile l'établissement de liens entre les acquisitions et les destinataires finaux ;

- Par son *Règlement sur les précurseurs* (SOR-2002-359), le gouvernement canadien a mis en place, à partir de 2002, certains processus visant à contre-carrer les détournements³⁸ de précurseurs de catégorie A;
- Par ce règlement, les distributeurs autorisés de précurseurs de catégorie A se sont vus contraints, d'une part, de mettre en place des dispositifs visant à éviter les vols et à déclarer ceux-ci, le cas échéant. D'autre part, et en vertu de l'article 8 du *Règlement sur les précurseurs*, ces distributeurs autorisés se sont vu transférer la responsabilité d'obtenir «une déclaration d'utilisation finale, signée et datée s'(ils) se (proposent) de vendre ou de fournir un précurseur de catégorie A à une personne autre qu'un distributeur autorisé en une quantité supérieure au poids ou à l'emballage indiqué à l'annexe du Règlement pour le précurseur en cause» et conséquemment, aussi, de tenir tous les registres de vente;
- Ce règlement laisse place à la possibilité de multiplier des acquisitions de quantités limitées de certains précurseurs sans obligation de déclaration d'utilisation finale de la part de l'acquéreur;
- Par ce règlement, et à la lecture de l'annexe B du guide explicatif intitulé *Les exigences et responsabilités relatives aux distributeurs autorisés de précurseurs de catégorie A*, laquelle se veut une liste de 33 indicateurs de transactions douteuses, le législateur a, en quelque sorte, délégué à l'industrie privée, en l'occurrence les distributeurs autorisés, le rôle de juger de l'intégrité de leurs clients, du caractère douteux des commandes et ultimement, du signalement de l'une ou l'autre de ces situations au responsable provincial du programme de contrôle des détournements de produits chimiques;
- Le corpus d'enquête sur lequel s'appuie la présente recherche n'a pas permis de déceler une indication suggérant que ce type de signalement par des distributeurs autorisés québécois soit à l'origine de la détection des laboratoires démantelés au Québec entre 2000 et 2012³⁹;
- De toute évidence, diverses données colligées dans le cadre de la présente recherche confirment que plusieurs exploitants de laboratoires clandestins neutralisés s'approvisionnaient auprès de ces distributeurs autorisés;
- Les compagnies enregistrées par les exploitants clandestins et par lesquelles ceux-ci adressaient des commandes de précurseurs aux distributeurs autorisés ne font pas systématiquement l'objet d'une radiation à la suite de l'intervention policière;
- Le registre de vente de précurseurs de catégorie A que les distributeurs autorisés se doivent de fournir annuellement à Santé Canada en vertu du règlement précité constitue nécessairement un outil de renseignement susceptible de permettre à la fois la confirmation du maintien en activité des sociétés écrans servant les intérêts d'éléments criminalisés, et à la fois, par triangulation avec d'autres informations détenues par les services de renseignements criminels, de déceler de nouvelles firmes strictement utilisées à des fins illicites;
- Les enquêtes analysées indiquent que des exploitants québécois de laboratoires clandestins se sont également approvisionnés en précurseurs contrôlés auprès de fournisseurs canadiens et étrangers s'affichant sur Internet, lesquels ne représentent qu'une infime portion du nombre de fournisseurs virtuels en activité, dont certains se proposent de faire suivre au destinataire le produit chimique souhaité sous un faux étiquetage;
- Ces fournisseurs virtuels, dont il est impossible d'établir s'il s'agit de détenteurs de licences de distributeurs autorisés, doivent être considérés comme étant une voie potentielle facilitant le contournement de la législation à la fois par leurs exploitants et par les acteurs criminalisés qui font appel à eux.

La Sûreté du Québec, plus particulièrement son secteur des renseignements criminels, doit évaluer si ses pratiques actuelles en matière de collecte et d'analyse d'informations, que ce soit en vigie sur la problématique de la

38. Le lecteur intéressé par l'incidence des législations et les voies de contournement pourra suivre une autre publication en cours par les mêmes auteurs sur la question de l'effet des législations et l'adaptabilité des producteurs clandestins.

39. Les deux cas soulevés font référence à des signalements issus de l'Ontario. Nos démarches entreprises auprès du coordonnateur actuel pour la province du Québec tendent à confirmer l'inexistence de cas de signalement pour la province depuis l'entrée en vigueur du processus de déclaration des transactions douteuses, administré conjointement par Santé Canada et la GRC.

production de drogues de synthèse, ou en phase préopérationnelle à une enquête sur un réseau bien déterminé, font en sorte d'une part, de couvrir l'ensemble des vides potentiels laissés ou engendrés par la législation. D'autre part, il y a lieu d'évaluer si l'exploitation de l'ensemble des acteurs et des outils à la disposition de ce secteur est optimale dans une perspective d'accroissement de l'efficacité policière en matière de détection de laboratoires clandestins.

Recommandation 5 : S'assurer de maintenir à jour les connaissances quant à l'évolution constante des pratiques des chimistes clandestins en matière d'auto-production de précurseurs contrôlés au sein même des laboratoires et s'assurer, en phase d'enquête opérationnelle, de prendre des décisions éclairées et non précipitées qui tiennent compte de ces pratiques de manière à accroître les chances de poursuites criminelles.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- Les chimistes québécois tendent à faire preuve de la même adaptabilité décrite par certains chercheurs américains, ce qui se traduit par une autosuffisance en précurseurs contrôlés;
- Cette autosuffisance passe par la production de précurseurs contrôlés à partir de produits accessibles sur le marché légal;
- L'inscription de ces produits sur la liste des précurseurs contrôlés en tant que stratégie légale visant à contrecarrer les pratiques des producteurs clandestins semble n'avoir qu'un effet temporaire, ces derniers se rabattant tout simplement sur d'autres produits non contrôlés pour produire l'ingrédient nouvellement placé en annexe et ainsi, développer une nouvelle voie de contournement par l'autosuffisance.

Pour être efficaces, et s'assurer de réaliser des interventions en temps opportun, c'est-à-dire que celles-ci soient susceptibles de mener au dépôt d'accusations, les forces policières se doivent d'être à l'affût des nouvelles voies de contournement par l'autoproduction de produits contrôlés que privilégient les chimistes clandestins. Des interventions précipitées, qui ne tiennent pas compte de l'adaptabilité et de l'innovation

dont font preuve ces individus, risquent de mener au démantèlement de laboratoires à un moment où aucune action illicite en soi ne s'y déroule.

De plus, nous désirons mettre, encore une fois, l'accent sur la position stratégique occupée par les distributeurs autorisés pour aider les forces policières à détecter les changements d'habitudes chez leurs clients concernant des produits commandés, lesquels changements, en relation avec de nouvelles inscriptions de substances en annexe, peuvent clairement laisser croire à l'adoption d'une voie de contournement à des fins clandestines par leurs clients. Il s'agit là, nous le croyons, d'une stratégie disposant d'un potentiel élevé pour discriminer les firmes qui ne servent que d'écran à des activités criminelles. Plutôt que de faire des pressions auprès du législateur afin que celui-ci place en annexe de nouveaux produits, tel le benzaldéhyde, les forces policières devraient plutôt tenter d'identifier les clients nouvellement intéressés par ce produit disponible, notamment, mais non exclusivement, chez les distributeurs autorisés. Une lutte efficace à grand déploiement quant à cette production pourrait certainement s'orchestrer par une phase de collecte de renseignements à la fois intensive et extensive, auprès des distributeurs de ce produit actuellement exploité par les chimistes clandestins pour produire eux-mêmes les précurseurs contrôlés.

Recommandations relatives à l'exploitation de données policières à des fins de recherche

Ce premier rapport inhérent au chantier de recherche s'est appuyé sur des données recueillies par les services policiers dans une toute autre perspective que celle de contribuer à l'avancement de la connaissance scientifique sur le fonctionnement des laboratoires clandestins. L'angle privilégié aura été de maximiser l'accès à la richesse de ces données afin de pallier à un maximum de lacunes dans le domaine des connaissances soulevées par les chercheurs s'étant intéressés à la problématique des drogues de synthèse. Sans prétention aucune, les résultats rapportés sauront combler un certain nombre d'inconnues décrites par le milieu scientifique, mais aussi offrir un éclairage susceptible d'appuyer les décideurs du milieu policier relativement à cette problématique en phase de consolidation au Québec. En regard

de différents autres phénomènes, l'exploitation de ce type de données pourrait servir la cause de la science tout comme celle des services policiers.

Considérant les éléments suivants, à savoir que :

- La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) prévoit qu'un organisme peut utiliser des renseignements pour une autre fin, avec le consentement de la personne concernée, ou sans son consentement dans certains cas, notamment lorsque son utilisation sert des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli ;
- La compatibilité au sens de l'article 65.1 de cette loi s'évalue en fonction du lien direct et pertinent entre les fins pour lesquelles le renseignement a été collecté (usage primaire) et les nouvelles fins pour lesquelles il sera utilisé (usage secondaire) ;
- Dans le cas qui nous occupe, les objectifs de recherche poursuivis et les fins pour lesquelles les renseignements ont été utilisés s'inscrivent dans le cadre de la mission de la Sûreté de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou règlements comme le prescrit la *Loi sur la police* ;

- Le corpus visé par la présente recherche est ainsi conforme aux dispositions de l'article 65.1 (3) de la Loi sur l'accès dans la mesure où l'utilisation des renseignements visait l'application d'une loi au Québec.

Il apparaît judicieux que la Sûreté du Québec tout comme les autres partenaires policiers ayant contribué au présent projet maintiennent l'ouverture manifestée en favorisant l'accès à des documents policiers, plus particulièrement des dossiers d'enquêtes, au profit d'une recherche dont les objectifs, mais surtout les retombées, pouvaient être difficiles à saisir et à anticiper au départ, et ce, notamment parce que la voie méthodologique empruntée laissait une place importante à l'approche inductive.



Découverte par la Sûreté, en 2009, d'un laboratoire clandestin utilisé pour la production de méthamphétamine et d'ecstasy. Plusieurs de ces laboratoires hybrides ont été découverts au Québec depuis 2000.

6. Conclusion

Les drogues de synthèse, qu'il soit question de méthamphétamine ou d'ecstasy, ou bien d'un mélange des deux substances – à l'image de la composition des comprimés écoulés sur le marché noir québécois – ont commencé à devenir une véritable préoccupation aux yeux de certains groupes d'intervenants, notamment du milieu de la santé, au début des années 2000, et plus intensément après 2005.

Au tournant du siècle, on associait essentiellement l'usage de ce type de substances à des milieux ou des événements marginaux. Quelques années plus tard, la circulation d'informations de toute nature a fait en sorte d'accroître et de consolider le caractère préoccupant de ces substances. D'abord, des images, au caractère sensationnaliste, d'usagers de ces substances illustrant les répercussions physiques évidentes, rapides et désastreuses qui résultent d'un usage abusif de méthamphétamine sous forme cristalline (*crystal meth*) ont largement circulé sur Internet, sur les médias sociaux ou bien à travers des chaînes de courriels. Repris par les médias, ces clichés, en mode juxtaposition avant-après – pour mieux démontrer la nature et la rapidité des dégradations physiques – avaient quelque chose d'inquiétant, même s'il s'agissait pour l'essentiel de jeunes américains ou bien d'adolescents de l'Ouest canadien. De fait, rien n'indique que l'usage de méthamphétamine, selon le mode d'usage pour un produit sous forme cristalline, n'ait atteint, au Québec le stade épidémique constaté ailleurs et anticipé il y a quelques années déjà. Nos observations eu égard à la production de méthamphétamine sous cette forme tendent à démontrer un attrait quasi nul de la part des exploitants de laboratoires clandestins détectés par la police québécoise.

À peu près à la même époque, des résultats de sondages menés périodiquement et rigoureusement auprès d'étudiants québécois de l'enseignement secondaire dépeignaient une situation moins saisissante, mais non moins inquiétante pour autant. Ces résultats sonnaient l'alarme sur un phénomène observé au Québec : la situation s'est développée d'une façon telle qu'en quelques années seulement, les chercheurs en santé publique en sont venus au constat suivant : la prévalence, à la hausse, de la consommation de

drogues de synthèse chez les jeunes Québécois a fait en sorte de distinguer la province du reste de l'Amérique du Nord à ce chapitre. Le mode de consommation de la méthamphétamine, par voie orale et sous forme de comprimés principalement, n'entraîne peut-être pas des répercussions observables aussi rapidement que lorsqu'il est question d'inhalation du crystal chauffé, mais cela n'est pas pour autant sans conséquences sur la santé, comme l'indique Rouillard (2003).

Des intervenants intéressés par ce sujet et cette situation au Québec ont soulevé questionnements et hypothèses. L'une d'elles, formulée par Fallu et collab., (2008), a attiré notre attention et se lisait ainsi : se pourrait-il qu'il existe un lien entre la disponibilité, voire l'accessibilité, de la méthamphétamine et de l'ecstasy en sol québécois et l'état de la consommation de ces produits chez les jeunes de la province ? Il s'agissait là d'une façon de considérer la problématique en réunissant la position de l'offre et de la demande.

Loin de nous, comme discuté plus haut, l'idée d'opter pour une explication futile de l'état de la consommation chez une population, qui place à l'avant-plan les paramètres de l'accessibilité et de la disponibilité d'un produit licite ou non. Cependant, force est de considérer que dans une économie de marché, l'offre et la demande se conditionnent mutuellement. Ainsi, notons que des indices rassemblés par les différentes techniques de collecte de données dans la présente recherche tendent à suggérer que les organisations criminelles notoires dans le domaine de la distribution de drogues ont été prises de court par la demande des usagers québécois pour l'ecstasy, allant même de prime abord à juger inintéressante cette clientèle. Par contre, après avoir pris conscience que cette demande n'allait pas s'atténuer, ni présenter une menace pour d'autres marchés de drogues compte tenu qu'il s'agissait d'une nouvelle clientèle, voire d'une nouvelle génération de consommateurs, ces organisations se sont investies sur le plan de l'offre en mettant à profit leur structure de distribution et leurs ressources, notamment financières et logistiques, au chapitre de la production. Comme conséquence, on peut penser que ces organisations ont en quelque sorte imposé le type de produit qui deviendrait le plus accessible et, par extension, le mode

d'usage qui était pour se répandre. Ce scénario qui aborde comment le marché des drogues de synthèse au Québec s'est peut-être développé, encore hypothétique et fragmentaire nous le concevons, d'autant que la recherche de données sur cet aspect ne faisait pas partie de nos priorités, constitue néanmoins une base intéressante pour poursuivre l'accumulation de connaissances sur le sujet. Les carences en connaissances sont flagrantes et nombreuses, surtout sous la perspective de l'offre. Ce sont ces carences qui ont d'ailleurs grandement justifié l'amorce de nos travaux il y a quelques années. Au moment de publier ce premier rapport, force est de constater que les lacunes en connaissances demeurent toujours importantes.

Effectivement, les connaissances accumulées au Québec sur le marché clandestin des drogues de synthèse (STA et ecstasy) n'abordaient il y a quelques années, et encore aujourd'hui, quasi uniquement des aspects reliés à la demande. D'où provient l'engouement pour ces substances? Qui sont les usagers de ces drogues? Quelles raisons invoquent-ils pour justifier la consommation de ces produits? Quelles sont les répercussions sur la santé de ceux qui en consomment?

Dans ces conditions, il apparaissait opportun d'offrir un minimum d'éclairage sur la réalité de ceux qui, à l'opposé, s'affairent dans la clandestinité à produire ces substances. La simple perspective de répondre à des questions fort simples nous semblait d'une pertinence certaine. À combien s'élève le nombre de producteurs en sol québécois? À combien s'élève leur capacité de production? Et finalement, cette production intérieure est-elle suffisante pour subvenir à la demande, ou bien les usagers québécois consomment-ils des produits importés? Du point de vue d'une réaction purement répressive, les réponses à ces questions vont commander des actions stratégiques divergentes. L'objectif principal poursuivi par le présent rapport consistait à fournir le plus rapidement possible des estimations qui pourraient servir de réponse à ces questions, de manière à soutenir la prise de décision éclairée de la part des décideurs policiers évidemment, mais aussi de ceux d'autres organismes gouvernementaux concernés par cette problématique.

Deux axes ont guidé la rédaction de ce tout premier rapport d'une série à paraître prochainement sur d'autres thèmes abordés par nos travaux. Le premier

consistait à éclairer le lecteur sur les deux types de substances auxquelles nous nous sommes intéressés tout particulièrement, soit les substances de type amphétaminique (méthamphétamine, amphétamine, speed sous son appellation sur le marché noir) et celles du groupe ecstasy (MDMA, MDA).

Par une revue extensive de la littérature, il s'agissait d'extraire un maximum de connaissances sur de nombreux aspects liés à la production de ces deux types de substances : les variations observables en ce qui a trait au type de laboratoires détectés d'une région à l'autre, les éléments favorisant la prévalence, à titre de producteurs ou d'acteurs du crime organisé, ou bien d'usagers de drogues. Nous voulions également lever le voile sur les aspects suivants, à savoir : la productivité des laboratoires clandestins, la performance de l'équipement et de l'instrumentation utilisés ou fabriqués expressément à des fins criminelles, les différents types de procédés de synthèse clandestins, les retombées tant positives que négatives de chacun d'eux (qu'il s'agisse de leur complexité, de leur productivité ou du temps nécessaire à l'achèvement de la totalité des étapes d'un cycle de production). Le lecteur aura rapidement constaté un déséquilibre évident au chapitre des éléments de connaissance disponibles, lequel, au profit des substances de type amphétaminique, laissait en plan plusieurs questions sans réponse au sujet d'un créneau très important au Québec : la production de substances du groupe ecstasy.

Le deuxième axe consistait à tenter de combler le plus grand nombre de lacunes observées par le milieu scientifique sur le plan des connaissances nécessaires pour proposer des estimations fiables en regard de l'ampleur de cette production. À ce sujet, les auteurs, tant canadiens qu'étrangers, s'accordent sur le fait que les carences s'avèrent nombreuses (Bouchard et collab., 2012). Il y a également consensus sur l'idée que tendre vers une plus grande fiabilité de ce type d'estimations est justifié par le fait qu'ultimement, elles servent à soutenir les décisions des instances gouvernementales et policières en matière de définition de priorités et de stratégies.

À la lumière de nos résultats, les forces policières québécoises sont maintenant au fait de plusieurs constats. Selon notre estimation intermédiaire, c'est-à-dire celle que nous jugeons relativement conservatrice, comme

nous l'avons qualifiée précédemment, il se produirait au Québec annuellement l'équivalent de 8,4 t de STA et de substances du groupe ecstasy. Cette estimation fait en sorte que la contribution du Québec à la production mondiale oscillerait entre 1,1 % et 3,36 %. En d'autres termes, la capacité de production des installations clandestines en activité au Québec doit être jugée comme importante.

Par contre, la police québécoise doit aussi savoir qu'elle n'a pas à lutter contre une population épidémique de producteurs. À première vue, cela peut sembler être un avantage pour les forces de l'ordre, mais il serait erroné de penser ainsi. Tout indique qu'en plus de maîtriser les procédés les plus complexes de synthétisation, voire même ceux leur permettant de contourner la réglementation visant à restreindre l'accès aux précurseurs essentiels, ces individus démontrent aussi une habileté à bien cacher leurs activités clandestines.

Cependant, ces producteurs ne semblent pas déployer d'efforts pour développer leur propre marque de commerce, c'est-à-dire se distinguer par une standardisation de leur produit en vue de la mise en marché. Certains verront dans les résultats de l'étude de Santé Canada (2008) sur la composition chimique très variable des comprimés saisis par la police dans toutes les régions du Québec, une preuve démontrant l'existence d'un très grand nombre de laboratoires clandestins en activité. Or, dans la grande majorité des cas, les saisies de comprimés réalisées sur les lieux de production témoignent, d'une part, de la tendance des producteurs à préparer la mise en marché de leurs drogues actives par le recours à des comprimés d'apparence très variée (couleur, forme et logo). D'autre part, les analyses des experts de Santé Canada relativement aux saisies de comprimés effectuées directement à la source, c'est-à-dire sur les lieux de production et donc avant qu'ils ne prennent la voie des réseaux de distribution, indiquent l'absence de signature chimique standardisée pour des produits pourtant identiques sur le plan de l'apparence. En d'autres termes, il n'est pas rare que des comprimés de même apparence, saisis sur un même lieu de production et à un même moment, ne contiennent absolument pas les mêmes ingrédients, voire les mêmes substances actives (ex. : STA et ecstasy). Ces constatations ne vont pas à contre-courant de nos estimations quant au nombre potentiel de laboratoires en

activité. L'inverse aurait été le cas. Des produits standardisés à chacun des lieux de production mis en contexte avec ce qui est saisi un peu partout dans la province, soit des comprimés très variables en apparence et en composition, auraient milité en faveur d'un très grand nombre de laboratoires en activité. En somme, l'autre principal constat se dégageant de nos travaux est le suivant : le nombre estimé de lieux de production en activité n'est pas épidémique. De fait, cela explique possiblement, et dans une certaine mesure, la relative stabilité du nombre de lieux détectés chaque année, que ce soit par hasard ou bien à la suite d'enquêtes mises en place.

En dépit de cette réalité, la capacité de production de ces chimistes clandestins, qui est la résultante de leurs compétences, s'avère importante, celle-ci dépassant largement les besoins intérieurs selon nos estimations. La capacité de ces individus à s'adapter aux obstacles, conjuguée aux efforts déployés pour échapper à la détection policière, contribue en partie à cette situation. La confection d'instruments de synthétisation pouvant répondre à leurs objectifs de production et la maximisation de leurs laboratoires, qui se traduit par la synthétisation simultanée ou en alternance de méthamphétamine et d'ecstasy, figurent au nombre des éléments explicatifs de leurs succès.

Maintenant que nous saisissons un peu mieux leur réalité, leur stratégie, leur façon de s'adapter aux obstacles, reste à s'intéresser aux moyens mis en œuvre par le législateur, les organismes gouvernementaux et les services policiers pour s'attaquer à cette activité. Déjà, nous pouvons annoncer que les mesures déployées pour restreindre l'accessibilité aux précurseurs ne semblent pas atteindre l'objectif poursuivi. Ce n'est pas tant les mesures en soi, mais plutôt l'objectif global visé par celles-ci qui nous semblent inatteignables. Pensez pouvoir endiguer la production clandestine par des mesures restrictives d'accès, c'est omettre de considérer qu'il est question de criminels faisant souvent preuve d'imagination pour justement contourner les règles. Nos constats à ce sujet vont être explicités plus longuement dans un rapport à venir, tout comme ceux portant sur le déroulement des enquêtes policières amorcées sur des producteurs potentiels, ou entamées en réaction à la découverte fortuite d'installations clandestines de production de drogues de synthèse.

7. Annexes

Annexe I : Liste des principaux objectifs poursuivis par le projet de recherche dont découle le présent rapport

- Connaître l'évolution des installations clandestines, que ce soit sur le plan de la distribution géographique, des caractéristiques des lieux qu'elles font intervenir, des méthodes, techniques et matériels qui y sont exploités et enfin, du type et de la quantité de produits chimiques qui y sont découverts.
- Examiner l'effet des modifications apportées à la *Loi canadienne réglementant certaines drogues et autres substances* en 2003 (mise en application du *Règlement sur le contrôle des précurseurs*) sur l'accessibilité de ces produits chimiques à l'échelle des exploitants de laboratoires clandestins et déterminer les stratégies mises en œuvre par ces derniers pour contourner la législation en question.
- Brosser le profil des individus s'investissant dans ce type d'activité criminelle.
- Évaluer si l'exploitation des informations et des renseignements à la disposition des forces policières, que celles-ci réfèrent à des individus, des lieux ou des organisations criminelles, pourrait être optimisée dans la lutte à cette problématique.
- Examiner le déroulement et les particularités des enquêtes policières entourant le démantèlement d'installations clandestines.
- Établir, sur le plan de la détermination des sentences, le traitement réservé par le système judiciaire aux personnes s'investissant dans ce type de criminalité.

Annexe II : Distribution, par dossier et par année, des différents lieux reliés à la production de drogue de synthèse selon leur vocation

Dossiers	Année de l'interv. policière	Nombre de lieux détectés	Fonction des lieux		
			Entreposage précurseurs	Laboratoire de synthèse	Confection de comprimés
1	2000	1		1	
2	2001	1			1
3		2	1	1	
4	2002	3	1	2	
5		2	2		
6		1		1	X
7		1		1	
8	2003	1	1		
9		1		1	X
10		1			1
11		1		Extraction	
12		1		1	X
13	2004	2	1	1	
14		1		1	
15		2	1	1	
16		1		1	X
17	2006	1			1
18		1			1
19	2007	1		1	X
20		1		1	
22		2		1	1
23	2008	2	1		1
24		3	1	2	
25		1			1
26	2009	1		1	
27		1		1	X
28		1		1	X
29		4	1	1 + 2	
30	2010	3		1	2
31		1			1
32		1		1	
33	2003	0			
34		0			
35	2004	0			
36	2005	0			
	2007	0			
37	2008	0			
38		0			
TOTAL		46	10	23 lab. + 3 lab. d'extraction d'éphédrine	17 dont 7 au sein du laboratoire de synthèse

X : Signifie que le laboratoire de synthèse disposait, sur place, de l'équipements pour la confection de comprimés.

8. Bibliographie

- ADLAF, E.M., P. BÉGIN et E. SAWKA (dir.). *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : La prévalence de l'usage et les méfaits : Rapport détaillé*, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2005, 101 p.
- ALACH, Zhivan J. « Policing and effect based operation: modeling methamphetamine », *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 33, n° 3, 2010, p. 490-505.
- BEAUCHESNE, Line. *Les drogues : Les coûts cachés de la prohibition*, Bayard Canada, 2006, 344 p.
- BEAUCHESNE, Line. *La légalisation des drogues : pour mieux en prévenir les abus*, Éditions du Méridien, 1991, 383 p.
- BOUCHARD, Martin. « Towards a realistic method to estimate the size of cannabis cultivation industry in developed countries », *Contemporary Drug Problems*, vol. 35, 2008, p. 291-320.
- BOUCHARD, Martin. « A Capture-Recapture Model to Estimate the Size of Criminal Populations and the Risks of Detection in a Marijuana Cultivation Industry », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 23, 2007a, p. 221-241.
- BOUCHARD, Martin. « On the Resilience of Illegal Drug Markets », *Global Crime*, vol. 8, n° 4, 2007b, p. 325-344.
- BOUCHARD, Martin, Owen GALLUPE et Karine DESCORMIERS. *Rapport n° 3 : Estimation de la taille des marchés illicites de la méthamphétamine et de la MDMA au Canada*, Document de travail sur les sources de données et les méthodes d'estimation possibles, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé, Sécurité publique du Canada, 2010.
- BOUCHARD, Martin, Carlo MORSELLI, Owen GALLUPE, Stephen EASTON, Karine DESCORMIERS, Mathilde TURCOTTE et Rémi BOIVIN. *Rapport n° 24 : Estimation de la taille des marchés illicites de la méthamphétamine et de la MDMA (ecstasy) au Canada : Une approche à plusieurs méthodes*, Division de la recherche et de la coordination nationale sur le crime organisé, Sécurité publique Canada, 2012.
- BRODEUR, Jean-Paul. « L'enquête criminelle », *Criminologie*, vol. 38, n° 2, 2005, p. 39-64.
- BROWNSTEIN, Henry H., Timothy M. MULCAHY, Bruce G. TAYLOR, Johannes FERNANDES-HUESSY et Carol HAFFORD. « Home Cooking: Marketing Meth », *Contexts*, vol. 11, n° 1, 2012, p. 30-35.
- BURGESS, Jefferey L. et David CHANDLER. *Clandestine Drug Laboratories* dans GREENBERG, M.I. (éd.). *Occupational, Industrial, and Environmental Toxicology*, 2^e éd., Mosby, 2003, p. 746-765.
- CARDIN, Jean-François et DUBÉ, Gaétane. *Consommation de cannabis, d'hallucinogènes, et d'amphétamines chez les élèves québécois de 3^e, 4^e et 5^e secondaire : portrait et tendances*, Institut de la statistique du Québec, novembre 2008.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. *Uniform Crime Reporting Incident-Based Survey*, Statistique Canada, 2013.
- CHERNEY Adrian, Juani O'REILLY et Peter GRABOSKY. *The Governance of Illicit Synthetic Drugs*, National Drug Law Enforcement Research Fund, Australian Federal Police, 2005.
- CHIANG, Shu-Chuan, Chuan-Yu CHEN, Yuan-Ying CHANG, Hsiao-Ju SUN et Wei J Chen. « Prevalence of heroin and methamphetamine male users in the northern Taiwan, 1999–2002: capture-recapture estimates », *BMC Public Health*, vol. 7, n° 292, 2007.

CONTANDRIOPOULOS, André-Pierre, François CHAMPAGNE, Louise POTVIN, Jean-Louis DENIS, Pierre BOYLE. *Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer et la financer*, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990, 196 p.

COX, M., G. KLASSET C. WEI MIN KOO. « Manufacturing By-product from, and Stereochemical Outcomes of the Biotransformation of Benzaldehyde Used in the Synthesis of Methamphetamine », *Forensic Science International*, n° 189, 2009, p. 60-67.

CUNNINGHAM, James K. et Lon-Mu LIU. « Impacts of Federal Precursor Chemical Regulations on Methamphetamine Arrests », *Addiction*, vol. 100, n° 4, 2005, p. 479-488.

CUNNINGHAM, James K., Lon-Mu LIU et Russell CALLAGHAN. « Impact of US and Canadian Precursor Regulation on Methamphetamine Purity in the United States », *Addiction*, vol. 104, n° 3, 2008, p. 441-453.

CUNNINGHAM, James K., Lon-Mu LIU, Russell CALLAGHAN et J.C. VICTOR. « Impact of Canadian Federal Methamphetamine Precursor and Essential Chemical Regulations on Methamphetamine-Related Acute-Care Hospital Admissions », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 105, n° 3, 2009, p. 185-193.

CYR, Jean-François, Louis LÉONARD et Patrick CHAMPAGNE. *Amphétamines et dérivés* dans BEN AMAR, Mohamed, et Louis LÉONARD (dir.). *Les psychotropes : pharmacologie et toxicomanie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 479-510.

CYR, Jean-François, Louis LÉONARD et Nancy LÉGARÉ. *Substances volatiles* dans BEN AMAR, Mohamed. et Louis LÉONARD (dir.). *Les psychotropes : pharmacologie et toxicomanie*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2002, p. 305-334.

DAWSON, N. « The sodium-ammonia Nazi method of methamphetamine synthesis: A historical overview, methodology and case reviews », *J Clandest Lab Invest Chemists Assoc*, vol. 5, n° 3, p. 12-14, 1995.

DE CHOISEUL PRASLIN, Charles-Henri. *La drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presses du CNRS, 1991, 243 p.

DIPLOCK, Jordan, Sheena KIRKLAND, Aili MALM et Darryl PLEAS. *Clandestine Drug Laboratories in British Columbia*, International Centre for Urban Research Studies (ICURS), 2005.

DOBKINS, Carlos et Nancy NICOSIA. « The War on Drugs: Methamphetamine, Public Health, and Crime », *American Economic Review*, vol. 99, n° 1, 1^{er} mars 2009, p. 324-349.

DONNELL, R.C. *Field Guide to Clandestine Laboratory Identification and Investigation*, CRC Press, 2004, 144 p.

ELY, R.A. et D.C. McGRATH. « Lithium-Ammonia Reduction of Ephedrine to Methamphetamine: An Unusual Clandestine Synthesis », *Journal of Forensic Sciences*, JFSCA, vol. 35, n° 3, 1990, p. 720-723.

ETTER, Gregg et Clarinda M. GARRETT. « The Perceived Effects of Precursor Laws on Domestic Methamphetamine Production », *Journal of Gang Research*, vol. 17, n° 4, 2010, p. 22-37.

FALLU, J.-S., F.-N. BRIÈRE, A. DESCHENEUX, V. KEEGAN, J. MAGUIRE, A. CHABOT et V. GAGNON. *Consommation d'amphétamines chez les adolescents et les adolescentes : étude des facteurs associés avec concentration sur les différences entre les sexes : État de la situation, recension des écrits et résultats de groupes sonde*, GRIP Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2008.

FAULKNER, Robert, Guylaine DORÉ et Éric LAPLANTE. *Plan d'intervention sur la méthamphétamine (crystal meth) et autres drogues de synthèse*, Gouvernement du Québec, 2006.

FESTER, Uncle. *The Secrets of Methamphetamine Manufacture*, 8^e éd., Festering Publications, 2009 (littérature informelle).

FLIGHT, J. *Enquête sur les toxicomanes au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : Consommation d'alcool et de drogues par les jeunes*, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2007.

FONCESCA, Germàn. « Économie de la drogue : taille, caractéristique et impact économique », *Revue Tiers Monde*, vol. 33, n° 131, 1992, p. 489-516.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA [GRC]. *Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2009*, Ottawa, Direction des renseignements criminels, Gouvernement du Canada, 2009.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA [GRC]. *Initiative visant les drogues synthétiques : Production de drogues synthétiques illicites au Canada : Opérations fédérales et internationales*, Ottawa, Sous-direction de la police des drogues, Gouvernement du Canada, 2008.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA [GRC]. *Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada – 2007*, Ottawa, Direction des renseignements criminels, Gouvernement du Canada, 2007.

GOETZ, Andrew C. « One Stop, No Stop, Two Stop, Terry Stop: Reasonable Suspicion and Pseudoephedrine Purchases by Suspected Methamphetamine Manufacturers », *Michigan Law Review*, vol. 105, n° 7, 2007, p. 1573-1596.

HOME OFFICE. *Sizing the UK market for illicit drugs*, London Reserch Development and Statistics Directorate, 2001.

HUGEL, John. *Drug Yield Calculator v. 7.2 – Références relatives à la synthèses de drogues*, document de référence pour chimistes utilisé par Santé Canada, 2009.

JENKOT, Robert. « Cooks are like Gods: Hierarchies in methamphetamine-producing groups », *Deviant Behavior*, vol. 29, n° 8, p. 667-689.

LAFRENIÈRE, Gérald et Leah SPICER. *Les drogues illicites au Canada – Tendances 1980-2001 : Examen et analyse des données sur l'application des lois, produit pour le comité spécial sénatorial sur les drogues illicites*, disponible en ligne : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/371/ille/library/DrugTrends-f.htm>, 2002 (consulté le 6 décembre 2012).

MAN, Gabriel, Boris Stoeber et Konrad WALUS. « An Assessment of Sensing Technologies for the Detection of Clandestine Methamphetamine Drug Laboratories », *Forensic Science International*, vol. 189, 2009, p. 1-13.

McBRIDE, Duane C., Yvonne M. TERRY-McELRATH, Jamie F. CHRIQUI, Jean C. O'CONNOR et Curtis J. VANDERWAAL. *The Relationship between State Methamphetamine Precursor Laws and Trends in Small Toxic Lab (STL) Seizures*, Institute for Prevention of Addiction, Andrews University, National Institute for Justice, 2008, 65 p.

McBRIDE, Duane C., Yvonne M. TERRY-McELRATH, Jamie F. CHRIQUI, Jean C. O'CONNOR, Curtis J. VANDERWAAL, Rachel M. BISHOP et Kimberly ROSALES. *Controlling Methamphetamine Precursors: The View from the Trenches*, Institute for Prevention of Addiction, Andrews University, National Institute for Justice, 2008, 133 p.

McBRIDE, Duane C., Yvonne T. TERRY-McELRATH, Jamie F. CHRIQUI, Jean C. O'CONNOR, Curtis J. VANDERWAAL et Karen L. MATTSON. « State Methamphetamine Precursor Policies and Changes in Small Toxic Lab Methamphetamine Production », *The Journal of Drug Issues*, vol. 41, n° 2, 2011, p. 2.

McEWEN, Tom, Craig D. UCHIDA, Edmund McGARRELL, Stacy L. OSNICK, Susan PENNELL, Carol A. PUTNAM, Kip SCHLEGEL, Michael S. SCOTT et Matthew C. SCHEIDER. « Combating Methamphetamine Laboratories and Abuses », *COPS Innovations*, U.S. Department of Justice, 2003.

McKETIN R., R. SUTHERLAND, D. BRIGHT et M. NORBERG (2011). « A systematic review of methamphetamine precursor regulations », *Addiction*, vol. 106, n° 11, p. 1911-1924.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA [MJC]. *Rapport sur la méthamphétamine à l'intention des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice*, gouvernement du Canada, disponible en ligne : <http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/meth/index.html>, 2007 (consulté le 6 décembre 2012).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX [MSSS]. *Plan d'intervention sur la méthamphétamine (crystal meth) et les autres drogues de synthèse*, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec, 2006.

NATIONAL DRUG INTELLIGENCE CENTER. *National Methamphetamine Threat Assessment*, U.S. Department of Justice, 2009.

NIMBLE, Jack B. *The Construction and Operation of Clandestine Drug Laboratories: Second Edition – Revised & Expanded* (Jelly's PDF version), 1994 (littérature informelle).

NORDESTE, Bruno. *The Potential Expansion of Methamphetamine Production and Distribution in Canada: A Background Study*, Ottawa, Criminal Intelligence Service Canada, 2004.

O'CONNOR, Jean, Jamie CHRIQUI, Duane McBRIDE, Eidson SHELBY SMITH, Carissa BAKER, Yvonne TERRY-McELRATH et Curt VANDERWAAL. *From Policy to Practice: State Methamphetamine Precursor Control Policies*, U.S. Department of Justice, 2007.

ORIGER, A. *Estimation de la prévalence nationale de l'usage problématique de drogues à risque élevé et d'acquisition illicite : Étude comparative multi-méthodes 1997 – 2000*, Séries de recherche n°2, Point focal OEDT Luxembourg – CRP-Santé, Luxembourg, 2001.

PERRON, Bertrand et Jacynthe LOISELLE (dir.). *Où en sont les jeunes face au tabac, à l'alcool, aux drogues et au jeu ? : Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (2002)*, Institut de la statistique du Québec, 2003, 240 p.

REUTER, P. et V. GREENFIELD. « Measuring global drug markets : how good are the numbers and why should we care about them ? », *World Economics*, vol. 2, n° 4, 2001, p. 159-173.

ROUILLARD, Claude. *Ecstasy et drogues de synthèse : le point sur la question*, Montréal, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 2003.

SANTÉ CANADA. *Rapport d'analyse des drogues de synthèse saisies au Québec 2007-2008*, Gouvernement du Canada, 2008.

SCHNEEBERGER, Pascal et Mélanie DESROSIERS. *Les « nouvelles drogues » au Québec*, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 2001.

SCOTT, Micheal et Kelly DEDEL. *Clandestine Methamphetamine Labs*, 2^e ed., Problem-Oriented Guides for Police Series, n° 16, U.S. Department of Justice, 2006.

SERVICE DU CRPQ. *Manuel de référence de l'Index général – Module de l'information policière (MIP)*, Sûreté du Québec, 2010.

SERVICE DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL DU QUÉBEC [SRCQ]. *La situation du Québec en matière de drogues de synthèse : analyse de réseau des principales enquêtes policières*, document protégé A (restreint aux services policiers), Gouvernement du Québec, 2012a.

SERVICE DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL DU QUÉBEC [SRCQ]. *La situation du Québec en matière de drogues de synthèse : un portrait de l'importation et de l'exportation*, document protégé A (restreint aux services policiers), Gouvernement du Québec, 2012b.

SEXTON, Rocky L., Robert G. CARLSON, Carl G. LEUKEFELD et Brenda M. BOOTH. « Methamphetamine Producers and Users' Reactions to Pseudoephedrine Legislation in the Rural South », *Journal of Crime and Justice*, vol. 31, n° 2, 2008, p. 117-137.

SEXTON, Rocky L., Robert G. CARLSON, Carl G. LEUKEFELD et Brenda M. BOOTH. « Patterns of Illicit Methamphetamine Production (Cooking) and Associated Risks in the Rural South: An Ethnographic Exploration », *Journal of Drug Issues*, vol. 36, n° 4, 2006, p. 853-876.

SHUKLA, Rashi K. et E. Elaine BARTGIS. « Methamphetamine: The Resurgence of Manufacturing After Oklahoma House Bill 2176 », *Law Enforcement Executive Forum*, vol. 11, n° 4, 2011, p. 71-84.

- SHUKLA, Rashi K. et E. Elaine BARTGIS. « Responding to Clandestine Methamphetamine Manufacturing: A Case Study in Situational Crime Prevention », *Criminal Justice Policy Review*, vol. 21, n° 3, 2009, p. 338-362.
- SHUKLA, Rashi K. et E. Elaine BARTGIS. « An Analysis of Clandestine Methamphetamine Laboratory Seizures in Oklahoma », *Crime Prevention and Community Safety*, vol. 10, n° 2, 2008, p. 97-110.
- SHUKLA, Rashi K., J. CRUMP et S. EMELIA. « An evolving problem: Methamphetamine production and trafficking in the United States », *International Journal of Drug Policy*, vol. 23, n° 6, 2012, p. 426-435.
- TAYLOR, Bruce G., Henry H. BROWNSTEIN, Timothy M. MULCAHY, Johannes FERNANDES-HUESSY, Daniel J. WOODS et Carol HAFFORD. « The Characteristics of Methamphetamine Markets and Their Impact on Communities », *Criminal Justice Review*, vol. 36, n° 11, 2011, p. 312-331.
- THOUMI, Francisco. « The Numbers Game: Let's All Guess the Size of the Illegal Drug Industry! », *Journal of Drug Issues*, vol. 35, n° 1, 2005, p. 185-200.
- TRANSNATIONAL INSTITUTE. « The Ecstasy Industry: Exploring a Global Market », *Crime and Globalization*, n° 9, 2004.
- TREMBLAY, P. et M. BOUCHARD. *Quantifying Illicit Drug Markets*, Ottawa, Solicitor General Canada, 2003, 136 p.
- UNCLE FESTER voir FESTER, UNCLE
- UNITED NATIONS OFFICE. *Report of the International Narcotic Control Board for 2005 on the Implementation of Article 12 of the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substance*, 2005.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME [UNODC]. *World Drug Report: 2010*, United Nations, New York, 2010.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME [UNODC]. *World Drug Report: 2011*, United Nations, New York, 2011a.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME [UNODC]. *Amphetamines and ecstasy: 2011 Global ATS Assessment*, United Nations, New York, 2011b.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME [UNODC]. *World Drug Report: 2009*, United Nations, New York, 2009.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME [UNODC]. *Recommended Methods for the Identification and Analysis of Amphetamine, Methamphetamine and their Ring-Substituted Analogues in Seized Materials: Manual for Use by National Drug Testing Laboratories*, United Nations, New York, 2006.
- VIJLBRIEF, Matthijs F. J. « Looking for Displacement Effects: Exploring the Case of Ecstasy and Amphetamine in the Netherlands », *Trends in Organized Crime*, vol. 15, 2012, p. 198-214.
- WEISHEIT, Ralph A. « Making methamphetamine », *Southern Rural Sociology*, vol. 23, n° 2, 2008, p. 78-107.
- WEISHEIT, Ralph A. et L. Edward WELLS. « Crime and place: Proximity and the Location of Methamphetamine Laboratories », *Journal of Drugs Issues*, vol. 42, n° 2, 2012, p. 178-196.
- WEISHEIT, Ralph A. et L. Edward WELLS. « Methamphetamine Laboratories: The Geography of Drug Production », *Western Criminology Review*, vol. 11, n° 2, 2010, p. 9-26.
- WEISHEIT, Ralph A. et W. L. WHITE. *Methamphetamine: its history, pharmacology and treatment*, Hazelden, 2009, 234 p.
- WILSON, L. et A. STEVENS. *Understanding Drug Markets and How to Influence Them: Report fourteen*, Beckley Foundation: Drug Policy Programme, 2008.
- YOURSPIGS, U. P. *The Complete Book of Ecstasy*, Rhodium, disponible en ligne : <http://www.erowid.org/archive/rhodium/chemistry/tcboe/index.html>, 1999 (littérature informelle consulté le 23 août 2012).
- ZELTERMAN, D. « Quantitative methods for estimating the size of a drug-using population », *Journal of Drug Issues*, vol. 11, n° 2, 1988, p. 9-26.

